

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 25
Votants : 25

Objet : Démission de Marc TURPIN

Délibération N°2016-02-01

Légalement convoqué le 25 janvier 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 02 février 2016 à 20h00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Monsieur Patrice CAUCHETIEZ, Vice-Président en l'absence de Mr Turpin.

Présents : Mme Annie BIOT et Mr Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets-Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Mr Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mr Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Raymonde LE JUEZ et Alexandra DUNET,
Mrs Patrice CAUCHETIEZ, Mr Alain DUMOUCHEL, Bernard DUVAL et Xavier LEFRANÇOIS (Neufchâtel-en-Bray)
Mrs Hervé GUÉRARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mr Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUÉRARD (Saint Martin l'Hortier),
Mrs François DURIEU et Michel LAHAYE (Saint Saire),
Délégués titulaires.

Absents excusés : Mr Claude GALLAIS (Nesle-Hodeng)

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET est élue secrétaire de séance.

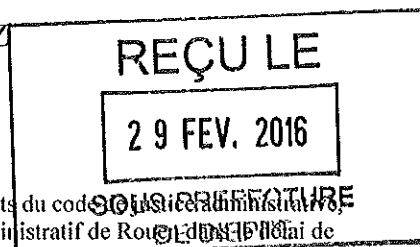
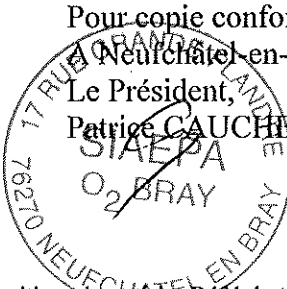
Après avoir entendu les explications de Mr le Vice-Président, le comité syndical, prend acte de la transmission de la lettre de démission de Mr Turpin à Mme le Préfet.

Pour copie conforme,

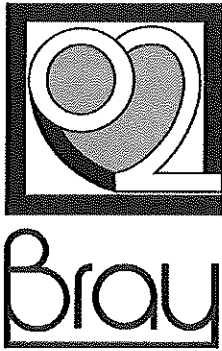
Neufchâtel-en-Bray, le 24 février 2016

Le Président,
Patrice CAUCHETIEZ

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 24/02/16



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 25
Votants : 25

Objet : **Débat d'Orientation Budgétaire**

Délibération N°2016-02-02

Légalement convoqué le 25 janvier 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 02 février 2016 à 20h00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Monsieur Patrice CAUCHETIEZ, Vice-Président en l'absence de Mr Turpin.

Présents : Mme Annie BIOT et Mr Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets-Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Mr Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mr Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Raymonde LE JUEZ et Alexandra DUNET,
Mrs Patrice CAUCHETIEZ, Mr Alain DUMOUCHEL, Bernard DUVAL et Xavier LEFRANÇOIS (Neufchâtel-en-Bray)
Mrs Hervé GUÉRARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mr Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUÉRARD (Saint Martin l'Hortier),
Mrs François DURIEU et Michel LAHAYE (Saint Saire),
Délégués titulaires.

Absents excusés : Mr Claude GALLAIS (Nesle-Hodeng)

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET est élue secrétaire de séance.

M. le Vice Président ayant donné lecture des prévisions budgétaires pour 2016,

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2312-1,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Vice-Président,

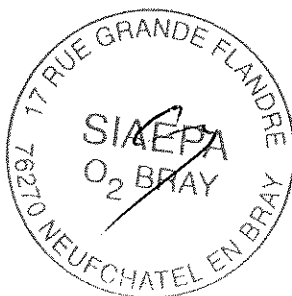
Après avoir débattu des orientations budgétaires proposées,

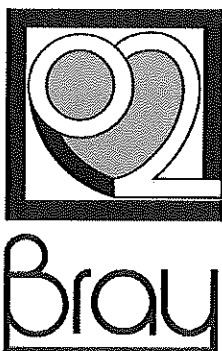
Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

A l'unanimité, le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2016 pour les budgets eau, assainissement collectif et non collectif.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 24 février 2016
Le Président,
Patrice CAUCHETIEZ

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 24/02/16





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 25
Votants : 25

Objet : Règlement de mensualisation

Délibération N°2016-02-03

Légalement convoqué le 25 janvier 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 02 février 2016 à 20h00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Monsieur Patrice CAUCHETIEZ, Vice-Président en l'absence de Mr Turpin.

Présents : Mme Annie BIOT et Mr Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets-Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Mr Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mr Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Raymonde LE JUEZ et Alexandra DUNET,
Mrs Patrice CAUCHETIEZ, Mr Alain DUMOUCHEL, Bernard DUVAL et Xavier LEFRANÇOIS (Neufchâtel-en-Bray)
Mrs Hervé GUÉRARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mr Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUÉRARD (Saint Martin l'Hortier),
Mrs François DURIEU et Michel LAHAYE (Saint Saire),
Délégués titulaires.

Absents excusés : Mr Claude GALLAIS (Nesle-Hodeng)

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET est élue secrétaire de séance.

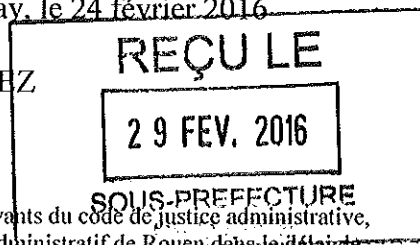
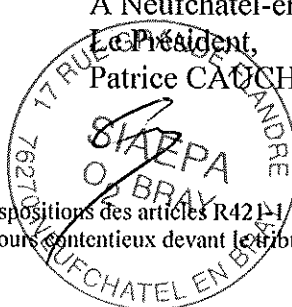
Après avoir entendu les explications de Mr le Vice-Président et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, approuve la mise en place du règlement financier tel que joint en annexe.

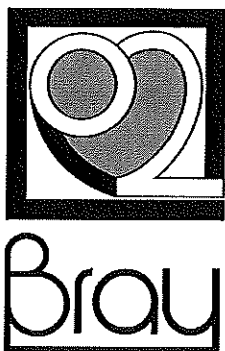
Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 24 février 2016

Le Président,
Patrice CAUCHETIEZ

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 24/02/16

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 25
Votants : 25

Objet : Décision du Président
N°17-2015 et 01-2016
Arrêté du Président
N°13-2015

Délibération N°2016-02-04

Légalement convoqué le 25 janvier 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 02 février 2016 à 20h00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Monsieur Patrice CAUCHETIEZ, Vice-Président en l'absence de Mr Turpin.

Présents : Mme Annie BIOT et Mr Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets-Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Mr Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mr Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Raymonde LE JUEZ et Alexandra DUNET,
Mrs Patrice CAUCHETIEZ, Mr Alain DUMOUCHEL, Bernard DUVAL et Xavier LEFRANÇOIS (Neufchâtel-en-Bray)
Mrs Hervé GUÉRARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mr Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUÉRARD (Saint Martin l'Hortier),
Mrs François DURIEU et Michel LAHAYE (Saint Saire),
Délégués titulaires.

Absents excusés : Mr Claude GALLAIS (Nesle-Hodeng)

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET est élue secrétaire de séance.

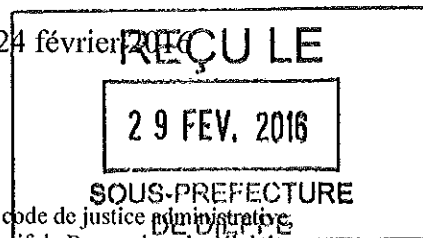
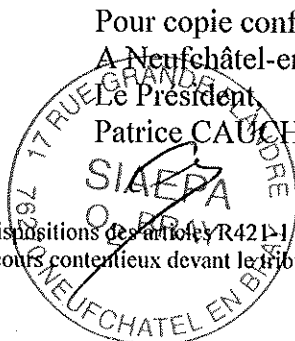
Après avoir entendu les explications de Mr le Vice Président, le comité syndical prend acte de la présentation des décisions (N°17-2015 et 01/2016) et arrêts N°13/2015 pris par Mr le Président dans le cadre de la délégation permanente accordée par la délibération N°2014-05-52 du 14 mai 2014.

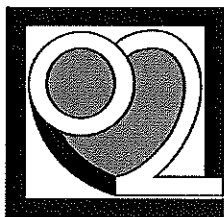
Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 24 février 2016

Le Président,
Patrice CAUCHETIEZ

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 24/02/16

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.





Bray

REÇU LE

- 4 MAI 2016

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 25
Votants : 25

Objet : Modification du montant du marché
de réhabilitation du château d'eau de
Grattennoix attribué à la Sté ETANDEX

Délibération N°2016-02-05

Légalement convoqué le 25 janvier 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 02 février 2016 à 20h00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Monsieur Patrice CAUCHETIEZ, Vice-Président en l'absence de Mr Turpin.

Présents : Mme Annie BIOT et Mr Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets-Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Mr Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mr Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Raymonde LE JUEZ et Alexandra DUNET,
Mrs Patrice CAUCHETIEZ, Mr Alain DUMOUCHEL, Bernard DUVAL et Xavier LEFRANÇOIS (Neufchâtel-en-Bray)
Mrs Hervé GUÉRARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mr Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUÉRARD (Saint Martin l'Hortier),
Mrs François DURIEU et Michel LAHAYE (Saint Saire),
Délégués titulaires.

Absents excusés : Mr Claude GALLAIS (Nesle-Hodeng)

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET est élue secrétaire de séance.

Lors de la séance du comité syndical du 01/12/2015, le marché de travaux de réhabilitation du château d'eau de Grattennoix a été attribué à l'entreprise ETANDEX pour un montant de 199 880 EHT (délibération N°2015-12-65).

Une mise au point du marché a été rédigée par G2C Ingénierie, maître d'œuvre. Il apparaît que, suite aux questions posées aux entreprises, un point technique portant sur la mise en œuvre de deux canalisations de refoulement distinctes a été ajouté aux prestations.

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette modification a un impact financier de 4 000,00 euros HT à l'offre initiale d'Etandex.
Malgré l'application de ce montant à leur offre initiale, ETANDEX reste l'entreprise la mieux disante,
le montant du marché de travaux s'élève donc à 203 880€ HT.

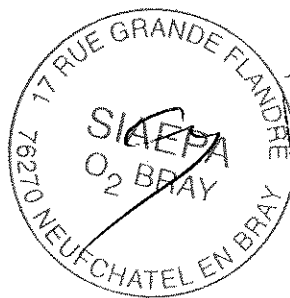
Après avoir entendu les explications de Mr le Vice-Président, le comité syndical, à l'unanimité, prend
acte de la modification du montant du marché porté à 203 880 € HT pour la réhabilitation du château
d'eau de Grattennoix.

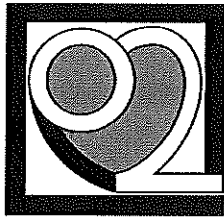
Cette nouvelle délibération sera transmise au contrôle de légalité accompagnée du marché.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 24 février 2016

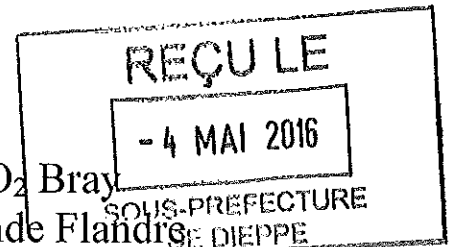
Le Président,
Patrice CAUCHETIEZ

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 24/02/16





Bray



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 25
Votants : 25

Objet : Attribution du marché à bons de commande de prestation de service d'entretien, de maintenance et de renouvellement des équipements du service d'eau potable

Délibération N°2016-02-06

Légalement convoqué le 25 janvier 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 02 février 2016 à 20h00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Monsieur Patrice CAUCHETIEZ, Vice-Président en l'absence de Mr Turpin.

Présents : Mme Annie BIOT et Mr Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets-Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Mr Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mr Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Raymonde LE JUEZ et Alexandra DUNET,
Mrs Patrice CAUCHETIEZ, Mr Alain DUMOUCHEL, Bernard DUVAL et Xavier LEFRANÇOIS (Neufchâtel-en-Bray)
Mrs Hervé GUÉRARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mr Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUÉRARD (Saint Martin l'Hortier),
Mrs François DURIEU et Michel LAHAYE (Saint Saire),
Délégués titulaires.

Absents excusés : Mr Claude GALLAIS (Nesle-Hodeng)

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET est élue secrétaire de séance.

Les offres concernant le marché de prestations d'entretien, de maintenance et de renouvellement des équipements du service d'eau potable ont été ouvertes par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) le 14/12/2015.

L'analyse des offres a été confiée au SIDESA, assistant du syndicat pour ce marché.

Les critères d'attribution sont les suivants : 60% à la valeur de l'offre technique, 40% à la note prix.

La CAO s'est réunie le 20/01/2016 pour étudier le rapport d'analyses des offres. Trois entreprises ont remis une offre.

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Après négociation, il ressort de l'analyse le classement suivant :

1 : IKOS Hydra	117 616.93 € HT
2 : Eaux de Normandie	123 598.45 € HT
3 : Véolia Eau	144 410.93 € HT

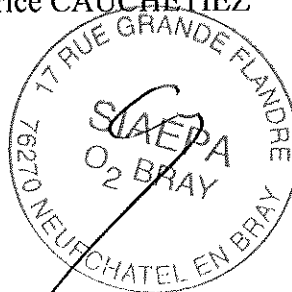
La CAO a validé la conclusion du rapport d'analyses des offres et propose au comité syndical d'attribuer le marché de prestations d'entretien, de maintenance et de renouvellement des équipements du service d'eau potable à l'entreprise **IKOS Hydra**.

Après avoir entendu les explications de Mr le Vice Président et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité, accepte de suivre l'avis de la Commission d'Appels d'Offres et de retenir l'entreprise **IKOS Hydra** de Blangy-sur-Bresle pour un montant de 117 616.93 € HT. Mr le Vice Président est autorisé à prendre toutes les décisions pour mener à bien ce projet

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 24 février 2016

Le Président,
Patrice CAUCHETIEZ

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 24/02/16



Annexe 7 : Bordereau de dépôt des documents de commande publique valant accusé de réception



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE
EXEMPLAIRE

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS DE COMMANDE PUBLIQUE
VALANT ACCUSE DE RECEPTION**

COLLECTIVITÉ SIAPEA 02 BRAY Avenue de la Grande Flandre 78270 NEUFCHÂTEAU EN BRAY	DATE D'ENVOI : 03/05/2016.
--	--------------------------------------

MARCHE PUBLIC n°

Objet du marché : Restations de service ps l'entretien, la maintenance et le renouvellement des équipements du service d'eau potable.

Plâces communes à tous les lots :

- ✓ ☒ Copie de la délibération autorisant le pouvoir adjudicateur de la collectivité à signer le(s) marchés N° 2016-02-06
- ✓ ☒ Copie des avls d'appel public à la concurrence parus :
 - ☐ au BOAMP
 - ☐ au JOUE
 - ☐ dans les journaux d'annonces légales (JAL)
- ✓ ☒ Copie du registre de dépôt des candidatures
- ✓ ☒ Règlement de la consultation
- ✓ ☒ PV de la commission d'appel d'offres (préciser la ou les dates) 20/01/2016
- ✓ ☒ Rapport d'analyse des offres
 - ☐ Rapport de présentation
 - ☐ PV d'ouverture des candidatures
 - ☐ Lettres de consultation
- ✓ ☒ PV d'ouverture des offres
 - ☐ Document indiquant le choix que le pouvoir adjudicateur propose à la CAO (pour les mises en concurrence simplifiées)

- ☐ PV du jury de concours
- ☐ CCTP tous corps d'état
- ☐ PGCSPS

Pièces du lot 1 : *marché à bonsoir commande - Entreprise Bkos Hydra*

- ☒ Acte d'engagement
- ☒ CCAP
- ☒ CCTP
- ☒ Détail estimatif quantitatif (DQE) + *inventaire des équipements*
- ☒ Bordereau des prix unitaires (BPU)
 - ☐ Décompte du prix global et forfaitaire (DPGF)
- ☒ Pièces fiscales et sociales
- ☒ Mémoire technique
- ☒ Autres : *Ndification des marchés à l'entreprise*

Pièces du lot 2 :

- ☐ Acte d'engagement
- ☐ CCAP
- ☐ CCTP
- ☐ Détail estimatif quantitatif (DQE)
- ☐ Bordereau des prix unitaires (BPU)
- ☐ Décompte du prix global et forfaitaire (DPGF)
- ☐ Pièces fiscales et sociales
- ☐ Mémoire technique
- ☐ Autres :

à recopier autant de fois qu'il y a de lots

Pièces du lot 3 :

- ☐ Acte d'engagement
- ☐ CCAP
- ☐ CCTP
- ☐ Détail estimatif quantitatif (DQE)
- ☐ Bordereau des prix unitaires (BPU)
- ☐ Décompte du prix global et forfaitaire (DPGF)
- ☐ Pièces fiscales et sociales
- ☐ Mémoire technique
- ☐ Autres :

Avenant :

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC :

☐

☐

☐

☐ Autres :

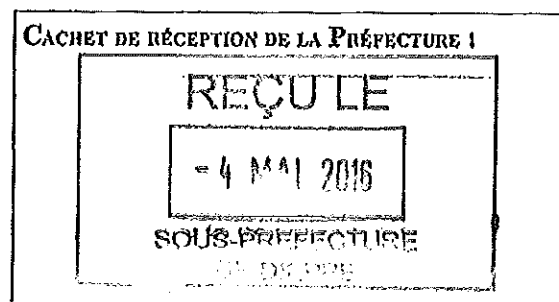
AUTRES CONTRATS :

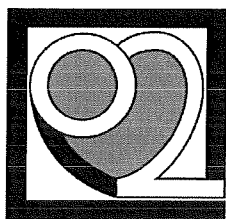
☐

☐

☐

☐ Autres :





Bray

REÇU LE

- 4 MAI 2016

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

PRÉFECTURE
DE DIEPPE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 25
Votants : 25

Objet : Attribution du marché de travaux
divers de réparation sur le réseau et
travaux de branchements neufs eau potable

Délibération N°2016-02-07

Légalement convoqué le 25 janvier 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 02 février 2016 à 20h00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Monsieur Patrice CAUCHETIEZ, Vice-Président en l'absence de Mr Turpin.

Présents : Mme Annie BIOT et Mr Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets-Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Mr Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mr Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Raymonde LE JUEZ et Alexandra DUNET,
Mrs Patrice CAUCHETIEZ, Mr Alain DUMOUCHEL, Bernard DUVAL et Xavier LEFRANÇOIS (Neufchâtel-en-Bray)
Mrs Hervé GUÉRARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mr Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUÉRARD (Saint Martin l'Hortier),
Mrs François DURIEU et Michel LAHAYE (Saint Saire),
Délégués titulaires.

Absents excusés : Mr Claude GALLAIS (Nesle-Hodeng)

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET est élue secrétaire de séance.

Les offres concernant le marché de travaux divers de réparation sur le réseau et travaux de branchements neufs eau potable ont été ouvertes par la Commission d'Appel d'Offres le 14/12/2015. L'analyse des offres a été confiée au SIDESA, assistant du syndicat pour ce marché. Les critères d'attribution sont les suivants : 60% à la valeur de l'offre technique, 40% à la note prix. La CAO s'est réunie le 20/01/2016 pour étudier le rapport d'analyses des offres. Quatre entreprises ont remis une offre.

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Après négociation, il ressort de l'analyse le classement suivant :

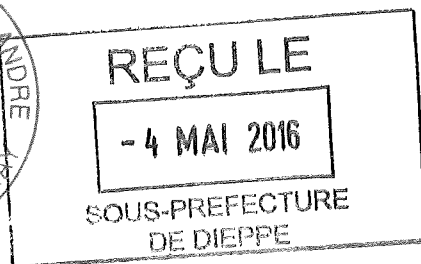
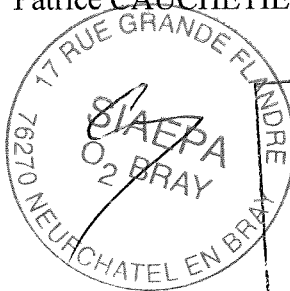
1 : PRC sous-traitant Eaux de Normandie	253 347.94 € HT
2 : DR	301 239.00 € HT
3 : IKOS Hydra + EBTP	418 570.81 € HT
4 : Véolia	489 412.45 € HT

La CAO a validé la conclusion du rapport d'analyses des offres et propose au comité syndical d'attribuer le marché de travaux divers de réparation sur le réseau et travaux de branchements neufs en eau potable à **l'entreprise PRC**.

Après avoir entendu les explications de Mr le Vice Président et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité, accepte de suivre l'avis de la Commission d'Appels d'Offres et de retenir l'entreprise PRC de Mesnières pour un montant de 253 347.94 € HT. Mr le Vice Président est autorisé à prendre toutes les décisions pour mener à bien ce projet.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 24 février 2016
Le Président,
Patrice CAUCHETIEZ

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 24/02/16



[Document à retourner à la collectivité]

Annexe 7 : Bordereau de dépôt des documents de commande publique valant accusé de réception



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE
EXEMPLAIRE

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS DE COMMANDE PUBLIQUE
VALANT ACCUSE DE RECEPTION**

COLLECTIVITÉ

SIAGEPA 02 BRAY
17 rue de la Grande
Flandre
76270 NEUFCHATEL en BRAY

DATE D'ENVOI :

03/05/2016

MARCHE PUBLIC n°

Objet du marché : Travaux divers de réparation sur le réseau et travaux de
branchements neufs en eau potable.

Pièces communes à tous les lots :

✓ ☒ Copie de la délibération autorisant le pouvoir adjudicateur de la collectivité à signer le(s)
marchés N° 2016-02-07

☒ Copie des avis d'appel public à la concurrence parus :

☒ au BOAMP

☐ au JOUE

☐ dans les journaux d'annonces légales (JAL)

✓ ☒ Copie du registre de dépôt des candidatures

✓ ☒ Règlement de la consultation

✓ ☒ PV de la commission d'appel d'offres (préciser la ou les dates) 20/01/2016

✓ ☒ Rapport d'analyse des offres

☐ Rapport de présentation

☐ PV d'ouverture des candidatures

☐ Lettres de consultation

✓ ☒ PV d'ouverture des offres

☐ Document indiquant le choix que le pouvoir adjudicateur propose à la CAO (pour les mises en
concurrence simplifiées)

- ☐ PV du jury de concours
- ☐ CCTP tous corps d'état
- ☐ PGCSPS

Pièces du lot 1 : *marché à bas de commande. - Entreprise PRC*

- ☒ Acte d'engagement *+ Annexe 1*
- ☒ CCAP
- ☒ CCTP
- ☒ Détail estimatif quantitatif (DQE)
- ☒ Bordereau des prix unitaires (BPU)
- ☐ Décompte du prix global et forfaitaire (DPGF)
- ☒ Pièces fiscales et sociales
- ☒ Mémoire technique
- ☒ Autres : *... D.C. 4 autres pièces Gaux de Normandie*
Notification du marché à l'entreprise PRC

Pièces du lot 2 :

- ☐ Acte d'engagement
- ☐ CCAP
- ☐ CCTP
- ☐ Détail estimatif quantitatif (DQE)
- ☐ Bordereau des prix unitaires (BPU)
- ☐ Décompte du prix global et forfaitaire (DPGF)
- ☐ Pièces fiscales et sociales
- ☐ Mémoire technique
- ☐ Autres :

à recopier autant de fois qu'il y a de lots

Pièces du lot 3 :

- ☐ Acte d'engagement
- ☐ CCAP
- ☐ CCTP
- ☐ Détail estimatif quantitatif (DQE)
- ☐ Bordereau des prix unitaires (BPU)
- ☐ Décompte du prix global et forfaitaire (DPGF)
- ☐ Pièces fiscales et sociales
- ☐ Mémoire technique
- ☐ Autres :

Avenant :

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC :

☐

☐

☐

☐ Autres :

AUTRES CONTRATS :

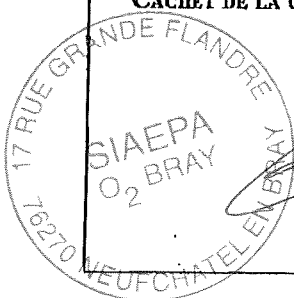
☐

☐

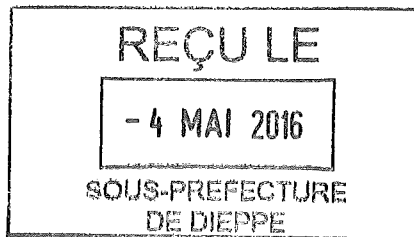
☐

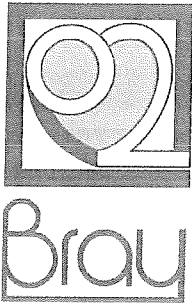
☐ Autres :

CACHET DE LA COLLECTIVITÉ ET SIGNATURE :



CACHET DE RÉCEPTION DE LA PRÉFECTURE :





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray

47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

Tél: 02.35.94.35.17

E-mail : secretariat@o2bray.fr

REÇU LE

19 DEC. 2018

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR

S.I.A.E.P.A O2Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

DESTINATAIRE

Préfecture de la Seine-Maritime
Directions des Relations avec les
Collectivités Locales et des Elections
Dépôt des actes
7 Place de la Madeleine
CS16036
76036 ROUEN CEDEX

Exemplaire : à conserver / à transmettre. (Rayer la mention inutile).

MARCHE PUBLIC :

Objet du marché : Travaux divers de réparations sur le réseau et de réalisation de branchements neufs en eau potable.

Pièces communes à tous les lots :

- ☐ Copie de la délibération autorisant l'entité adjudicatrice de la collectivité à signer le(s) marchés.
- ☐ Copie des avis d'appel public à la concurrence parus :
 - ☐ au BOAMP.
 - ☐ au JOUE.
 - ☐ dans les journaux d'annonces légales (JAL).
- ☐ Copie du registre de dépôt des candidatures.
- ☐ Règlement de la consultation.
- ☐ PV de la commission d'appel d'offres (préciser la ou les dates).
- ☐ Rapport d'analyse des offres.
- ☐ Rapport de présentation.
- ☐ PV d'ouverture des offres.
- ☐ Document indiquant le choix que l'entité adjudicatrice propose à la CAO (pour les mises en concurrence simplifiées).
- ☐ PV du jury de concours.

☐ CCTP tous corps d'état.

☐ PGCSPS.

Pièces du lot 1 :

☐ Acte d'engagement.

☐ CCAP.

☐ CCTP.

☐ Détail estimatif quantitatif (DQE).

☐ Bordereau des prix unitaires (BPU).

☐ Décompte du prix global et forfaitaire (DPGF).

☐ Pièces fiscales et sociales.

☐ Mémoire technique.

☐ Autres :

Pièces du lot 2 :

☐ Acte d'engagement.

☐ CCAP.

☐ CCTP.

☐ Détail estimatif quantitatif (DQE).

☐ Bordereau des prix unitaires (BPU).

☐ Décompte du prix global et forfaitaire (DPGF).

☐ Pièces fiscales et sociales.

☐ Mémoire technique.

☐ Autres :

Pièces du lot 3 :

☐ Acte d'engagement.

☐ CCAP.

☐ CCTP.

☐ Détail estimatif quantitatif (DQE).

☐ Bordereau des prix unitaires (BPU).

☐ Décompte du prix global et forfaitaire (DPGF).

☐ Pièces fiscales et sociales.

☐ Mémoire technique.

☐ Autres :

Avenant N° 1 :

☒ Avenant.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC :

☐

☐

☐

☐ Autres :

AUTRES CONTRATS:

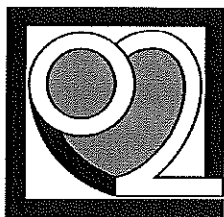
☐

☐

☐

Date : 12/12/2018





Bray

REÇU LE

- 4 MAI 2016

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray

17 Rue de la Grande Flandre

76270 NEUFCHATEL-en-BRAY

Tél: 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89

E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués

En exercice : 26

Présents : 25

Votants : 25

Objet : Attribution du marché de travaux
divers de réparation sur le réseau et
travaux de branchements neufs eau potable

Délibération N°2016-02-07

Légalement convoqué le 25 janvier 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 02 février 2016 à 20h00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Monsieur Patrice CAUCHETIEZ, Vice-Président en l'absence de Mr Turpin.

Présents : Mme Annie BIOT et Mr Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets-Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Mr Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mr Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Raymonde LE JUEZ et Alexandra DUNET,
Mrs Patrice CAUCHETIEZ, Mr Alain DUMOUCHEL, Bernard DUVAL et Xavier LEFRANÇOIS (Neufchâtel-en-Bray)
Mrs Hervé GUÉRARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mr Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUÉRARD (Saint Martin l'Hortier),
Mrs François DURIEU et Michel LAHAYE (Saint Saire),
Délégués titulaires.

Absents excusés : Mr Claude GALLAIS (Nesle-Hodeng)

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET est élue secrétaire de séance.

Les offres concernant le marché de travaux divers de réparation sur le réseau et travaux de branchements neufs eau potable ont été ouvertes par la Commission d'Appel d'Offres le 14/12/2015. L'analyse des offres a été confiée au SIDESA, assistant du syndicat pour ce marché. Les critères d'attribution sont les suivants : 60% à la valeur de l'offre technique, 40% à la note prix. La CAO s'est réunie le 20/01/2016 pour étudier le rapport d'analyses des offres. Quatre entreprises ont remis une offre.

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Après négociation, il ressort de l'analyse le classement suivant :

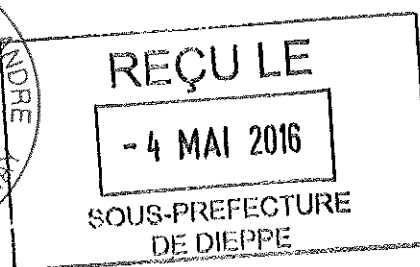
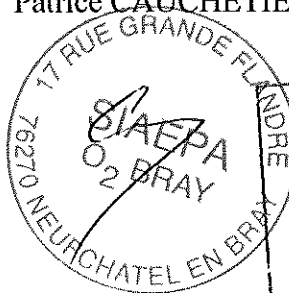
1 : PRC sous-traitant Eaux de Normandie	253 347.94 € HT
2 : DR	301 239.00 € HT
3 : IKOS Hydra + EBTP	418 570.81 € HT
4 : Véolia	489 412.45 € HT

La CAO a validé la conclusion du rapport d'analyses des offres et propose au comité syndical d'attribuer le marché de travaux divers de réparation sur le réseau et travaux de branchements neufs en eau potable à l'entreprise PRC.

Après avoir entendu les explications de Mr le Vice Président et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité, accepte de suivre l'avis de la Commission d'Appels d'Offres et de retenir l'entreprise PRC de Mesnières pour un montant de 253 347.94 € HT. Mr le Vice Président est autorisé à prendre toutes les décisions pour mener à bien ce projet.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 24 février 2016
Le Président,
Patrice CAUCHETIEZ

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 24/02/16



Document à retourner à la collectivité

Annexe 7 : Bordereau de dépôt des documents de commande publique valant accusé de réception



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE
EXEMPLAIRE

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS DE COMMANDE PUBLIQUE
VALANT ACCUSE DE RECEPTION**

COLLECTIVITÉ

81A EPA 02 BRAY
17 rue de la Grande
Flandre
76270 NEUFCHATEL en BRAY

DATE D'ENVOI :

03/05/2016

MARCHE PUBLIC n°

Objet du marché : Travaux divers de réparation sur le réseau et travaux de
branchements neufs en eau potable.

Pièces communes à tous les lots :

☒ Copie de la délibération autorisant le pouvoir adjudicateur de la collectivité à signer le(s)
marchés N° 2016-02-07

☒ Copie des avis d'appel public à la concurrence parus :

☒ au BOAMP

☐ au JOUE

☐ dans les journaux d'annonces légales (JAL)

☒ Copie du registre de dépôt des candidatures

☒ Règlement de la consultation

☒ PV de la commission d'appel d'offres (préciser la ou les dates) 20/01/2016

☒ Rapport d'analyse des offres

☐ Rapport de présentation

☐ PV d'ouverture des candidatures

☐ Lettres de consultation

☒ PV d'ouverture des offres

☐ Document indiquant le choix que le pouvoir adjudicateur propose à la CAO (pour les mises en
concurrence simplifiées)

- ☐ PV du jury de concours
- ☐ CCTP tous corps d'état
- ☐ PGCSPS

Pièces du lot 1 : *marché à bas de commande. - Entreprise PRC*

- ☒ Acte d'engagement *+ Annexe 1*
- ☒ CCAP
- ☒ CCTP
- ☒ Détail estimatif quantitatif (DQE)
- ☒ Bordereau des prix unitaires (BPU)
- ☐ Décompte du prix global et forfaitaire (DPGF)
- ☒ Pièces fiscales et sociales
- ☒ Mémoire technique
- ☒ Autres : *... DCE 4 autres pièces Gaux de Normandie*
Notification du marché à l'entreprise PRC

Pièces du lot 2 :

- ☐ Acte d'engagement
- ☐ CCAP
- ☐ CCTP
- ☐ Détail estimatif quantitatif (DQE)
- ☐ Bordereau des prix unitaires (BPU)
- ☐ Décompte du prix global et forfaitaire (DPGF)
- ☐ Pièces fiscales et sociales
- ☐ Mémoire technique
- ☐ Autres :

à recopier autant de fois qu'il y a de lots

Pièces du lot 3 :

- ☐ Acte d'engagement
- ☐ CCAP
- ☐ CCTP
- ☐ Détail estimatif quantitatif (DQE)
- ☐ Bordereau des prix unitaires (BPU)
- ☐ Décompte du prix global et forfaitaire (DPGF)
- ☐ Pièces fiscales et sociales
- ☐ Mémoire technique
- ☐ Autres :

Avenant :

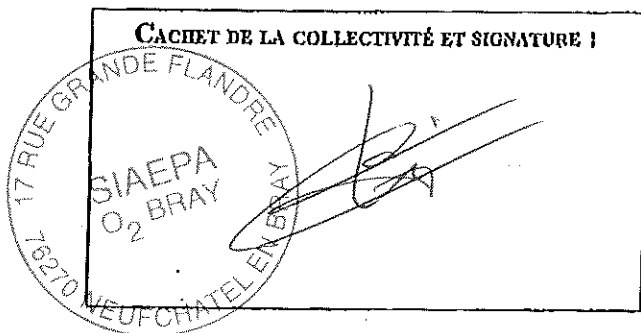
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC :

- ☐
- ☐
- ☐
- ☐ Autres :

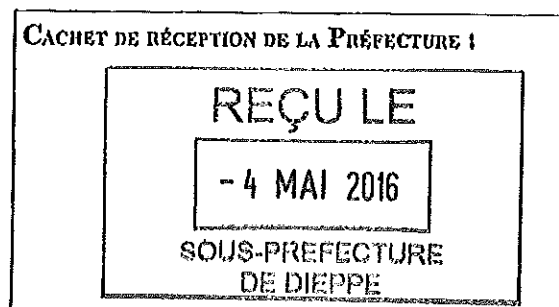
AUTRES CONTRATS :

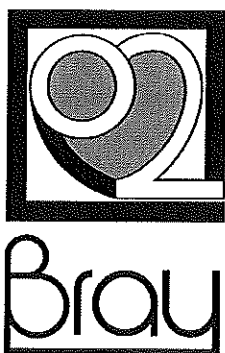
- ☐
- ☐
- ☐
- ☐ Autres :

CACHET DE LA COLLECTIVITÉ ET SIGNATURE !



CACHET DE RÉCEPTION DE LA PRÉFECTURE !





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 25
Votants : 25

Objet : Réseau AEP situé entre Flamets-Frétils et Conteville et Convention avec le SIGE

Délibération N°2016-02-08

Légalement convoqué le 25 janvier 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 02 février 2016 à 20h00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Monsieur Patrice CAUCHETIEZ, Vice-Président en l'absence de Mr Turpin.

Présents : Mme Annie BIOT et Mr Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets-Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Mr Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mr Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Raymonde LE JUEZ et Alexandra DUNET,
Mrs Patrice CAUCHETIEZ, Mr Alain DUMOUCHEL, Bernard DUVAL et Xavier LEFRANÇOIS (Neufchâtel-en-Bray)
Mrs Hervé GUÉRARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mr Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUÉRARD (Saint Martin l'Hortier),
Mrs François DURIEU et Michel LAHAYE (Saint Saire),
Délégués titulaires.

Absents excusés : Mr Claude GALLAIS (Nesle-Hodeng)

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET est élue secrétaire de séance.

Mr le Vice Président explique qu'il s'est rendu lundi 25 janvier 2016 au SIGE Bray Bresle Picardie pour évoquer la portion de réseau entre Flamets-Frétils et Conteville.

Il s'avère que les abonnés sur ce tronçon sont desservis en journée par de l'eau produite par O2 Bray mais facturés par le SIGE via Véolia. Certains abonnés sont sur le territoire géographique d'O2 Bray et d'autres sur celui du SIGE.

Des présomptions laissent augurer que le réseau en question appartient au SIGE (ancien emplacement du compteur en limite administrative de la commune de Flamets-Frétils, facturation historique des abonnés par le SIGE) mais des preuves sont compliquées à réunir du fait que seules les tranches sont notées sur les factures et sur l'inventaire et non les lieux.

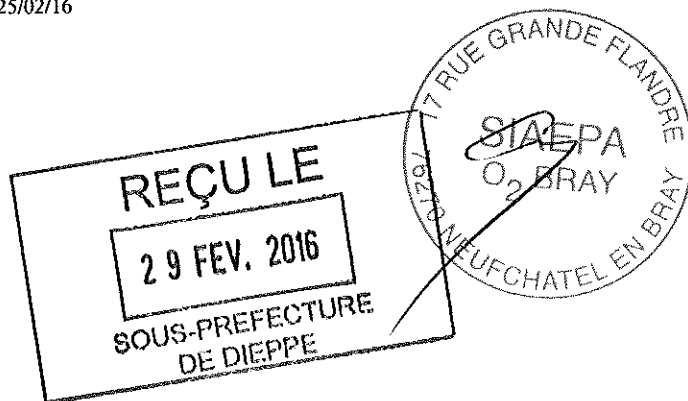
Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

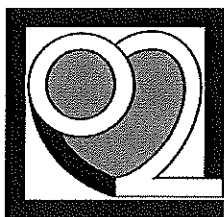
Une solution technique doit être trouvée.

Après avoir entendu les explications de Mr le Vice Président et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, autorise Mr le Vice Président à continuer les démarches en préservant les intérêts du syndicat O2 Bray.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 25 février 2016
Le Président,
Patrice CAUCHETIEZ

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 25/02/16





Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 25
Votants : 25

Objet : Attribution du marché d'étude pour
le schéma directeur d'assainissement et
zonage d'assainissement

Délibération N°2016-02-09

Légalement convoqué le 25 janvier 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 02 février 2016 à 20h00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Monsieur Patrice CAUCHETIEZ, Vice-Président en l'absence de Mr Turpin.

Présents : Mme Annie BIOT et Mr Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets-Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Mr Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mr Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Raymonde LE JUEZ et Alexandra DUNET,
Mrs Patrice CAUCHETIEZ, Mr Alain DUMOUCHEL, Bernard DUVAL et Xavier LEFRANÇOIS (Neufchâtel-en-Bray)
Mrs Hervé GUÉRARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mr Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUÉRARD (Saint Martin l'Hortier),
Mrs François DURIEU et Michel LAHAYE (Saint Saire),
Délégués titulaires.

Absents excusés : Mr Claude GALLAIS (Nesle-Hodeng)

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET est élue secrétaire de séance.

Une consultation d'entreprise pour la réalisation de l'étude du schéma directeur et zonage d'assainissement s'est déroulée du 03/12/2015 au 06/01/2016.

Les offres ont été ouvertes par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) le 06/01/2016.

L'analyse des offres a été réalisée par la responsable du service assainissement du syndicat. Les critères d'attribution sont les suivants : 60% à la valeur de l'offre technique, 40% à la note prix.

La CAO s'est réunie le 20/01/2016 pour étudier le rapport d'analyses des offres. Quatre bureaux d'études ont remis une offre. Il n'y a pas eu de phase de négociation.

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Il ressort de l'analyse le classement suivant :

1 : Groupement Aqua-Enviro/Sogéti	29 600 € HT
2 : Egis	30 280 € HT
3 : IC Eau	33 800 € HT
4 : G2C Ingénierie	35 250 € HT

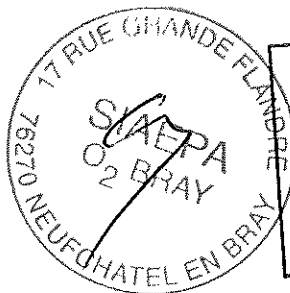
La CAO a validé la conclusion du rapport d'analyses des offres et propose au comité syndical d'attribuer le marché d'étude du schéma directeur et zonage d'assainissement au groupement de bureaux d'études Aqua Enviro'/Sogéti pour un montant de 29 600,00 € HT.

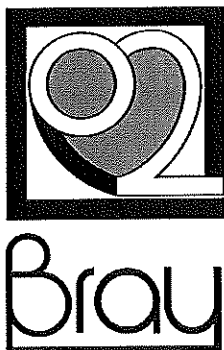
Après avoir entendu les explications de Mr le Vice Président et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité, accepte de suivre l'avis de la Commission d'Appels d'Offres et de retenir le groupement de bureaux d'études Aqua Enviro'/Sogéti pour un montant de 29 600,00 € HT.

Mr le Vice Président est autorisé à prendre toutes les décisions pour mener à bien ce projet.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 24 février 2016
Le Président,
Patrice CAUCHETIEZ

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 24/02/16





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 25
Votants : 25

Objet : Attribution du marché d'étude pour
les dossiers réglementaires d'épandage des
boues de la lagune de Beaussault

Délibération N°2016-02-10

Légalement convoqué le 25 janvier 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 02 février 2016 à 20h00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Monsieur Patrice CAUCHETIEZ, Vice-Président en l'absence de Mr Turpin.

Présents : Mme Annie BIOT et Mr Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets-Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Mr Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mr Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Raymonde LE JUEZ et Alexandra DUNET,
Mrs Patrice CAUCHETIEZ, Mr Alain DUMOUCHEL, Bernard DUVAL et Xavier LEFRANÇOIS (Neufchâtel-en-Bray)
Mrs Hervé GUÉRARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mr Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUÉRARD (Saint Martin l'Hortier),
Mrs François DURIEU et Michel LAHAYE (Saint Saire),
Délégués titulaires.

Absents excusés : Mr Claude GALLAIS (Nesle-Hodeng)

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET est élue secrétaire de séance.

Un nouvel arrêté préfectoral d'octobre 2015 impose un curage de la lagune de Beaussault pour le 30 septembre 2016. Au préalable, un dossier Loi sur l'Eau doit être déposé en mai 2016 aux services de Police de l'Eau pour l'épandage agricole des boues de curage.

5 bureaux d'études ont été consultés pour réaliser les études réglementaires.

La Commission d'Appels d'Offres s'est réunie le 01/02/2016 pour étudier le rapport d'analyses des offres. Cinq bureaux d'études ont remis une offre. Il n'y a pas eu de phase de négociation.

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Il ressort de l'analyse le classement suivant:

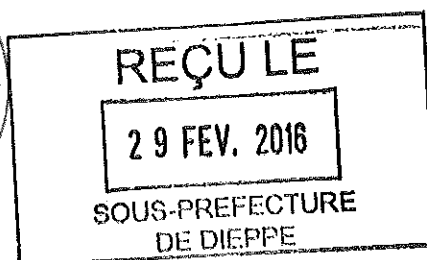
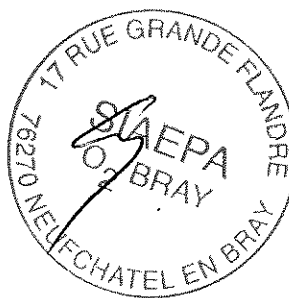
1 : TERRALYS	4 536 € HT
2 : ASTRADDEC	4 840 € HT
3 : Chambre d'agriculture 76	5 380 € HT
4 : SEDE Environnement	5 541.16 € HT
5 : SAUR	5 937 € HT

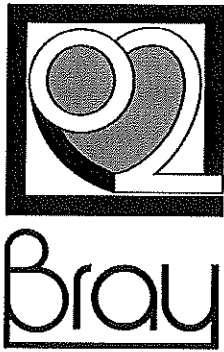
Suite aux conclusions du rapport d'analyses des offres, la CAO propose au comité syndical d'attribuer le marché d'étude pour les dossiers règlementaires d'épandage des boues de la lagune de Beaussault au bureau d'études TERRALYS pour un montant de 4 536 € HT hors option.

Après avoir entendu les explications de Mr le Vice Président et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité, accepte de suivre l'avis de la Commission d'Appels d'Offres et de retenir le bureau d'études TERRALYS pour un montant de 4 536 € HT hors option. Mr le Vice Président est autorisé à prendre toutes les décisions pour mener à bien ce projet.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 24 février 2016
Le Président,
Patrice CAUCHETIEZ

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 24/02/16





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 25
Votants : 25

Objet : Emprunt 11^{ème} tranche de travaux
de réhabilitation des installations
d'assainissement non collectif

Délibération N°2016-02-11

Légalement convoqué le 25 janvier 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 02 février 2016 à 20h00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Monsieur Patrice CAUCHETIEZ, Vice-Président en l'absence de Mr Turpin.

Présents : Mme Annie BIOT et Mr Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets-Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Mr Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mr Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Raymonde LE JUEZ et Alexandra DUNET,
Mrs Patrice CAUCHETIEZ, Mr Alain DUMOUCHEL, Bernard DUVAL et Xavier LEFRANÇOIS (Neufchâtel-en-Bray)
Mrs Hervé GUÉRARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mr Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUÉRARD (Saint Martin l'Hortier),
Mrs François DURIEU et Michel LAHAYE (Saint Saire),
Délégués titulaires.

Absents excusés : Mr Claude GALLAIS (Nesle-Hodeng)

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET est élue secrétaire de séance.

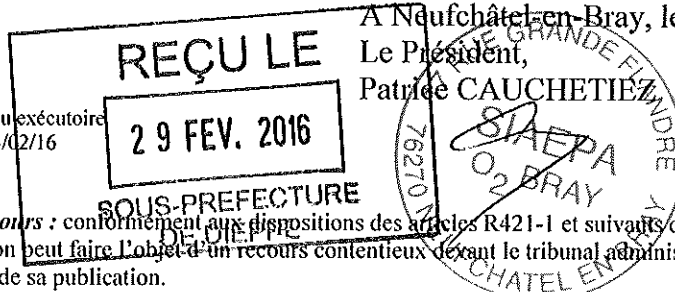
Après avoir entendu les explications de Mr le Vice Président et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité, accepte de réaliser un emprunt de 19 800 € sur 20 ans auprès de la Caisse d'Epargne pour financer la réalisation de travaux d'assainissement non collectif de la 11^{ème} tranche. Mr le Vice Président est autorisé à prendre toutes les mesures pour mener à bien ce dossier et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour copie conforme,

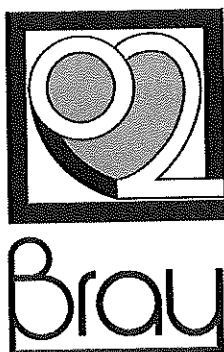
A Neufchâtel-en-Bray, le 24 février 2016

Le Président,
Patrice CAUCHETIEZ

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 24/02/16



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 25
Votants : 25

Objet : Départ Mr Leclerc

Délibération N°2016-02-12

Légalement convoqué le 25 janvier 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 02 février 2016 à 20h00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Monsieur Patrice CAUCHETIEZ, Vice-Président en l'absence de Mr Turpin.

Présents : Mme Annie BIOT et Mr Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets-Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Mr Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mr Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Raymonde LE JUEZ et Alexandra DUNET,
Mrs Patrice CAUCHETIEZ, Mr Alain DUMOUCHEL, Bernard DUVAL et Xavier LEFRANÇOIS (Neufchâtel-en-Bray)
Mrs Hervé GUÉRARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mr Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUÉRARD (Saint Martin l'Hortier),
Mrs François DURIEU et Michel LAHAYE (Saint Saire),
Délégués titulaires.

Absents excusés : Mr Claude GALLAIS (Nesle-Hodeng)

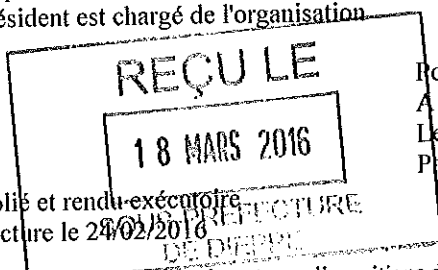
Secrétaire : Mme Alexandra DUNET est élue secrétaire de séance.

Mr le Vice Président propose que le syndicat offre un cadeau à Mr Leclerc pour ses années de service ainsi qu'un bouquet de fleurs à Mme Leclerc.

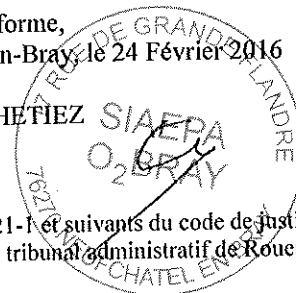
Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité, accepte de faire un cadeau d'un montant de 200 € TTC maximum à Mr Leclerc. Un bouquet de fleurs d'une valeur de 40 € maximum sera offert à Mme Leclerc. Mr Lefrançois propose d'offrir la médaille de la ville.

Mr le Vice Président est chargé de l'organisation

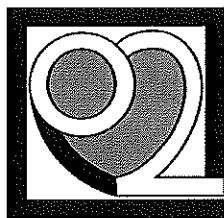
Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 24/02/2016



Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray le 24 Février 2016
Le Président,
Patrice CAUCHETIEZ



Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 26
Votants : 26

Objet : Election du Président

N°2016-03-13

Légalement convoqué le 23 février 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 1^{er} mars 2016 à 20 h 00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Patrice CAUCHETIEZ 1^{er} vice président, Président de séance.

Présents : Mme Annie BIOT et Mr Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mr Hervé KROPFELD et Mme Jocelyne LORMIER (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Mr Xavier BOURGUIGNON (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mme Raymonde LE JUEZ, Mrs Dominique CLAEYS, Alain DUMOUCHEL,
Bernard DUVAL, Patrice CAUCHETIEZ, et Daniel LABBE (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mrs François DURIEU et Michel LAHAYE (Saint Saire).

Secrétaire : Mr François DURIEU

Sous la présidence de Mr Jean-Marie GUERARD, doyen d'âge, il est procédé à l'élection du Président, à bulletin secret.

Mrs Bourguignon et Malouitre sont désignés scrutateurs.
Mrs Beauval et Gallais sont désignés assesseurs.

Les candidats à la Présidence sont les suivants :

- Mr Bruno DOSSIER
- Mr Hervé GUERARD

1^{er} tour

Votants : 26
Exprimés : 26

Blanc : 0
Nul : 0
Majorité Absolue : 14

Ont obtenu :
Mr Bruno DOSSIER ; 13 voix
Mr Hervé GUERARD ; 13 voix

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 2^{ème} tour.

2^{ème} tour

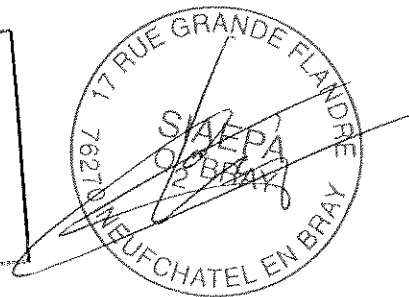
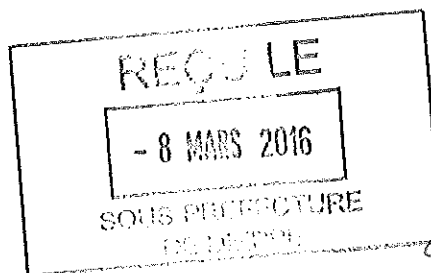
Votants : 26
Exprimés : 26
Blanc : 0
Nul : 0
Majorité Absolue : 14

Ont obtenu :
Mr Bruno DOSSIER ; 11 voix
Mr Hervé GUERARD ; 15 voix

Mr Hervé GUERARD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Président et immédiatement installé.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 03 mars 2016
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 03/03/2016





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 26
Votants : 26

Objet : Nombre de vice-présidents

N°2016-03-14

Légalement convoqué le 23 février 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 1^{er} mars 2016 à 20 h 00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Patrice CAUCHETIEZ 1^{er} vice président, Président de séance.

Présents : Mme Annie BIOT et Mr Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mr Hervé KROPFELD et Mme Jocelyne LORMIER (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Mr Xavier BOURGUIGNON (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mme Raymonde LE JUEZ, Mrs Dominique CLAEYS, Alain DUMOUCHEL,
Bernard DUVAL, Patrice CAUCHETIEZ, et Daniel LABBE (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mrs François DURIEU et Michel LAHAYE (Saint Saire).

Secrétaire : Mr François DURIEU

Mr le Président invite les membres à décider à bulletin secret sur le nombre de vice-présidents à élire, le nombre maximum étant de 20% de l'effectif soit cinq. A l'issue du vote, les résultats sont les suivants :

Votants : 26
Exprimés : 26
Blanc : 0
Nul : 0
Majorité Absolue : 14

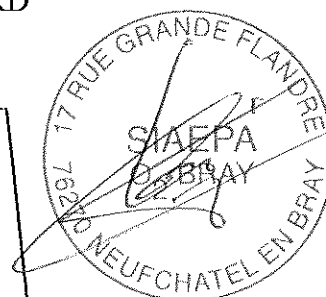
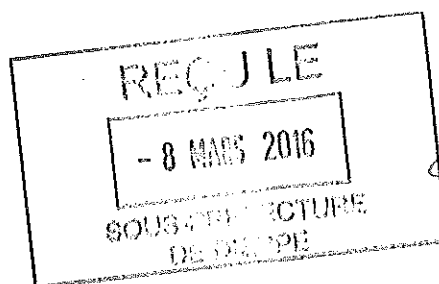
1 vice-président : 1
2 vice-présidents : 6

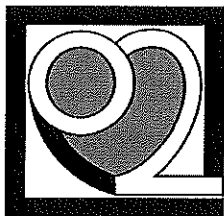
3 vice-présidents : 17
4 vice-présidents : 2

Le nombre de vice-présidents est fixé à 3.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 03 mars 2016
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 03/03/2016





Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 26
Votants : 26

Objet : **Election des vice-présidents**

N°2016-03-15

Légalement convoqué le 23 février 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 1^{er} mars 2016 à 20 h 00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Patrice CAUCHETIEZ 1^{er} vice président, Président de séance.

Présents : Mme Annie BIOT et Mr Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mr Hervé KROPFELD et Mme Jocelyne LORMIER (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Mr Xavier BOURGUIGNON (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mme Raymonde LE JUEZ, Mrs Dominique CLAEYS, Alain DUMOUCHEL,
Bernard DUVAL, Patrice CAUCHETIEZ, et Daniel LABBE (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mrs François DURIEU et Michel LAHAYE (Saint Saire).

Secrétaire : Mr François DURIEU

Election du 1^{er} vice-président

Le candidat pour le poste de 1^{er} vice-président est le suivant :
- M Patrice CAUCHETIEZ

1^{er} tour

Votants : 26
Exprimés : 22
Blancs : 3
Nul : 1
Majorité Absolue : 12

Mr Patrice CAUCHETIEZ a obtenu 22 voix

M Patrice CAUCHETIEZ ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1^{er} vice-président et a été immédiatement installé

Election du 2ème vice-président

Les candidats pour le poste de 2^{ème} vice-président sont les suivants :

- Mr Patrick BUREL
- Mr Michel LAHAYE

1^{er} tour

Votants : 26

Exprimés : 24

Blancs : 1

Nul : 1

Majorité Absolue : 13

- Mr Patrick BUREL a obtenu 12 voix
- Mr Michel LAHAYE a obtenu 12 voix.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 2^{ème} tour.

2ème tour

Votants : 26

Exprimés : 25

Blanc : 1

Nul : 0

Majorité Absolue : 13

Ont obtenu :

- Mr Patrick BUREL a obtenu 13 voix
- Mr Michel LAHAYE a obtenu 12 voix.

M Patrick BUREL ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2^{ème} vice-président et a été immédiatement installé.

Election du 3ème vice-président

La candidate pour le poste de 3^{ème} vice-présidente est la suivante :

- Mme Jocelyne LORMIER

1^{er} tour

Votants : 26

Exprimés : 25

Blanc : 1

Nul : 0

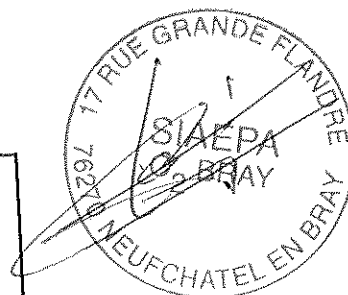
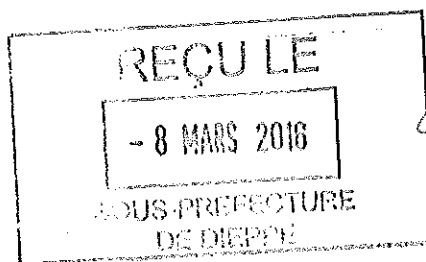
Majorité Absolue : 13

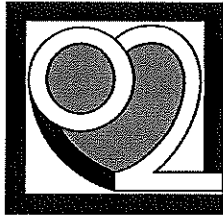
Mme Jocelyne LORMIER a obtenu 25 voix.

Mme Jocelyne LORMIER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 3^{ème} vice-présidente et a été immédiatement installée.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 03 mars 2016
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 03/03/2016





Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 26
Votants : 26

Objet : **Indemnités de fin de mandat**

Délibération N°2016-03-16bis

Légalement convoqué le 23 février 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 1^{er} mars 2016 à 20 h 00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Patrice CAUCHETIEZ 1^{er} vice président, Président de séance.

Présents : Mme Annie BIOT et Mr Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mr Hervé KROPFELD et Mme Jocelyne LORMIER (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Mr Xavier BOURGUIGNON (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mme Raymonde LE JUEZ, Mrs Dominique CLAEYS, Alain DUMOUCHEL,
Bernard DUVAL, Patrice CAUCHETIEZ, et Daniel LABBE (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mrs François DURIEU et Michel LAHAYE (Saint Saire), délégués titulaires.

Secrétaire : Mr François DURIEU

La réponse de Mme la Préfète en date du 17 février 2016 parvenue à Mr Turpin le 18 février 2016 par lettre recommandée avec accusé de réception, constitue la date de fin du mandat de Mr Turpin et par voie de conséquence, le début de celui du Président par intérim, Mr Cauchetiez du fait de son mandat de 1^{er} vice-président.

Considérant la délibération N°2014-04-44 du 23 avril 2014, les versements d'indemnités auront lieu comme suit :

Pour Mr Turpin :

Du 1^{er} au 17 février 2016 inclus : versement d'une indemnité de président correspondant à 17/30^è de 823.40 € bruts soit 466.59 € bruts.

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Pour Mr Cauchetiez :

Du 1^{er} au 17 février 2016 inclus : versement d'une indemnité de vice-président correspondant à 17/30^e de 329.21 € bruts soit 186.55 € bruts,

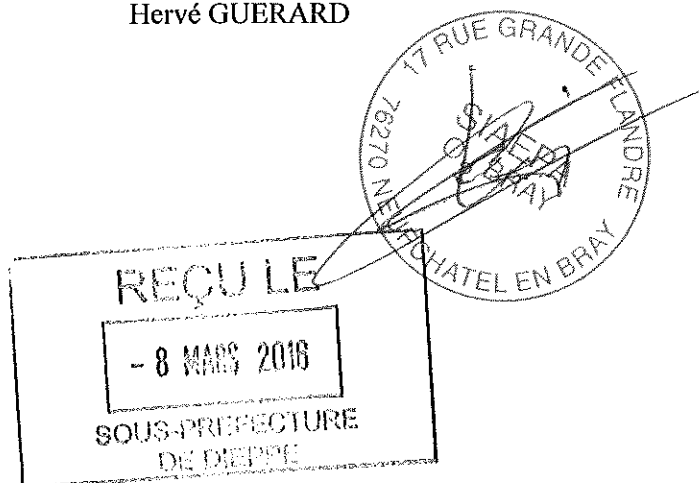
Du 18 au 29 février 2016 inclus : versement à d'une indemnité de président par intérim correspondant à 13/30^e de 823.40 € bruts soit 356.81 € bruts,

Le tout formant un total de 543.36 € bruts pour le mois de février 2016.

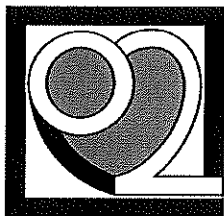
Le Comité Syndical prend acte des modalités de versement des indemnités octroyées à Mr Turpin et Cauchetiez pour le mois de février 2016.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 03 mars 2016
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 03/03/2016



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 26
Votants : 26

**Objet : Indemnités de fonctions
de Président et Vice Présidents**

Délibération N°2016-03-16

Légalement convoqué le 23 février 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 1^{er} mars 2016 à 20 h 00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Patrice CAUCHETIEZ 1^{er} vice président, Président de séance.

Présents : Mme Annie BIOT et Mr Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mr Hervé KROPFELD et Mme Jocelyne LORMIER (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Mr Xavier BOURGUIGNON (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mme Raymonde LE JUEZ, Mrs Dominique CLAEYS, Alain DUMOUCHEL,
Bernard DUVAL, Patrice CAUCHETIEZ, et Daniel LABBE (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mrs François DURIEU et Michel LAHAYE (Saint Saire), délégués titulaires.

Secrétaire : Mr François DURIEU

Le Comité Syndical à l'unanimité,

Considérant qu'il appartient au Comité Syndical de fixer dans les conditions prévues par la Loi, les indemnités de fonctions versées au Président et aux Vice-Président étant entendu que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif du syndicat,

Considérant que le syndicat O2 Bray appartient à la strate entre 10 000 à 19 999 habitants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R5211-4,

A - Fixe l'indemnité de Mr Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 Bray, pour l'exercice de ses fonctions, à raison de 21.66 % de l'indice 1015 de la fonction publique, à savoir 823.40 euros brut par mois ;

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Les limites du montant de cette indemnité sont déterminées en appliquant le barème de la strate concernée :

POPULATION (habitants) - TAUX MAXIMAL en de l'indice 1015 - INDEMNITE BRUTE (en euros)
De 10 000 à 19 999.....21.66 %..... 823.40 €

B - Fixe l'indemnité de Mr Patrice CAUCHETIEZ, Mr Patrick BUREL et Mme Jocelyne LORMIER, Vice-Présidents du SIAEPA O2 Bray, pour l'exercice de leurs fonctions, à raison de 8.66 % de l'indice 1015 de la fonction publique, à savoir 329.21 brut par mois;

Les limites du montant de cette indemnité sont déterminées en appliquant le barème de la strate concernée :

POPULATION (habitants) - TAUX MAXIMAL en de l'indice 1015 - INDEMNITE BRUTE (en euros)
De 10 000 à 19 999.....8.66 %..... 329.21 €

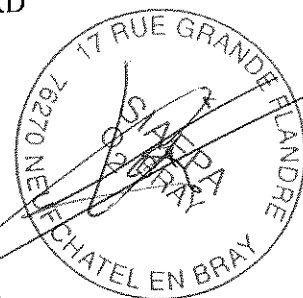
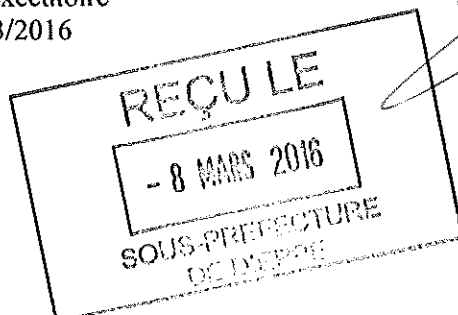
Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Prend acte que la présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe de récapitulation de l'ensemble des indemnités allouées aux Président et Vice-Présidents ;

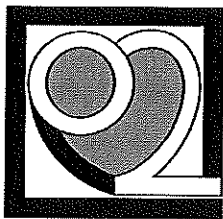
Prend acte que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 03 mars 2016
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 03/03/2016



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



Bray

ARRONDISSEMENT de DIEPPE
CANTON de NEUFCHATEL-EN-BRAY

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

REÇU LE

- 8 MARS 2016

SOUS-PREFECTURE
DE DIEPPE

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

(Article 78 DE LA LOI 2002-276 du 27 février 2002 - article L 2123-20-1 du CGCT)

I - POPULATION (totale au dernier recensement) : 10 086 habitants

(art. L 2123-23 du CGCT pour les communes) (art. L 5211-12 & 14 du CGCT)

II - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE maximum autorisé

Soit : indemnité (maximale) du président + total des indemnités (maximales) des vice-présidents ayant délégation :

823,40 € mensuels brut + (3 x 329,21 € mensuels brut) = 823,40 + 987,63 = 1 811,03 € mensuels brut

III - INDEMNITES ALLOUEES

A. Président :

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice 1015)	Total en %
Hervé GUERARD	21.66	21.66

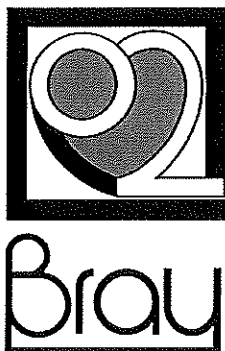
B. Vice-présidents avec délégation (article L 2123-24 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	Indemnité (allouée en % de l'indice 1015)	Total en %
1er vice-président : Patrice CAUCHETIEZ	8.66	8.66
2 ^{ème} vice-président : Patrick BUREL	8.66	8.66
3 ^{ème} vice-présidente: Jocelyne LORMIER	8.66	8.66

Enveloppe globale : 100 %

(indemnité du président + total des indemnités des vice-présidents ayant délégation)

Soit un total général de 1 811,03 € mensuels brut.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 26
Votants : 26

Objet : Election des membres du bureau

Délibération N°2016-03-17

Légalement convoqué le 23 février 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 1^{er} mars 2016 à 20 h 00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Patrice CAUCHETIEZ 1^{er} vice président, Président de séance.

Présents : Mme Annie BIOT et Mr Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mr Hervé KROPFELD et Mme Jocelyne LORMIER (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Mr Xavier BOURGUIGNON (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mme Raymonde LE JUEZ, Mrs Dominique CLAEYS, Alain DUMOUCHEL,
Bernard DUVAL, Patrice CAUCHETIEZ, et Daniel LABBE (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mrs François DURIEU et Michel LAHAYE (Saint Saire), délégués titulaires.

Secrétaire : Mr François DURIEU

Mr le Président rappelle que conformément au règlement intérieur, le bureau se compose du Président, des vice-présidents de droit et 6 membres.

- 1 – Mr Hervé GUERARD
- 2 – Mr Patrice CAUCHETIEZ
- 3 – Mr Patrick BUREL
- 4 – Mme Jocelyne LORMIER

Mr le Président demande donc qui est candidat :

- 5 – Mme Alexandra DUNET
- 6 – Mme Raymonde LE JUEZ

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

- 7 –Mr Jean MINEL
- 8 –Mme Annie BIOT
- 9 – Mr Manuel BEAUVAL
- 10 – Mr Claude GALLAIS

A l'issue du vote, les résultats sont les suivants :

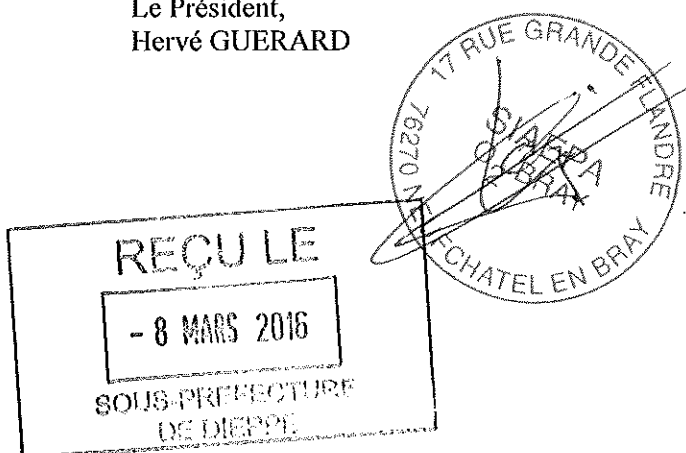
Nombre de bulletins.....	26
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L. 66 du Code Electoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	26

Mme Alexandra DUNET a obtenu 26 voix
Mme Raymonde LE JUEZ a obtenu 26 voix
Mr Jean MINEL a obtenu 26 voix
Mme Annie BIOT a obtenu 26 voix
Mr Manuel BEAUVAL a obtenu 26 voix
Mr Claude GALLAIS a obtenu 26 voix

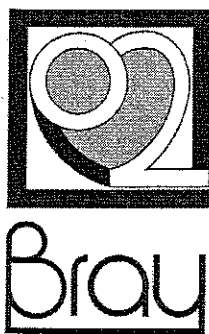
Mmes Annie BIOT, Alexandra DUNET, Raymonde LE JUEZ, Mrs Jean MINEL, Manuel BEAUVAL et Claude GALLAIS sont donc élus membres du Bureau.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 03 mars 2016
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 03/03/2016



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 22 + 1 pouvoir
Votants : 22 + 1 pouvoir

Objet : **Budgets Primitifs 2016**

Délibération N°2016-04-18

Légalement convoqué le 24 mars 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 1^{er} Avril 2016 à 20h00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Monsieur Hervé GUÉRARD, Président.

Présents : Mr Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOITRE (Bouelles),
Mr Gérard GROMARD et Mme Jocelyne LORMIER (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Mr Xavier BOURGUIGNON (Graval),
Mrs Patrick BUREL (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Alain DUMOUCHEL,
Bernard DUVAL, Patrice CAUCHETIEZ et Daniel LABBE (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Michel LAHAYE (Saint Saire).

Mr François DURIEU remet un pouvoir à Mr Michel LAHAYE.

Absents excusés : Mme Annie BIOT (Beaussault), Mrs Hervé KROPFELD (Bully), Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray), Christian PORTIER (Nesle-Hodeng), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) et François DURIEU (Saint Saire).

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET est élue secrétaire de séance.

Mr le Président présente les Budgets Primitifs pour l'année 2016.

Ils ont été préparés avec un niveau de vote par chapitres en fonctionnement et par opération d'équipement en investissement.

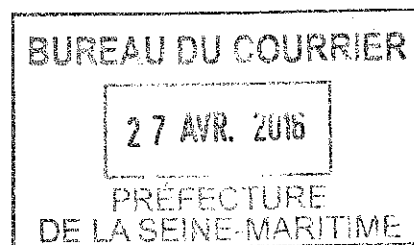
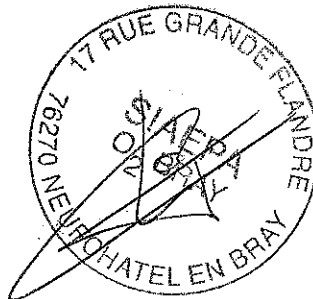
- Pour le budget Eau Potable, il est équilibré tant en dépenses qu'en recettes à 2 217 975 euros en exploitation et à 898 669 euros en investissement,

- Pour le budget Assainissement Collectif, il est équilibré tant en dépenses qu'en recettes à 1 901 283 euros en exploitation et à 1 440 000 euros en investissement,
- Pour le budget Assainissement Non Collectif, il est équilibré tant en dépenses qu'en recettes à 417 299 euros en exploitation et à 292 481 euros en investissement,

Après avoir entendu les explications de Mr le Président, les membres du comité syndical, à l'unanimité votent les budgets primitifs présentés pour l'année 2016.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 19 avril 2016
Le Président,
Hervé GUÉRARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 19/04/16



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice.....
 Nombre de membres présents.....
 Nombre de suffrages exprimés.....

VOTES : Pour..... 1 pour dir
 Contre.....
 Abstentions.....

Date de convocation : 24/03/2016

Présenté par Hervé GUERARD,

A Neufchâtel-en-Bray le 01/04/2016

Délibéré par le comité syndical réuni en session ordinaire

A Neufchâtel-en-Bray le 01/04/2016

Les membres le comité syndical,

HERVE GUERARD
PRESIDENT

PATRICE CAUCHETIEZ
VICE PRESIDENT

PATRICK BUREL
VICE PRESIDENT

JOCELYNE LORMIER
VICE PRESIDENTE

ANNIE BIOT
DELEGUEE

MICKAEL LEJEUNE
DELEGUE

ACHILLE LENORMAND
DELEGUE

OLIVIER MALOITRE
DELEGUE

HERVE KROPFELD
DELEGUE

MICHEL BAJARD
DELEGUE

JEAN MINEL
DELEGUE

LAURENCE DESREUMAUX
DELEGUEE

XAVIER BOURGUIGNON
DELEGUE

BRUNO DOSSIER
DELEGUE

CLAUDE GALLAIS
DELEGUE

CHRISTIAN PORTIER
DELEGUE

ALEXANDRA DUNET
DELEGUEE

RAYMONDE LE JUEZ
DELEGUEE

BERNARD DUVAL
DELEGUE

XAVIER LEFRANCOIS
DELEGUE

ALAIN DUMOUCHEL
DELEGUE

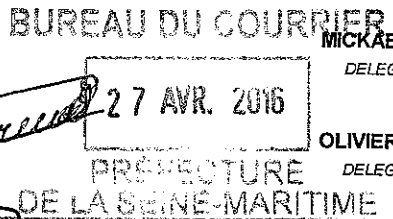
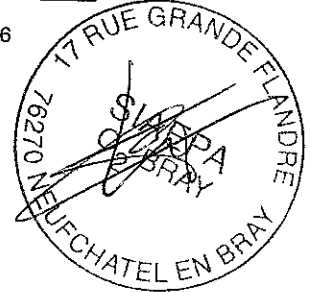
BERNARD SANSON
DELEGUE

MANUEL BEAUVAL
DELEGUE

JEAN-MARIE GUERARD
DELEGUE

FRANCOIS DURIEU
DELEGUE

MICHEL LAHAYE
DELEGUE



IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de l'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et Date Délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
------------------------------	-------------------------------------	------------------	-------------------------	----------	---------------------------------	-----------------

BP2016 SIAEPA 02 BRAY - SPANC SIAEPA 02 BRAY - SPANC

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Certifié exécutoire par Hervé GUERARD , compte tenu de la transmission en préfecture, le _____
, et de la publication le _____

A Neufchâtel-en-Bray le 01/04/2016

SOMMAIRE

pages			
	<u>I. Informations générales</u>		
p. 1	Modalités de vote du budget		
	<u>II. Présentation générale du budget</u>		
p. 2	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
p. 3	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
p. 4	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p. 5	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p. 6	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	<u>III. Vote du budget</u>		
p. 7/8	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses		
p. 9	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes		
p. 10	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p. 11	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
p. 12/13	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	<u>IV. Annexes</u>	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
p. 14	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	*	
p. 15/18	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	*	
p. 19/20	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	*	
p. 21	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	*	
p. 22/24	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	*	
p. 25	A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	*	
p. 26	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	*	
p. 27	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	*	
p. 28	A3.2 - Etalement des provisions	*	
p. 29	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	*	
p. 30	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	*	
p. 31/38	A5.1.1 et A5.1.2 - Etats de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainis	*	
p. 39/46	A5.2.1 et A5.2.2 - Etats de ventilation des dép. et rec. des services d'ass. collectif et non col	*	
p. 47	A6 - Etat des charges transférées	*	
p. 48	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	*	
	B - Engagements hors bilan		
p. 49/50	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	*	
p. 51	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	*	
p. 52	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	*	
p. 53/54	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	*	
p. 55	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	*	
p. 56	B1.6 - Etat des autres engagements donnés	*	
p. 57	B1.7 - Etat des engagements reçus	*	
p. 58	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	*	
p. 59	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	*	
	C - Autres éléments d'informations		
p. 60/61	C1.1 - Etat du personnel	*	
p. 62	C1.2 Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la ré	*	
p. 63	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	*	
p. 64	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	*	
	D - Arrêté et signatures		
p. 65/66	D - Arrêté et signatures	*	



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 22 + 1 pouvoir
Votants : 22 + 1 pouvoir

Objet : Convention vente échange d'eau
avec le SIGE Bray Bresle Picardie

Délibération N°2016-04-19

Légalement convoqué le 24 mars 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 1^{er} Avril 2016 à 20h00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Monsieur Hervé GUÉRARD, Président.

Présents : Mr Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mr Gérard GROMARD et Mme Jocelyne LORMIER (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Mr Xavier BOURGUIGNON (Graval),
Mrs Patrick BUREL (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Alain DUMOUCHEL,
Bernard DUVAL, Patrice CAUCHETIEZ et Daniel LABBE (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Michel LAHAYE (Saint Saire).

Mr François DURIEU remet un pouvoir à Mr Michel LAHAYE.

Absents excusés : Mme Annie BIOT (Beaussault), Mrs Hervé KROPFELD (Bully), Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray), Christian PORTIER (Nesle-Hodeng), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) et François DURIEU (Saint Saire).

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET est élue secrétaire de séance.

Mr le Président rappelle que selon la séance du 02 février dernier, il a été décidé de poursuivre les démarches avec le SIGE Bray Bresle Picardie pour trouver une solution technique en préservant les intérêts du syndicat O2 Bray.

Une réunion avec le SIGE a eu lieu le mercredi 30 mars à la station d'épuration de Neufchâtel.

Une solution technique a été trouvée : pose d'un système de comptage autonome télégréré en limite administrative entre Flamets-Frétils et Conteville.

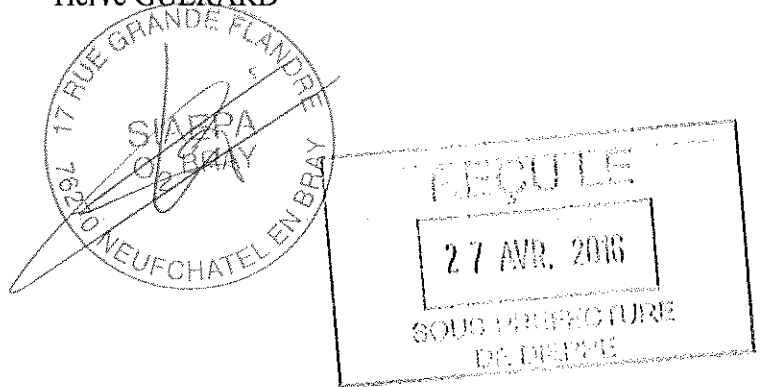
Mr le Président demande aux délégués de bien vouloir donner leur accord de principe sur le projet de convention.

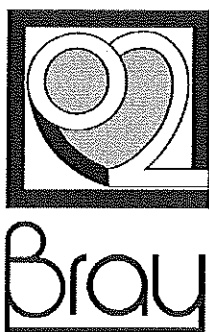
La présente convention ne prendra effet qu'à compter de la pose effective des matériels, procès-verbal de réception des opérations faisant foi. Pendant la période allant du 1^{er} janvier 2016 à la date de réception, les termes de la précédente convention seront appliqués.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président, les membres du comité syndical, à l'unanimité, acceptent que Mr le Président poursuive les démarches, finalise la solution technique et donc la convention. Ils acceptent aussi que la précédente convention reste en vigueur le temps que la nouvelle prenne effet selon les conditions ci-dessus.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 19 avril 2016
Le Président,
Hervé GUÉRARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 19/04/16





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 22 + 1 pouvoir
Votants : 22 + 1 pouvoir

Objet : Étude de sécurisation
renouvellement des membres de la
Commission d'Appel d'Offres du
groupement de commande

Délibération N°2016-04-20

Légalement convoqué le 24 mars 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 1^{er} Avril 2016 à 20h00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Monsieur Hervé GUÉRARD, Président.

Présents : Mr Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mr Gérard GROMARD et Mme Jocelyne LORMIER (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Mr Xavier BOURGUIGNON (Graval),
Mrs Patrick BUREL (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Alain DUMOUCHEL,
Bernard DUVAL, Patrice CAUCHETIEZ et Daniel LABBE (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Michel LAHAYE (Saint Saire).

Mr François DURIEU remet un pouvoir à Mr Michel LAHAYE.

Absents excusés : Mme Annie BIOT (Beaussault), Mrs Hervé KROPFELD (Bully), Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray), Christian PORTIER (Nesle-Hodeng), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) et François DURIEU (Saint Saire).

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET est élue secrétaire de séance.

Mr le Président rappelle qu'une étude de sécurisation intersyndicale est en cours, elle est portée par le syndicat de la Vallée de l'Eaulne.

Le syndicat O2 Bray doit y être représenté par un délégué titulaire et un suppléant. Ces délégués représentent la structure et siègent aux commissions d'appels d'offres.

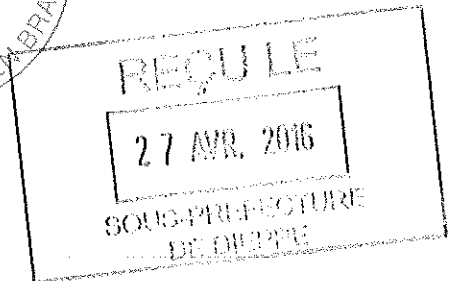
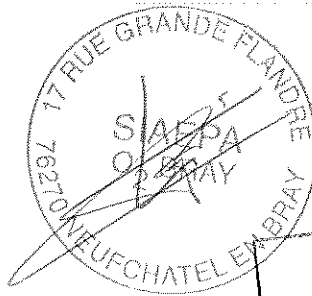
Les candidats sont les suivants :

- 1 – Mme Jocelyne LORMIER en tant que titulaire
- 2 – M. Patrice CAUCHETIEZ en tant que suppléant

A l'unanimité, Mme Jocelyne LORMIER est désignée déléguée titulaire et Mr Patrice CAUCHETIEZ, délégué suppléant. L'information sera transmise au SIDESA qui assure l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 19 avril 2016
Le Président,
Hervé GUÉRARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 19/04/16





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 22 + 1 pouvoir
Votants : 22 + 1 pouvoir

Objet : Choix Assistant à Maîtrise
d'Ouvrage (AMO) pour la réhabilitation
des stations d'épuration de Beaussault
et Graval

Délibération N°2016-04-21

Légalement convoqué le 24 mars 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 1^{er} Avril 2016 à 20h00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Monsieur Hervé GUÉRARD, Président.

Présents : Mr Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOITRE (Bouelles),
Mr Gérard GROMARD et Mme Jocelyne LORMIER (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Mr Xavier BOURGUIGNON (Graval),
Mrs Patrick BUREL (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Alain DUMOUCHEL,
Bernard DUVAL, Patrice CAUCHETIEZ et Daniel LABBE (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Michel LAHAYE (Saint Saire).

Mr François DURIEU remet un pouvoir à Mr Michel LAHAYE.

Absents excusés : Mme Annie BIOT (Beaussault), Mrs Hervé KROPFELD (Bully), Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray), Christian PORTIER (Nesle-Hodeng), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) et François DURIEU (Saint Saire).

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET est élue secrétaire de séance.

Une consultation a été réalisée, 3 bureaux d'études ont répondu sur 5 consultés : Aqua' Enviro, CAD'EN et le SIDESA.

Ils ont chacun rendu leur offre. Des compléments tarifaires ont été demandés avec réponse pour le 29 mars 17h.

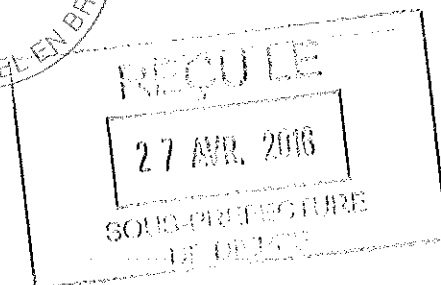
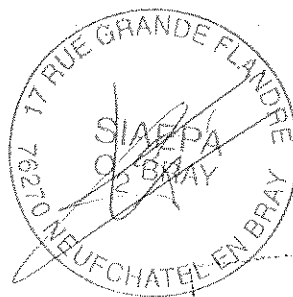
Il en ressort que le bureau d'études CAD'EN propose l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 6 420 € HT.

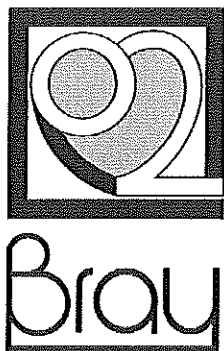
Mr le Président propose de retenir le bureau d'études CAD'EN.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président, les membres du comité syndical, à l'unanimité, acceptent de retenir le bureau d'études CAD'EN pour un montant de 6 420 € HT pour la mission d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la réhabilitation des stations d'épuration de Beaussault et Graval.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 19 avril 2016
Le Président,
Hervé GUÉRARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 19/04/16





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 22 + 1 pouvoir
Votants : 22 + 1 pouvoir

Objet : Choix du local administratif

Délibération N°2016-04-22

Légalement convoqué le 24 mars 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 1^{er} Avril 2016 à 20h00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Monsieur Hervé GUÉRARD, Président.

Présents : Mr Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOITRE (Bouelles),
Mr Gérard GROMARD et Mme Jocelyne LORMIER (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Mr Xavier BOURGUIGNON (Graval),
Mrs Patrick BUREL (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Alain DUMOUCHEL, Bernard DUVAL, Patrice CAUCHETIEZ et Daniel LABBE (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Michel LAHAYE (Saint Saire).

Mr François DURIEU remet un pouvoir à Mr Michel LAHAYE.

Absents excusés : Mme Annie BIOT (Beaussault), Mrs Hervé KROPFELD (Bully), Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray), Christian PORTIER (Nesle-Hodeng), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) et François DURIEU (Saint Saire).

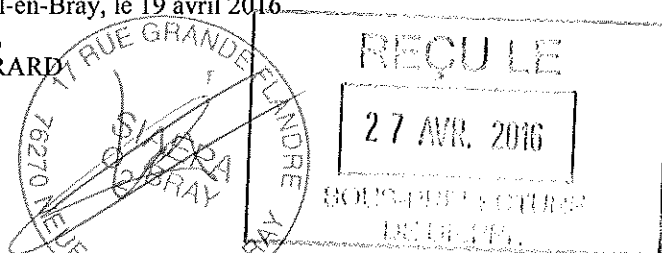
Secrétaire : Mme Alexandra DUNET est élue secrétaire de séance.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président, les membres du comité syndical, à l'unanimité, retiennent l'ancien local de l'annonceur sis Boulevard de Goville à Neufchâtel-en-Bray pour un loyer mensuel d'environ 1 200 € nets.

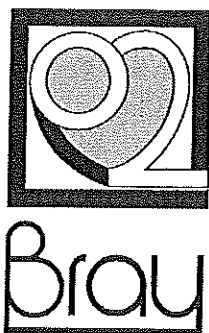
Mr le Président est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour mener à bien ce projet.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 19 avril 2016.
Le Président,
Hervé GUÉRARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 19/04/16



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 22 + 1 pouvoir
Votants : 22 + 1 pouvoir

Objet : Désignation nouveau délégué élu
au CNAS

Délibération N°2016-04-24

Légalement convoqué le 24 mars 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 1^{er} Avril 2016 à 20h00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Monsieur Hervé GUÉRARD, Président.

Présents : Mr Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOITRE (Bouelles),
Mr Gérard GROMARD et Mme Jocelyne LORMIER (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Mr Xavier BOURGUIGNON (Graval),
Mrs Patrick BUREL (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Alain DUMOUCHEL,
Bernard DUVAL, Patrice CAUCHETIEZ et Daniel LABBE (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Michel LAHAYE (Saint Saire).

Mr François DURIEU remet un pouvoir à Mr Michel LAHAYE.

Absents excusés : Mme Annie BIOT (Beaussault), Mrs Hervé KROPFELD (Bully), Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray), Christian PORTIER (Nesle-Hodeng), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) et François DURIEU (Saint Saire).

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET est élue secrétaire de séance.

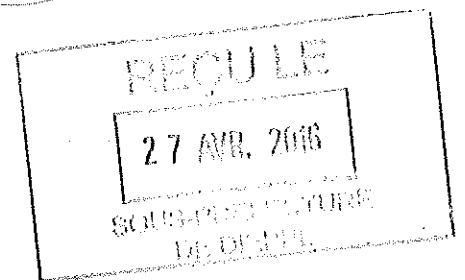
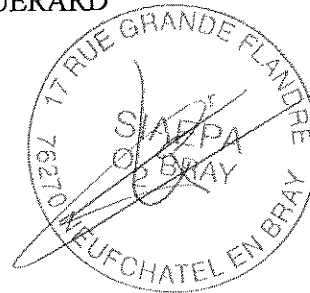
Suite à la démission de l'ancien Président, il convient de nommer un nouveau délégué élu.

Mme Dunet se présente pour le collège des élus.

A l'unanimité, les membres du comité syndical acceptent la candidature de Mme Dunet et la désigne déléguée pour le collège des élus. L'information sera transmise au CNAS.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 19 avril 2016
Le Président,
Hervé GUÉRARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 19/04/16





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 22 + 1 pouvoir
Votants : 22 + 1 pouvoir

Objet : Délégation du comité syndical
au Président

Délibération N°2016-04-25

Légalement convoqué le 24 mars 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 1^{er} Avril 2016 à 20h00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Monsieur Hervé GUÉRARD, Président.

Présents : Mr Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mr Gérard GROMARD et Mme Jocelyne LORMIER (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Mr Xavier BOURGUIGNON (Graval),
Mrs Patrick BUREL (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Alain DUMOUCHEL,
Bernard DUVAL, Patrice CAUCHETIEZ et Daniel LABBE (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Michel LAHAYE (Saint Saire).

Mr François DURIEU remet un pouvoir à Mr Michel LAHAYE.

Absents excusés : Mme Annie BIOT (Beaussault), Mrs Hervé KROPFELD (Bully), Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray), Christian PORTIER (Nesle-Hodeng), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) et François DURIEU (Saint Saire).

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET est élue secrétaire de séance.

Mr le Président explique que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au comité syndical de confier au Président pour la durée du mandat, les délégations suivantes :

Vu les articles L5211-9 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le comité syndical :

- Délègue à Mr le Président de l'intercommunalité le pouvoir de prendre toute décision concernant les points suivants :

1° De procéder, dans les limites de 300 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants en cours qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

3° De signer tout contrat ou convention dans le cadre de l'exécution du budget,

4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

6° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

7° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres du syndicat à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

8° D'exercer, au nom du syndicat, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que le syndicat en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le comité syndical ;

9° D'intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui, cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions;

10° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules syndicaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;

11° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis du syndicat préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

12° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour les réseaux (eau potable et assainissement collectif);

13° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 € par année civile ;

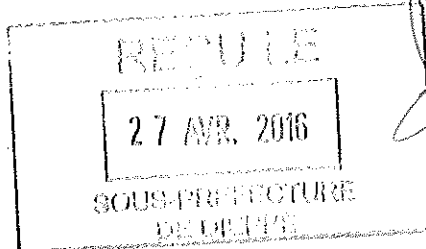
14° D'exercer au nom du syndicat le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;

15° De solliciter toute demande de subvention pour tous les projets syndicaux auprès de tout organisme financeur : Département, Agence de l'Eau, Région, Etat, Europe...

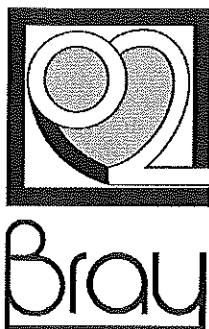
- Prend acte que conformément à l'article L5211-10 susvisé, Mr le Président rendra compte des attributions exercées par délégation, lors de chaque réunion de l'organe délibérant,
- Prend acte que les décisions prises dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires,
- Prend acte que les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement des conseils municipaux,
- Prend acte que la délégation, de même nature, antérieure à la présente est de fait abrogée

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 19 avril 2016
Le Président,
Hervé GUÉRARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 19/04/16



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 22 + 1 pouvoir
Votants : 22 + 1 pouvoir

Objet : Délégation de signature au Président

Délibération N°2016-04-26

Légalement convoqué le 24 mars 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 1^{er} Avril 2016 à 20h00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Monsieur Hervé GUÉRARD, Président.

Présents : Mr Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mr Gérard GROMARD et Mme Jocelyne LORMIER (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Mr Xavier BOURGUIGNON (Graval),
Mrs Patrick BUREL (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Alain DUMOUCHEL,
Bernard DUVAL, Patrice CAUCHETIEZ et Daniel LABBE (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Michel LAHAYE (Saint Saire).

Mr François DURIEU remet un pouvoir à Mr Michel LAHAYE.

Absents excusés : Mme Annie BIOT (Beaussault), Mrs Hervé KROPFELD (Bully), Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray), Christian PORTIER (Nesle-Hodeng), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) et François DURIEU (Saint Saire).

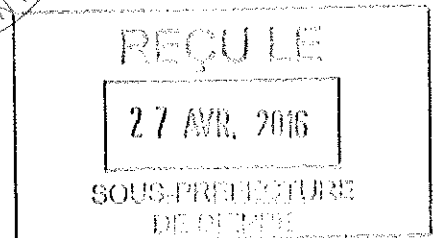
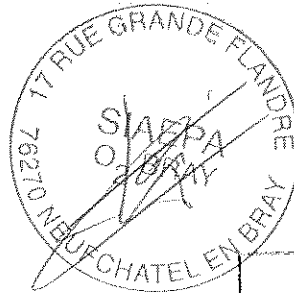
Secrétaire : Mme Alexandra DUNET est élue secrétaire de séance.

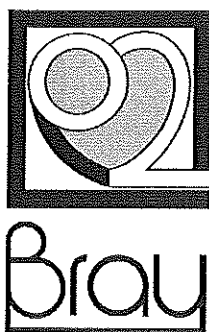
Le comité syndical autorise, à l'unanimité, Mr le Président à signer toutes les pièces relatives aux marchés, demandes de prêts, demandes de subventions, travaux, achats, conventions concernant les activités du syndicat aussi bien pour la compétence eau, que pour l'assainissement collectif et assainissement non collectif.

Cette autorisation est valable pendant la durée du mandat du président et abroge la délégation de même nature, antérieure à la présente.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 19 avril 2016
Le Président,
Hervé GUÉRARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 19/04/16





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 22 + 1 pouvoir
Votants : 22 + 1 pouvoir

Objet : Désignation nouveaux délégués
au SIDESA

Délibération N°2016-04-23

Légalement convoqué le 24 mars 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 1^{er} Avril 2016 à 20h00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Monsieur Hervé GUÉRARD, Président.

Présents : Mr Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mr Gérard GROMARD et Mme Jocelyne LORMIER (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Mr Xavier BOURGUIGNON (Graval),
Mrs Patrick BUREL (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Alain DUMOUCHEL,
Bernard DUVAL, Patrice CAUCHETIEZ et Daniel LABBE (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Michel LAHAYE (Saint Saire).

Mr François DURIEU remet un pouvoir à Mr Michel LAHAYE.

Absents excusés : Mme Annie BIOT (Beaussault), Mrs Hervé KROPFELD (Bully), Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray), Christian PORTIER (Nesle-Hodeng), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) et François DURIEU (Saint Saire).

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET est élue secrétaire de séance.

Mr le Président fait un appel à candidature. Il fait part de la sienne pour la place de titulaire ; aucun autre délégué n'est candidat et Mr Cauchetiez se porte volontaire pour la place de délégué suppléant.

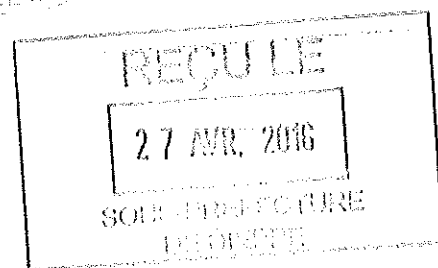
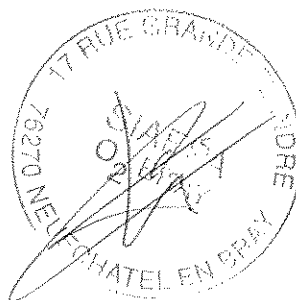
Les candidats sont les suivants :

- 1 – Mr Hervé GUERARD en tant que titulaire
- 2 – M. Patrice CAUCHETIEZ en tant que suppléant

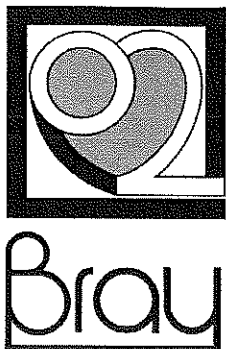
A l'unanimité, Mr Hervé GUERARD est désigné délégué titulaire et Mr Patrice CAUCHETIEZ, délégué suppléant au SIDESA. L'information sera transmise au SIDESA.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 19 avril 2016
Le Président,
Hervé GUÉRARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 19/04/16



Votes et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 20
Votants : 20

Objet : **Décisions prises depuis le 02/04/2016**

Délibération N°2016-06-27

Légalement convoqué le 22 juin 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 30 juin 2016 à 20 h 00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mr Daniel ETIENNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mrs Xavier BOURGUIGNON et Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET, Corine LACOSTE et Raymonde LE JUEZ, Mrs Dominique CLAEYS, Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mr Hervé GUERARD (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Michel LAHAYE (Saint-Saire).

Absents excusés : Mmes Annie BIOT (Beaussault), Laurence DESREUMAUX (Graval), et Mrs Mickaël LEJEUNE (Beaussault), Hervé KROPFELD (Bully), Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray), Alain DUMOUCHEL (Neufchâtel-en-Bray), Bernard DUVAL (Neufchâtel-en-Bray), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) Bernard SANSON (Neuville Ferrières), et François DURIEU (Saint-Saire),
Mme Evelyne Henry, Releveuse Syndicale.

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Céline HOUARD,

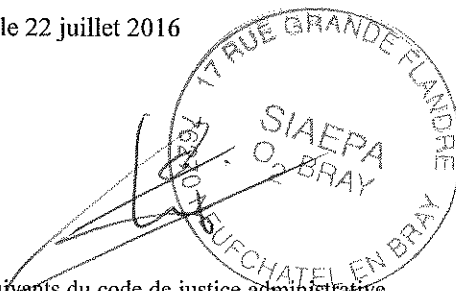
Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical prend acte de la présentation des décisions N°2016-02, 03, 04, 05, 06 et 07 prises par Mr le Président dans le cadre de la délégation permanente accordée par la délibération N°2016-04-25 du 1^{er} avril 2016.

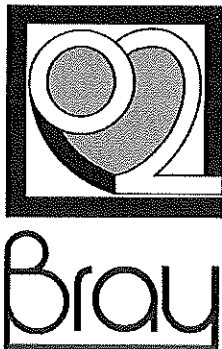
Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 22/07/2016



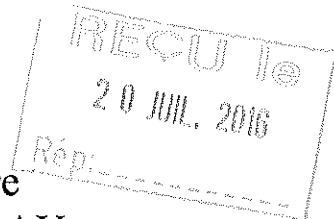
Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 22 juillet 2016
Le Président,
Hervé GUERARD



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : direction-o2bray@orange.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 20
Votants : 20

Objet : **Comptes Administratifs 2015**
Adoption

Délibération N°2016-06-28

Légalement convoqué le 22 juin 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 30 juin 2016 à 20 h 00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mr Daniel ETIENNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mrs Xavier BOURGUIGNON et Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET, Corine LACOSTE et Raymonde LE JUEZ, Mrs
Dominique CLAEYS, Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mr Hervé GUERARD (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Michel LAHAYE (Saint-Saire).

Absents excusés : Mmes Annie BIOT (Beaussault), Laurence DESREUMAUX (Graval), et Mrs
Mickaël LEJEUNE (Beaussault), Hervé KROPFELD (Bully), Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Alain DUMOUCHEL (Neufchâtel-en-Bray), Bernard DUVAL (Neufchâtel-en-Bray), Xavier
LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) Bernard SANSON (Neuville Ferrières), et François DURIEU
(Saint-Saire),
Mme Evelyne Henry, Releveuse Syndicale.

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Céline HOUARD,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

Les comptes administratifs correspondent désormais en tous points avec les comptes de gestion de la trésorerie.
Les versions définitives ont été validées et signées par la DRFIP.

Seul le budget de l'eau potable affichait une différence de 13.27 € qui correspondait à une différence de TVA, cela a été corrigé.

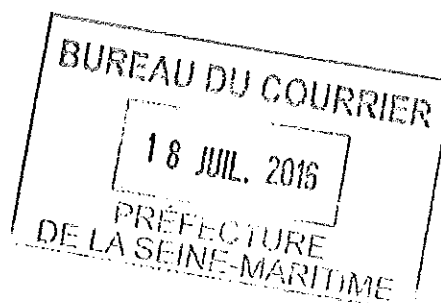
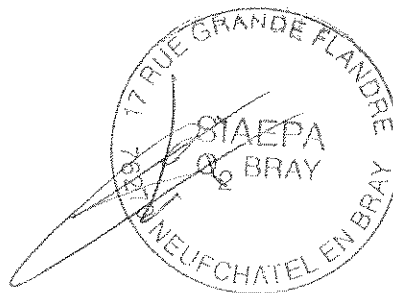
Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

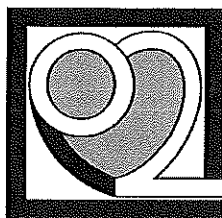
Aucune autre question n'étant posée, Mr le Président quitte la salle.

Sous la présidence de M. Michel BAJARD, doyen d'âge, les comptes administratifs 2015 des services eau, assainissement collectif et assainissement non collectif sont adoptés à l'unanimité.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 13 juillet 2016
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 13/07/16





Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués

En exercice : 26

Présents : 20

Votants : 20

Objet : **Affectation de résultats**

Délibération N°2016-06-29

Légalement convoqué le 22 juin 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 30 juin 2016 à 20 h 00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mr Daniel ETIENNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mrs Xavier BOURGUIGNON et Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET, Corine LACOSTE et Raymonde LE JUEZ, Mrs
Dominique CLAEYS, Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mr Hervé GUERARD (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Michel LAHAYE (Saint-Saire).

Absents excusés : Mmes Annie BIOT (Beaussault), Laurence DESREUMAUX (Graval), et Mrs
Mickaël LEJEUNE (Beaussault), Hervé KROPFELD (Bully), Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Alain DUMOUCHEL (Neufchâtel-en-Bray), Bernard DUVAL (Neufchâtel-en-Bray), Xavier
LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) Bernard SANSON (Neuville Ferrières), et François DURIEU
(Saint-Saire),

Mme Evelyne Henry, Receveure Syndicale.

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Céline HOUARD,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

Après avoir entendu les explications de Mr le Président, le comité syndical, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

EAU

Investissement Recettes : cpte 001 : 685 492.41 €

Exploitation Recettes : cpte 002 : 177 103,94 €

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

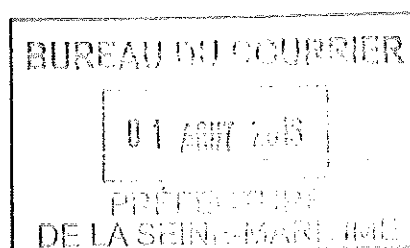
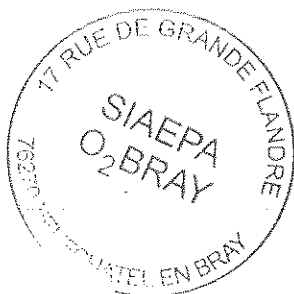
Investissement Recettes : cpte 001 : 437 038.67 €
Exploitation Recettes : cpte 002 : 544 282,32 €

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

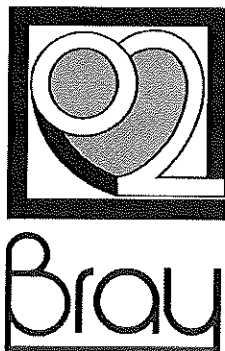
Investissement Recettes : cpte 001 : 110 680.03 €
Exploitation Recettes : cpte 002 : 174 798,85 €

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 22 juillet 2016
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
En Préfecture le 22/07/16



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-I et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 20
Votants : 20

Objet : **Budgets supplémentaires**

Délibération N°2016-06-30

Légalement convoqué le 22 juin 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 30 juin 2016 à 20 h 00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mr Daniel ETIENNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mrs Xavier BOURGUIGNON et Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET, Corine LACOSTE et Raymonde LE JUEZ, Mrs
Dominique CLAEYS, Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mr Hervé GUERARD (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Michel LAHAYE (Saint-Saire).

Absents excusés : Mmes Annie BIOT (Beaussault), Laurence DESREUMAUX (Graval), et Mrs
Mickaël LEJEUNE (Beaussault), Hervé KROPFELD (Bully), Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Alain DUMOUCHEL (Neufchâtel-en-Bray), Bernard DUVAL (Neufchâtel-en-Bray), Xavier
LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) Bernard SANSON (Neuville Ferrières), et François DURIEU
(Saint-Saire),
Mme Evelyne Henry, Releveuse Syndicale.

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Céline HOUARD,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

Après avoir entendu les explications de Mr le Président sur la réalisation de budgets supplémentaires pour les 3
vocations pour cette année 2016 (*incorporation finale des résultats, ajustements entre chapitres d'opérations
d'ordre et sur le chapitre des emprunts*)

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative,
la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de
deux mois à compter de sa publication.

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux budgets du syndicat,

VU la délibération n° 2016-04-18 du 1^{er} avril 2016 par laquelle le comité syndical a adopté le budget primitif de l'exercice 2016,

VU la délibération n°2016-06-28 du 30 juin 2016 par laquelle le comité syndical vient d'approuver les comptes administratifs de l'exercice 2015,

VU la délibération n°2016-06-29 du 30 juin 2016 par laquelle le comité syndical vient d'approuver les affectations de résultats,

CONSIDERANT l'ensemble des reports, des besoins de dépenses et des recettes nouvelles relatives à l'exercice 2016,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

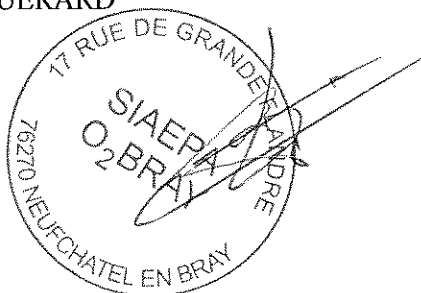
- d'adopter les budgets supplémentaires de l'exercice 2016 équilibrés tant en dépenses qu'en recettes pour les seules sections d'investissement aux sommes suivantes :

Pour le budget supplémentaire eau potable : 340 785 €

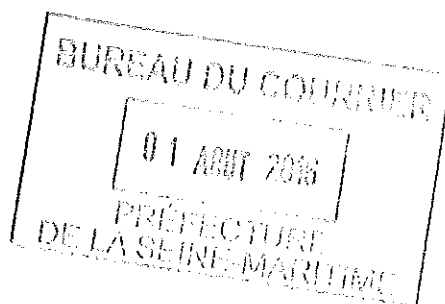
Pour le budget supplémentaire Assainissement Collectif : 164 000 €

Pour le budget supplémentaire Assainissement Non Collectif : 37 500 €

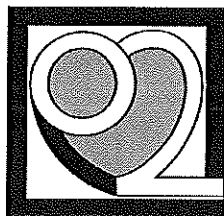
Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 22 juillet 2016
Le Président,
Hervé GUERARD



Transmis, publié et rendu exécutoire
En Préfecture le 22/07/16



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 20
Votants : 20

Objet : **Projet immobilier 5 Boulevard de Goville
à Neufchâtel**

Délibération N°2016-06-31

Légalement convoqué le 22 juin 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 30 juin 2016 à 20 h 00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mr Daniel ETIENNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mrs Xavier BOURGUIGNON et Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET, Corine LACOSTE et Raymonde LE JUEZ, Mrs
Dominique CLAEYS, Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mr Hervé GUERARD (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Michel LAHAYE (Saint-Saire).

Absents excusés : Mmes Annie BIOT (Beaussault), Laurence DESREUMAUX (Graval), et Mrs
Mickaël LEJEUNE (Beaussault), Hervé KROPFELD (Bully), Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Alain DUMOUCHEL (Neufchâtel-en-Bray), Bernard DUVAL (Neufchâtel-en-Bray), Xavier
LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) Bernard SANSON (Neuville Ferrières), et François DURIEU
(Saint-Saire),
Mme Evelyne Henry, Releveuse Syndicale.

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Céline HOUARD,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

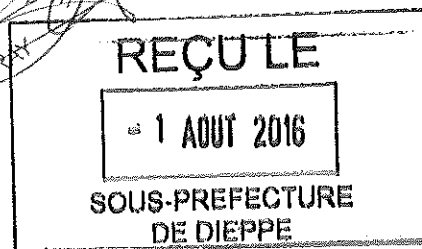
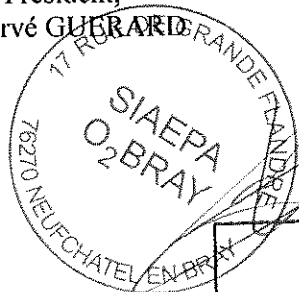
Téléphonie (standard) : afin de disposer d'une solution adaptée au grand nombre d'appels reçus des abonnés, une demande de devis a été formulée. La société Socacom de Mont Saint Aignan a remis une proposition tarifaire pour une solution basique temporaire pour la station de Neufchâtel ; cette solution sera ensuite étendue au local 5 Boulevard de Goville à Neufchâtel.

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

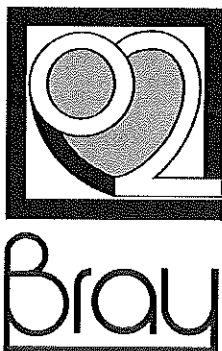
Le devis s'élève à 4 885.20 € HT pour la phase 1 et 2 252.70 € HT pour la phase 2 soit un total de 7 137.90 € (6 000 € avaient été prévus au budget mais pour la seule installation sur la station de Neufchâtel à ce moment-là). Cette solution a été retenue et sera mise en place début juillet.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 22 juillet 2016
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
En Sous-Préfecture le 22/07/16



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 20
Votants : 20

Objet : Reprise du secteur de Neufchâtel
Assistance juridique

Délibération N°2016-06-32 bis

Légalement convoqué le 22 juin 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 30 juin 2016 à 20 h 00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mr Daniel ETIENNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mrs Xavier BOURGUIGNON et Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET, Corine LACOSTE et Raymonde LE JUEZ, Mrs Dominique CLAEYS, Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mr Hervé GUERARD (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Michel LAHAYE (Saint-Saire).

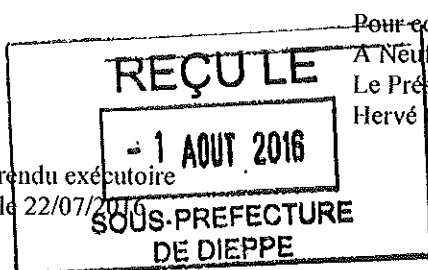
Absents excusés : Mmes Annie BIOT (Beaussault), Laurence DESREUMAUX (Graval), et Mrs Mickaël LEJEUNE (Beaussault), Hervé KROPFELD (Bully), Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray), Alain DUMOUCHEL (Neufchâtel-en-Bray), Bernard DUVAL (Neufchâtel-en-Bray), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) Bernard SANSON (Neuville Ferrières), et François DURIEU (Saint-Saire),
Mme Evelyne Henry, Receveure Syndicale.

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Céline HOUARD,

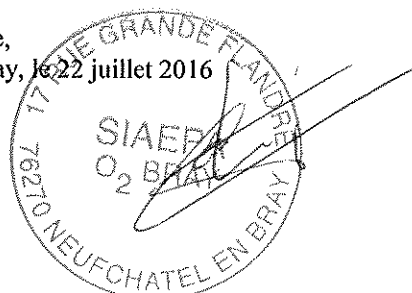
Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

Mr le Président demande l'avis du comité syndical. Les membres, par une abstention et 19 votes pour, valident la position des membres du bureau et pensent qu'il faut prendre l'attache de l'assistance juridique du Centre de Gestion, du SIDESA et de Groupama.

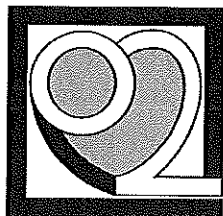
Transmis, publié et rendu exécutoire
En Sous-Préfecture le 22/07/2016



Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 22 juillet 2016
Le Président,
Hervé GUERARD



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 20
Votants : 20

Objet : Reprise du secteur de Neufchâtel
Créations de postes

Délibération N°2016-06-32

Légalement convoqué le 22 juin 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 30 juin 2016 à 20 h 00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mr Daniel ETIENNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mrs Xavier BOURGUIGNON et Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET, Corine LACOSTE et Raymonde LE JUEZ, Mrs Dominique CLAEYS, Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mr Hervé GUERARD (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Michel LAHAYE (Saint-Saire).

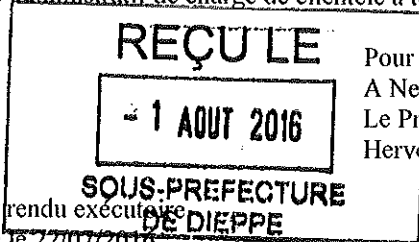
Absents excusés : Mmes Annie BIOT (Beaussault), Laurence DESREUMAUX (Graval), et Mrs Mickaël LEJEUNE (Beaussault), Hervé KROPFELD (Bully), Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray), Alain DUMOUCHEL (Neufchâtel-en-Bray), Bernard DUVAL (Neufchâtel-en-Bray), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) Bernard SANSON (Neuville Ferrières), et François DURIEU (Saint-Saire),
Mme Evelynne Henry, Receveure Syndicale.

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Céline HOUARD,

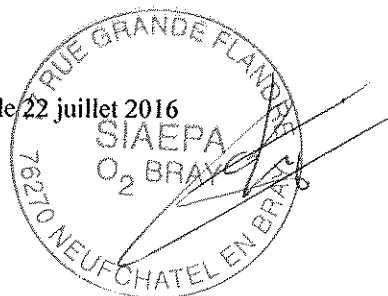
Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, accepte d'ouvrir :

- un poste d'agent de réseau à temps complet,
- d'un poste administratif de chargé de clientèle à temps complet.

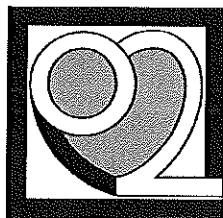


Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 22 juillet 2016
Le Président,
Hervé GUERARD



Transmis, publié et rendu exécutoire
En Sous-Préfecture le 22/07/2016

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 20
Votants : 20

Objet : **Stagiaire**
Présence et Gratification

Délibération N°2016-06-33

Légalement convoqué le 22 juin 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 30 juin 2016 à 20 h 00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mr Daniel ETIENNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mrs Xavier BOURGUIGNON et Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET, Corine LACOSTE et Raymonde LE JUEZ, Mrs
Dominique CLAEYS, Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mr Hervé GUERARD (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Michel LAHAYE (Saint-Saire).

Absents excusés : Mmes Annie BIOT (Beaussault), Laurence DESREUMAUX (Graval), et Mrs
Mickaël LEJEUNE (Beaussault), Hervé KROPFELD (Bully), Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Alain DUMOUCHEL (Neufchâtel-en-Bray), Bernard DUVAL (Neufchâtel-en-Bray), Xavier
LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) Bernard SANSON (Neuville Ferrières), et François DURIEU
(Saint-Saire),

Mme Evelyne Henry, Receveure Syndicale.

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Céline HOUARD,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

Mr Rodolphe DUTOT est en stage au syndicat depuis le 19 avril ; la 1^{ère} convention allait jusqu'au 13/06/2016 (décision N°2016-04). Compte tenu de la relève et qu'Eaux De Normandie impose 3 agents, le syndicat a demandé à Mr Dutot si cette mission pouvait l'intéresser. Du fait de sa réponse positive, une demande prolongation de stage a été faite à l'université jusqu'au 30/06/2016 (décision N°2016-06). L'avenant a été reçu et signé.

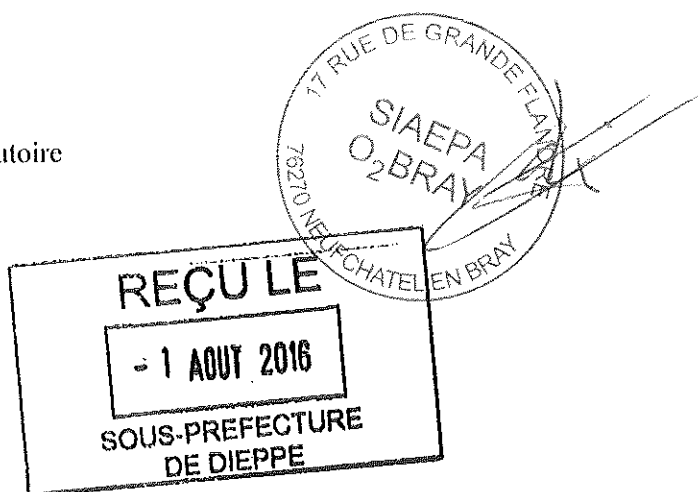
Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Compte tenu du fait que Mr Rodolphe a été présent du 19 avril au 30 juin 2016, Mr le Président informe les membres du comité syndical qu'une gratification lui a été octroyée (obligatoire pour tout stage de plus de 2 mois)

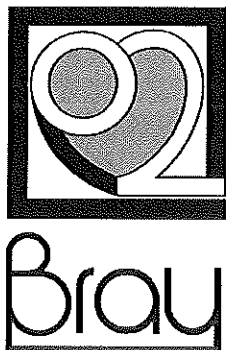
Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical prend acte de la présence en stage de Mr Rodolphe DUTOT du 19 avril au 30 juin 2016 et du versement d'une gratification calculée selon les minimas réglementaires n'impliquant pas de charges.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 22 juillet 2016
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 22/07/16



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 20
Votants : 20

Objet : **Accroissement temporaire d'activité**

Délibération N°2016-06-34

Légalement convoqué le 22 juin 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 30 juin 2016 à 20 h 00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mr Daniel ETIENNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mrs Xavier BOURGUIGNON et Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET, Corine LACOSTE et Raymonde LE JUEZ, Mrs
Dominique CLAEYS, Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mr Hervé GUERARD (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Michel LAHAYE (Saint-Saire).

Absents excusés : Mmes Annie BIOT (Beaussault), Laurence DESREUMAUX (Graval), et Mrs
Mickaël LEJEUNE (Beaussault), Hervé KROPFELD (Bully), Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Alain DUMOUCHEL (Neufchâtel-en-Bray), Bernard DUVAL (Neufchâtel-en-Bray), Xavier
LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) Bernard SANSON (Neuville Ferrières), et François DURIEU
(Saint-Saire),
Mme Evelyne Henry, Releveuse Syndicale.

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Céline HOUARD,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

Information des abonnés de Neufchâtel-en-Bray

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical prend acte de la présence de Mme Samantha SISAHAYE pour un Contrat à Durée Déterminée pour Accroissement Temporaire d'Activité du 06 au 24 juin 2016 inclus.

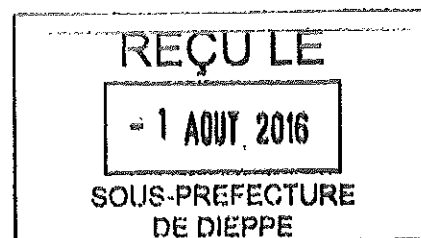
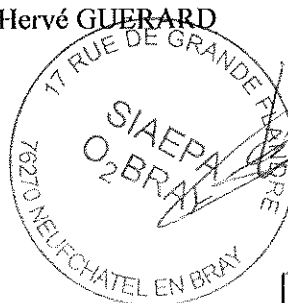
Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

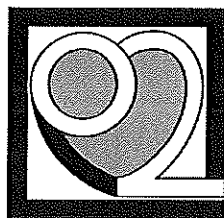
Remplacements de congés d'été

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical prend acte de la présence de Mr Rodolphe DUTOT pour un poste en Contrat à Durée Déterminée pour Accroissement Temporaire d'Activité de 2 mois du 01 juillet au 31 août 2016 sur la base d'un smic horaire.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 22 juillet 2016
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
En Sous-Préfecture le 22/07/16





Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 20
Votants : 20

Objet : **Modalité de gestion de la journée
de solidarité aux personnes âgées**

Délibération N°2016-06-35

Légalement convoqué le 22 juin 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 30 juin 2016 à 20 h 00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mr Daniel ETIENNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mrs Xavier BOURGUIGNON et Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET, Corine LACOSTE et Raymonde LE JUEZ, Mrs
Dominique CLAEYS, Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mr Hervé GUERARD (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Michel LAHAYE (Saint-Saire).

Absents excusés : Mmes Annie BIOT (Beaussault), Laurence DESREUMAUX (Graval), et Mrs
Mickaël LEJEUNE (Beaussault), Hervé KROPFELD (Bully), Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Alain DUMOUCHEL (Neufchâtel-en-Bray), Bernard DUVAL (Neufchâtel-en-Bray), Xavier
LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) Bernard SANSON (Neuville Ferrières), et François DURIEU
(Saint-Saire),
Mme Evelyne Henry, Releveuse Syndicale.

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Céline HOUARD,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

Une délibération du comité syndical doit préciser la façon de procéder au sein de la structure.

Les membres du bureau ont proposé de conserver le mode de fonctionnement actuel à savoir de ne pas
demander de contrepartie aux agents.

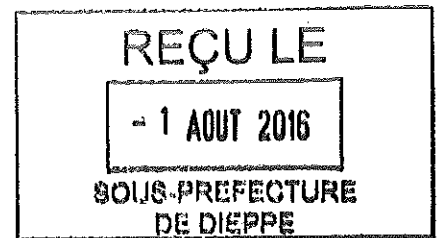
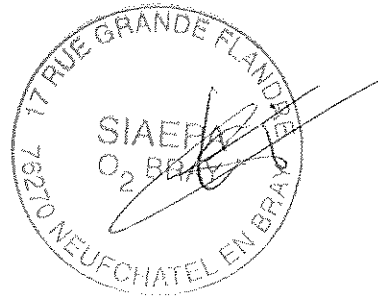
Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative,
la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de
deux mois à compter de sa publication.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et selon l'avis formulé par le bureau, les membres du comité syndical décident, par 1 abstention et 19 votes pour, pour l'année 2016 de ne pas demander de contrepartie aux agents.

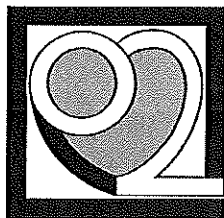
Chaque année, une nouvelle délibération sera prise pour statuer sur les modalités de mise en œuvre.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 22 juillet 2016
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
En Sous-Préfecture le 22/07/2016



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 20
Votants : 20

Objet : Document Unique d'Evaluation
des Risques (DUE)

Délibération N°2016-06-36

Légalement convoqué le 22 juin 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 30 juin 2016 à 20 h 00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mr Daniel ETIENNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mrs Xavier BOURGUIGNON et Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET, Corine LACOSTE et Raymonde LE JUEZ, Mrs
Dominique CLAEYS, Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mr Hervé GUERARD (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Michel LAHAYE (Saint-Saire).

Absents excusés : Mmes Annie BIOT (Beaussault), Laurence DESREUMAUX (Graval), et Mrs
Mickaël LEJEUNE (Beaussault), Hervé KROPFELD (Bully), Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Alain DUMOUCHEL (Neufchâtel-en-Bray), Bernard DUVAL (Neufchâtel-en-Bray), Xavier
LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) Bernard SANSON (Neuville Ferrières), et François DURIEU
(Saint-Saire),

Mme Evelyne Henry, Releveuse Syndicale.

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Céline HOUARD,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

Après avoir entendu les explications de Mme Lormier et de Mr Guérard et en avoir débattu, les membres du comité syndical, par 1 abstention et 19 votes pour, acceptent de retenir le Centre de Gestion comme prestataire pour la mise en place du document et d'un plan d'actions ainsi que la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques. La fourniture d'une version modifiable du Document Unique sera demandée au prestataire.

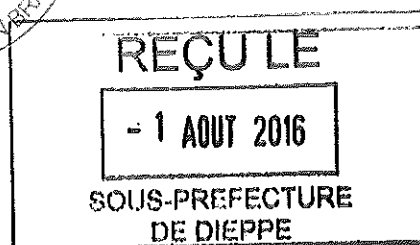
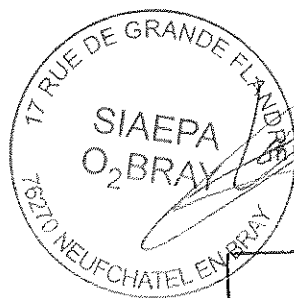
Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Pour tenir compte de leur plan de charge, le syndicat transmettra un courrier au Centre de Gestion demandant son inscription pour une réalisation sur 2017.

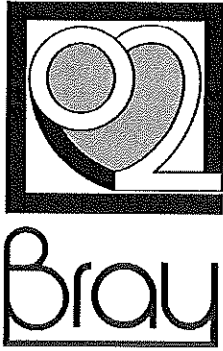
Les crédits budgétaires seront prévus au budget primitif de l'eau potable 2017 tant en dépenses (prestation Centre de Gestion) qu'en recettes (subvention éventuelle du Fonds National de Prévention)

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 22 juillet 2016
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
En Sous-Préfecture le 22/07/16



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 20
Votants : 20

Objet : Remontage du hangar

Délibération N°2016-06-37

Légalement convoqué le 22 juin 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 30 juin 2016 à 20 h 00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mr Daniel ETIENNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mrs Xavier BOURGUIGNON et Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET, Corine LACOSTE et Raymonde LE JUEZ, Mrs Dominique CLAEYS, Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mr Hervé GUERARD (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Michel LAHAYE (Saint-Saire).

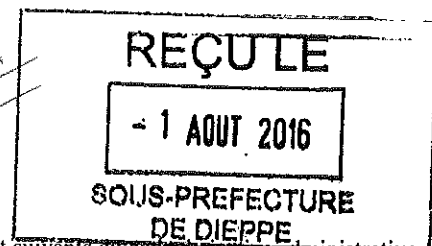
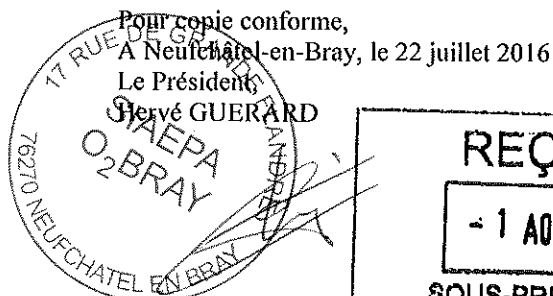
Absents excusés : Mmes Annie BIOT (Beaussault), Laurence DESREUMAUX (Graval), et Mrs Mickaël LEJEUNE (Beaussault), Hervé KROPFELD (Bully), Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray), Alain DUMOUCHEL (Neufchâtel-en-Bray), Bernard DUVAL (Neufchâtel-en-Bray), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) Bernard SANSON (Neuville Ferrières), et François DURIEU (Saint-Saire),
Mme Evelyne Henry, Releveuse Syndicale.

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Céline HOUARD,

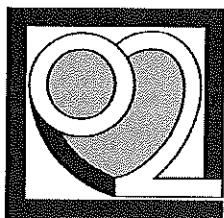
Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

Après avoir entendu les explications de Mr le Président, les membres du comité syndical, à l'unanimité, acceptent de poursuivre l'étude en allant jusqu'à la réception des offres. Mr le Président est autorisé à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Transmis, publié et rendu exécutoire
En Sous-Préfecture le 22/07/16



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 20
Votants : 20

Objet : Attribution marché câblage
pour la station de Neufchâtel

Délibération N°2016-06-38

Légalement convoqué le 22 juin 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 30 juin 2016 à 20 h 00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mr Daniel ETIENNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mrs Xavier BOURGUIGNON et Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET, Corine LACOSTE et Raymonde LE JUEZ, Mrs Dominique CLAEYS, Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mr Hervé GUERARD (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Michel LAHAYE (Saint-Saire).

Absents excusés : Mmes Annie BIOT (Beaussault), Laurence DESREUMAUX (Graval), et Mrs Mickaël LEJEUNE (Beaussault), Hervé KROPFELD (Bully), Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray), Alain DUMOUCHEL (Neufchâtel-en-Bray), Bernard DUVAL (Neufchâtel-en-Bray), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) Bernard SANSON (Neuville Ferrières), et François DURIEU (Saint-Saire),
Mme Evelyne Henry, Receveure Syndicale.

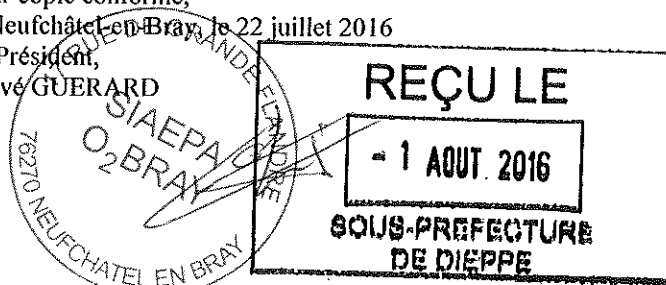
Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Céline HOUARD,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

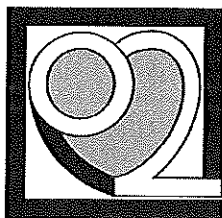
Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité, valide le choix de la commission d'appel d'offres concernant l'attribution du marché à l'entreprise SAME AUTOMAT'L pour un montant de 24 180.92 € HT.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 22 juillet 2016
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
En Sous-Préfecture le 22/07/16



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 20
Votants : 20

Objet : Attribution marché maîtrise
d'œuvre pour les travaux
de raccordement du château
de Mesnières

Délibération N°2016-06-39

Légalement convoqué le 22 juin 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 30 juin 2016 à 20 h 00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mr Daniel ETIENNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mrs Xavier BOURGUIGNON et Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET, Corine LACOSTE et Raymonde LE JUEZ, Mrs Dominique CLAEYS, Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mr Hervé GUERARD (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Michel LAHAYE (Saint-Saire).

Absents excusés : Mmes Annie BIOT (Beaussault), Laurence DESREUMAUX (Graval), et Mrs Mickaël LEJEUNE (Beaussault), Hervé KROPFELD (Bully), Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray), Alain DUMOUCHEL (Neufchâtel-en-Bray), Bernard DUVAL (Neufchâtel-en-Bray), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) Bernard SANSON (Neuville Ferrières), et François DURIEU (Saint-Saire),
Mme Evelynne Henry, Releveuse Syndicale.

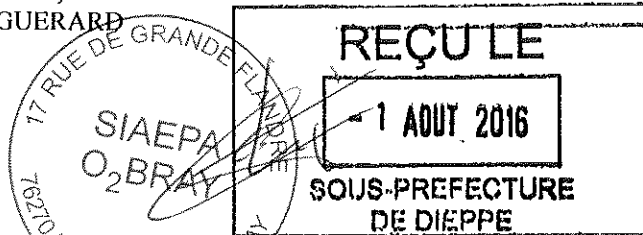
Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Céline HOUARD,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

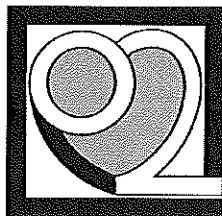
Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, valide le choix de la commission d'appel d'offres concernant l'attribution du marché au bureau d'études SOGETI Ingénierie pour un montant de 10 859.09 € HT.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 22 juillet 2016
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
En Sous-Préfecture le 22/07/16



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 20
Votants : 20

Objet : Attribution marché travaux
de curage de la lagune de Beaussault

Délibération N°2016-06-40

Légalement convoqué le 22 juin 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 30 juin 2016 à 20 h 00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mr Daniel ETIENNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mrs Xavier BOURGUIGNON et Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET, Corine LACOSTE et Raymonde LE JUEZ, Mrs Dominique CLAEYS, Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mr Hervé GUERARD (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Michel LAHAYE (Saint-Saire).

Absents excusés : Mmes Annie BIOT (Beaussault), Laurence DESREUMAUX (Graval), et Mrs Mickaël LEJEUNE (Beaussault), Hervé KROPFELD (Bully), Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray), Alain DUMOUCHEL (Neufchâtel-en-Bray), Bernard DUVAL (Neufchâtel-en-Bray), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) Bernard SANSON (Neuville Ferrières), et François DURIEU (Saint-Saire),
Mme Evelynne Henry, Releveuse Syndicale.

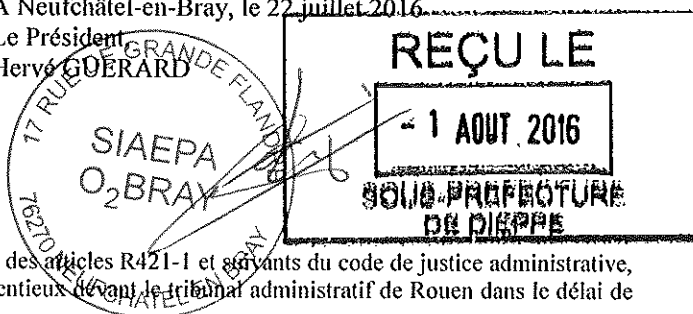
Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Céline HOUARD,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

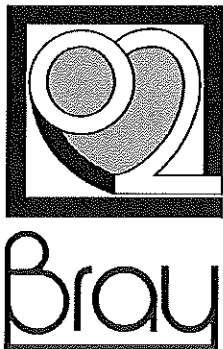
Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité, valide le choix de la commission d'appel d'offres concernant l'attribution du marché à l'entreprise HALBOURG pour un montant de 15 250 € HT pour une prestation de curage selon la méthode de l'abaissement de niveau.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 22 juillet 2016.
Le Président
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
En Sous-Préfecture le 22/07/16



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O2 Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 20
Votants : 20

Objet : Abandon de créances

Délibération N°2016-06-41

Légalement convoqué le 22 juin 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 30 juin 2016 à 20 h 00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mr Daniel ETIENNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mrs Xavier BOURGUIGNON et Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET, Corine LACOSTE et Raymonde LE JUEZ, Mrs Dominique CLAEYS, Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mr Hervé GUERARD (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Michel LAHAYE (Saint-Saire).

Absents excusés : Mmes Annie BIOT (Beaussault), Laurence DESREUMAUX (Graval), et Mrs Mickaël LEJEUNE (Beaussault), Hervé KROPFELD (Bully), Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray), Alain DUMOUCHEL (Neufchâtel-en-Bray), Bernard DUVAL (Neufchâtel-en-Bray), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) Bernard SANSON (Neuville Ferrières), et François DURIEU (Saint-Saire),
Mme Evelyne Henry, Releveuse Syndicale.

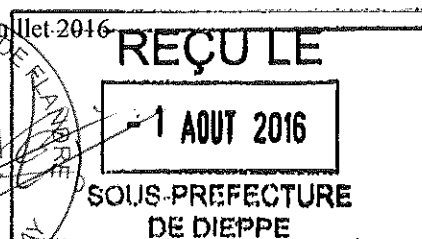
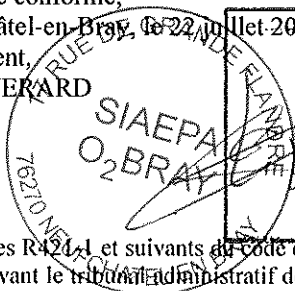
Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Céline HOUARD,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

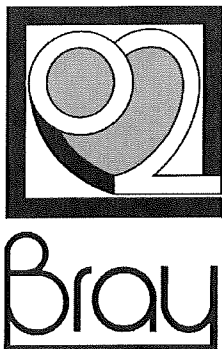
A l'unanimité, les membres du comité syndical, au vu des pièces présentées par Mme Henry, autorisent Mr le Président à placer en produits irrécouvrables la somme de 488.66 € (81.43 € + 407.23 €) dues par Mme Martine BREANT de Saint-Saire (19 route de Sommeville) et par Mr et Mme François / Chantal ELIOT de Neuville-Ferrières (1025 route de Neufchâtel)

Transmis, publié et rendu exécutoire
En Sous-Préfecture le 22/07/16

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 22 juillet 2016
Le Président,
Hervé GUERARD



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 24
Votants : 24

Objet : **Décisions du Président**
N° 2016/08 et 2016/09
Arrêté du Président
N° 2016/06 et 2016/07

Délibération N°2016-09-42

Légalement convoqué le 22 septembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 29 septembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

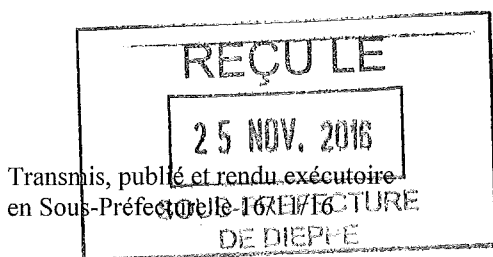
Présents : Mme Annie BIOT et Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Dominique CLAEYS, Alain DUMOUCHEL, Bernard DUVAL et Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Michel DOMONT (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Etienne LUROIS (Saint-Saire).

Absents excusés : Mrs Xavier BOURGUIGNON (Graval), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) Bernard SANSON (Neuville Ferrières), et François DURIEU (Saint-Saire),

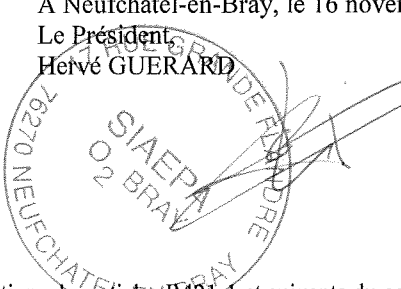
Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Bérengère GOSSE,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

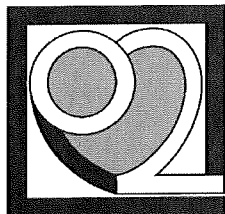
Après avoir entendu les explications de Mr le Président, le comité syndical prend acte de la présentation des décisions N°2016-08 et 09 et des arrêtés N°2016/06 et 2016/07 pris par Mr le Président dans le cadre de la délégation permanente accordée par la délibération N°2016-04-25 du 1^{er} avril 2016.



Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 16 novembre 2016
Le Président,
Hervé GUERARD



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17

E-mail : direction-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 24
Votants : 24

Objet : **local Boulevard de Goville**

Délibération N°2016-09-43

Légalement convoqué le 22 septembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 29 septembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mme Annie BIOT et Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Dominique CLAEYS, Alain DUMOUCHEL, Bernard DUVAL et Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Michel DOMONT (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Etienne LUROIS (Saint-Saire).

Absents excusés : Mrs Xavier BOURGUIGNON (Graval), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) Bernard SANSON (Neuville Ferrières), et François DURIEU (Saint-Saire),

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Bérengère GOSSE,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

Mr le Président informe les membres du comité syndical de la signature le 30 septembre à 15h du bail chez Me Halm.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du comité syndical valident les éléments suivants :

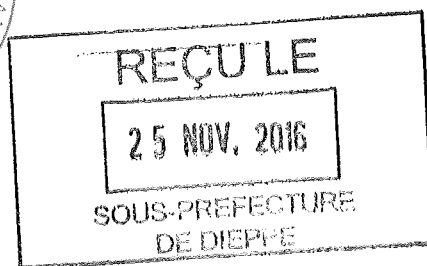
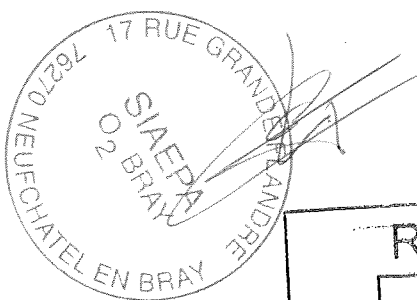
- La signature du bail commercial d'une durée de 9 ans révocable par périodes triennales,

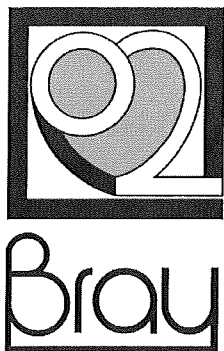
Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

- La location du local commercial sis au 5 boulevard de Goville à Neufchâtel-en-Bray moyennant la somme de 1 500 € mensuels nets,
- La possibilité de les payer par trimestre,
- Le paiement des frais de rédaction de l'acte (1 100 €),
- Le paiement d'un dépôt de garantie représentant un mois de loyer soit 1 500 €,
- La décision modificative suivante :
 - D 020 (dépenses imprévues) – 1 500 €
 - D 275 (dépôts et cautionnements versés) + 1 500 €
 - En paiement du dépôt de garantie

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 16 novembre 2016
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 16/11/16





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 24
Votants : 24

Objet : **Contrats d'assurance des ouvrages syndicaux**

Délibération N°2016-09-44

Légalement convoqué le 22 septembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 29 septembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mme Annie BIOT et Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Dominique CLAEYS, Alain DUMOUCHEL, Bernard DUVAL et Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Michel DOMONT (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Etienne LUROIS (Saint-Saire).

Absents excusés : Mrs Xavier BOURGUIGNON (Graval), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) Bernard SANSON (Neuville Ferrières), et François DURIEU (Saint-Saire),

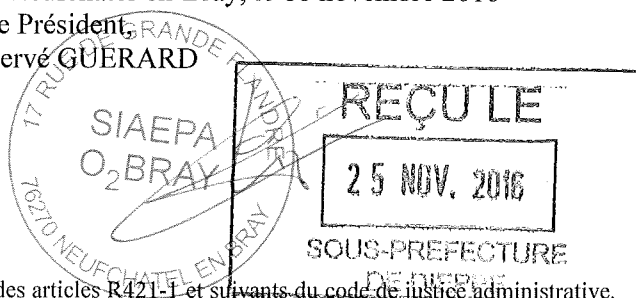
Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Bérengère GOSSE,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

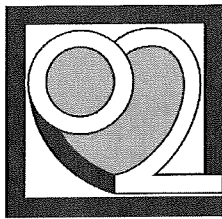
Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Mr le Président est autorisé à lancer une consultation pour le contrat d'assurance des ouvrages syndicaux.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 18 novembre 2016
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 18/11/16



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 24
Votants : 24

Objet : **Création d'un poste à 13h30 heures**

Délibération N°2016-09-45

Légalement convoqué le 22 septembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 29 septembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mme Annie BIOT et Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Dominique CLAEYS, Alain DUMOUCHEL, Bernard DUVAL et Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Michel DOMONT (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Etienne LUROIS (Saint-Saire).

Absents excusés : Mrs Xavier BOURGUIGNON (Graval), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) Bernard SANSON (Neuville Ferrières), et François DURIEU (Saint-Saire),

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Bérengère GOSSE,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

Mr le Président explique que du fait de la fusion et suite à la reprise successives des secteurs Cœur de Bray et Neufchâtel-en-Bray en régie, les missions de Mme Cornu et Mr Renaux doivent être réorganisées. Certaines missions administratives faites par ces 2 personnes doivent revenir à la secrétaire du SPANC.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la Loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le Budget Primitif 2016 de la vocation Eau,

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident :

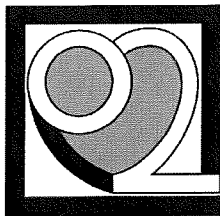
- la modification de la durée hebdomadaire du poste administratif de secrétariat du SPANC avec effet au 1^{er} novembre 2016,
- la suppression du poste actuel de 6h15 heures,
- la création du poste à 13h30 par semaine,
- La prévision de crédits au budget syndical de l'eau,
- la mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1^{er} novembre 2016.

Mr le Président est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de cette affaire.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 16 Novembre 2016
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 16/11/2016





Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 24
Votants : 24

**Objet : Augmentation du nombre d'heures
pour l'entretien de la station de Neufchâtel
et le local administratif**

Délibération N°2016-09-46

Légalement convoqué le 22 septembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 29 septembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mme Annie BIOT et Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Dominique CLAEYS, Alain DUMOUCHEL, Bernard DUVAL et Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Michel DOMONT (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Etienne LUROIS (Saint-Saire).

Absents excusés : Mrs Xavier BOURGUIGNON (Graval), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) Bernard SANSON (Neuville Ferrières), et François DURIEU (Saint-Saire),

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Bérengère GOSSE,

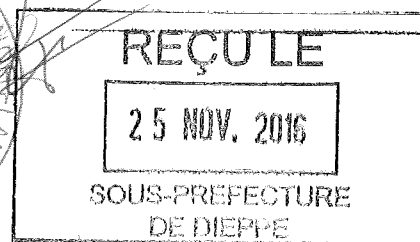
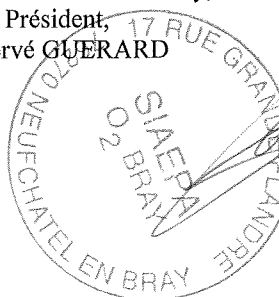
Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du comité syndical acceptent l'augmentation du temps de travail hebdomadaire à 4 heures semaines pour l'entretien des locaux.

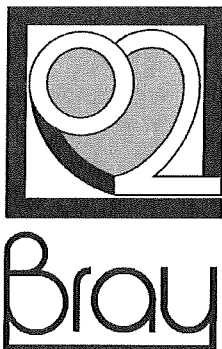
Mr le Président est autorisé à prendre toutes les démarches pour mener à bien ce dossier.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 17 novembre 2016
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 17/11/16



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 24
Votants : 24

Objet : **CDIsation des contrats**
de Céline HOUARD et Benjamin DOLBEC

Délibération N°2016-09-47

Légalement convoqué le 22 septembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 29 septembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mme Annie BIOT et Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Dominique CLAEYS, Alain DUMOUCHEL, Bernard DUVAL et Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Michel DOMONT (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Etienne LUROIS (Saint-Saire).

Absents excusés : Mrs Xavier BOURGUIGNON (Graval), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) Bernard SANSON (Neuville Ferrières), et François DURIEU (Saint-Saire),

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Bérengère GOSSE,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

Mr le Président explique que ces 2 agents, en contrats emploi avenir, donnent de réelles satisfactions et s'investissent beaucoup dans leur travail.

Considérant le fait que ces 2 agents sont de bons éléments mais qu'ils sont encore en formation, Mr le Président propose de transformer leur CDD en CDI sans octroi d'augmentation salariale.
L'aide (75% du salaire de base brut) continuera d'être versée jusqu'aux 3 ans (validation de la Mission Locale du Talou)

Le sujet a été évoqué en réunion de bureau et les délégués ont proposé la CDIsation à compter du 1^{er} janvier 2017.

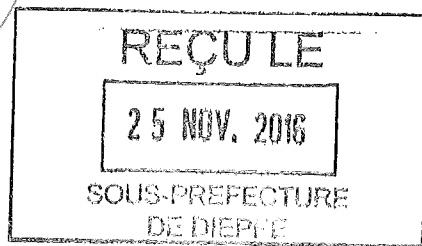
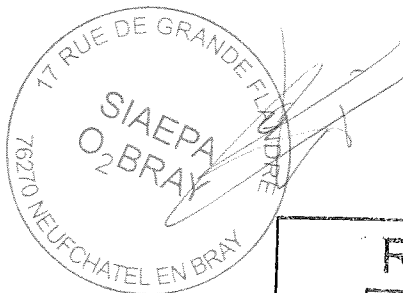
Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

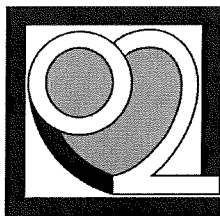
Compte tenu des avis divergents de chacun, Mr le Président soumet au vote à main levée cette délibération.

Par 2 voix contre, 3 abstentions et 19 voix pour, les membres du comité syndical décident de transformer le CDD de Céline HOUARD et Benjamin DOLBEC en CDI à partir du 1^{er} janvier 2017.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 18 novembre 2016
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 18/11/16





Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 24
Votants : 24

Objet : **Formation**

Délibération N°2016-09-47BIS

Légalement convoqué le 22 septembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 29 septembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mme Annie BIOT et Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Dominique CLAEYS, Alain DUMOUCHEL, Bernard DUVAL et Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Michel DOMONT (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Etienne LUROIS (Saint-Saire).

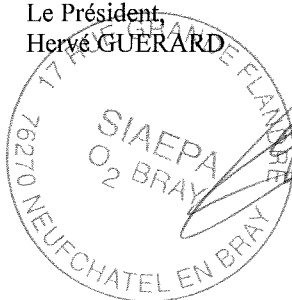
Absents excusés : Mrs Xavier BOURGUIGNON (Graval), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) Bernard SANSON (Neuville Ferrières), et François DURIEU (Saint-Saire),
Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Bérengère GOSSE,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

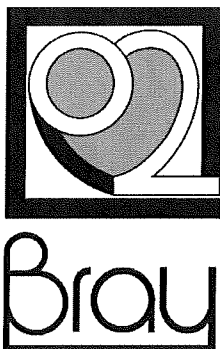
Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du comité syndical acceptent, de rembourser à Mme Lenormand les frais non pris en charge dans la limite des frais occasionnés par cette formation, si sa candidature est retenue par le CNFPT.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 17 novembre 2016
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 17/11/16



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 24
Votants : 24

Objet : **RPQS 2015 Eau Potable**

Délibération N°2016-09-48

Légalement convoqué le 22 septembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 29 septembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents :

Mme Annie BIOT et Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Dominique CLAEYS, Alain DUMOUCHEL, Bernard DUVAL et Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Michel DOMONT (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Etienne LUROIS (Saint-Saire).

Absents excusés : Mrs Xavier BOURGUIGNON (Graval), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) Bernard SANSON (Neuville Ferrières), et François DURIEU (Saint-Saire),

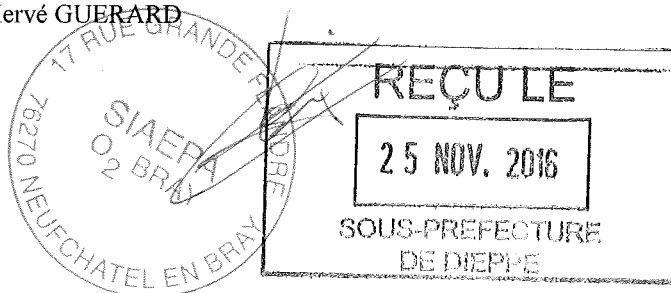
Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Bérengère GOSSE,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

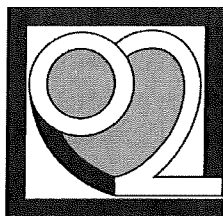
Après avoir entendu les explications de Mr le Président, les membres du comité syndical prennent acte de la présentation du Rapport Prix Qualité Service pour la vocation eau potable pour l'année 2015.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 17 novembre 2016
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 17/11/16



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 24
Votants : 24

Objet : **BAC / DUP**
Mesnières, Bully et Neuville Ferrières
Choix du Bureau d'Etudes
Attribution de marché suite CAO

Délibération N°2016-09-49

Légalement convoqué le 22 septembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 29 septembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mme Annie BIOT et Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Dominique CLAEYS, Alain DUMOUCHEL, Bernard DUVAL et Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Michel DOMONT (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Etienne LUROIS (Saint-Saire).

Absents excusés : Mrs Xavier BOURGUIGNON (Graval), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) Bernard SANSON (Neuville Ferrières), et François DURIEU (Saint-Saire),

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Bérengère GOSSE,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 07/09/16 à 10h30 pour procéder à la proposition d'attribution du marché d'**étude des BAC des captages de Mesnières, Bully et le forage de Neuville Ferrières et l'étude pour la procédure de DUP** (finaliser celle du territoire de Neufchâtel et mettre à jour celle de Bully Mesnières)

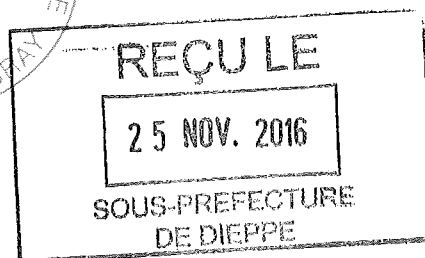
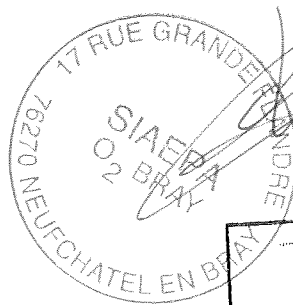
La Commission d'Appel d'Offres propose de retenir le bureau d'études SAFEGE pour un montant de 35 150 € HT (Explor'e à 50 125 € HT)

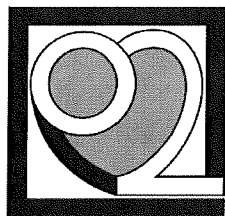
Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du comité syndical, décident de retenir le bureau d'études SAFEGE pour un montant de 35 150 € HT pour le marché d'étude des BAC des captages de Mesnières, Bully et le forage de Neuville Ferrières et l'étude pour la procédure de DUP.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 16 novembre 2016
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 16/11/16





Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 24
Votants : 24

Objet : **Réparation de la bâche**
du captage de Nesle-Hodeng

Délibération N°2016-09-50

Légalement convoqué le 22 septembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 29 septembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mme Annie BIOT et Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Dominique CLAEYS, Alain DUMOUCHEL, Bernard DUVAL et Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Michel DOMONT (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Etienne LUROIS (Saint-Saire).

Absents excusés : Mrs Xavier BOURGUIGNON (Graval), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) Bernard SANSON (Neuville Ferrières), et François DURIEU (Saint-Saire),

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Bérengère GOSSE,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

Mr le Président explique que lors du nettoyage de la bâche de la station de pompage de Nesle Hodeng, des infiltrations d'eaux parasites ont été constatées sur le génie civil de la bâche ainsi que sur la canalisation d'alimentation de celle-ci. Ce captage est suivi pour une teneur en nitrates dépassant la limite réglementaire.

Cette station étant le seul moyen d'alimenter le réseau depuis Nesle-Hodeng, elle ne dispose que d'un secours pouvant tenir qu'1 à 2 semaines maximum et à condition de ne pas avoir de fuites sur cette partie (réseau haut service de Beaussault).

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

C'est pourquoi, le syndicat a consulté des bureaux d'études afin qu'ils proposent un moyen de résoudre ce problème ainsi que la gestion des travaux nécessaires.

La consultation a été transmise à 4 bureaux d'études : SAFEGE, KALITE'O, G2C Ingénierie et SOGETI Ingénierie.

Deux offres ont été remises : une par G2C Ingénierie et la deuxième par SOGETI Ingénierie. SAFEGE n'a donné aucune réponse et KALITE'O a répondu qu'il ne réalisait pas ce type d'étude. Les prix s'élèvent à 12 500 € HT pour SOGETI et 14 660 € HT pour G2C Ingénierie. SOGETI ne s'avance pas sur une proposition de travaux dont la fourchette peut varier de 0 à 100 000€.

G2C propose une solution technique à base de plaques en PEHD et une durée de travaux réduite compte tenu du fait que le secours sur cet ouvrage est très limité. La fourchette pour ces travaux est estimée entre 25 et 30 000 €.

Aussi, considérant :

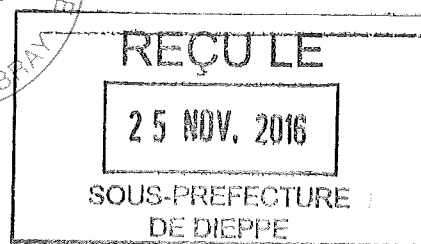
- l'importance et l'urgence de remédier aux désordres sur la bache de Nesle –Hodeng,
- l'absence de proposition technique de la part de SOGETI Ingénierie,
- la solution technique proposée par G2C Ingénierie jugée satisfaisante,
- la différence de prix entre les deux études d'un montant de 2 160 € HT,

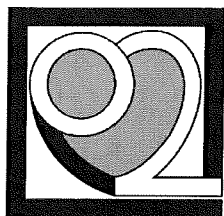
Mr le Président propose de retenir l'offre du bureau d'études G2C Ingénierie.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du comité syndical, décident de retenir le bureau d'études G2C Ingénierie pour un montant de 14 660 € HT.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 17 novembre 2016
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 17/11/16





Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 24
Votants : 24

Objet : **Décision Modificative**

Délibération N°2016-09-51

Légalement convoqué le 22 septembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 29 septembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mme Annie BIOT et Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Dominique CLAEYS, Alain DUMOUCHEL, Bernard DUVAL et Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Michel DOMONT (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Etienne LUROIS (Saint-Saire).

Absents excusés : Mrs Xavier BOURGUIGNON (Graval), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) Bernard SANSON (Neuville Ferrières), et François DURIEU (Saint-Saire),

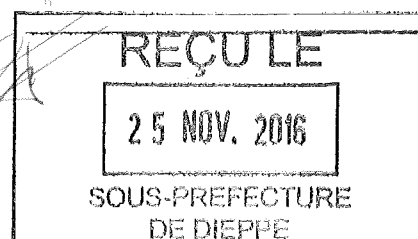
Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Bérengère GOSSE,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

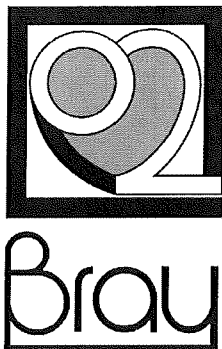
Après avoir entendu les explications de Mr le Président, les membres du comité syndical après en avoir débattu, à l'unanimité, acceptent le transfert de crédits (30 000 €) du compte 21531-800 (opération d'équipement Travaux canalisations) et de les affecter au compte 21351-500 (opération d'équipement sécurisation des ouvrages).

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 17 novembre 2016
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 17/11/16



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 24
Votants : 24

Objet : **Décision Modificative**

Délibération N°2016-09-52

Légalement convoqué le 22 septembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 29 septembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mme Annie BIOT et Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Dominique CLAEYS, Alain DUMOUCHEL, Bernard DUVAL et Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Michel DOMONT (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Etienne LUROIS (Saint-Saire).

Absents excusés : Mrs Xavier BOURGUIGNON (Graval), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) Bernard SANSON (Neuville Ferrières), et François DURIEU (Saint-Saire),

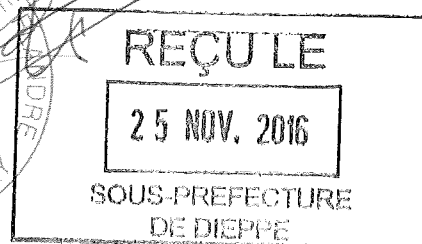
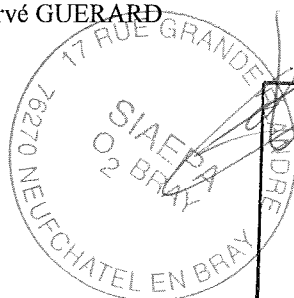
Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Bérengère GOSSE,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

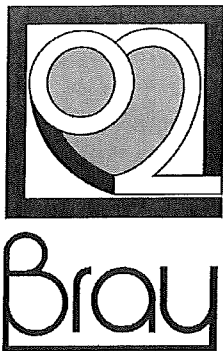
Après avoir entendu les explications de Mr le Président, les membres du comité syndical après en avoir débattu, à l'unanimité, acceptent le transfert de crédits (60 000 €) du compte 6152 (Entretien et réparation sur biens immobiliers) et de les affecter au compte 61558 (Entretien et réparation sur autres biens immobiliers).

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 17 novembre 2016
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 17/11/16



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 24
Votants : 24

Objet : **Etude de sécurisation**
Groupement de commande
Avenant N°1

Délibération N°2016-09-53

Légalement convoqué le 22 septembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 29 septembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mme Annie BIOT et Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Dominique CLAEYS, Alain DUMOUCHEL, Bernard DUVAL et Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Michel DOMONT (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Etienne LUROIS (Saint-Saire).

Absents excusés : Mrs Xavier BOURGUIGNON (Graval), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) Bernard SANSON (Neuville Ferrières), et François DURIEU (Saint-Saire),

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Bérengère GOSSE,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération relative à la constitution d'un groupement de commande pour l'étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur Est du Département de la Seine-Maritime, en date du 05 février 2014 ;

Vu la convention de groupement de commande relative à la constitution d'un groupement de commande pour l'étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur Est du Département de la Seine-Maritime, signée le 16 mai 2014 ;

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu la délibération relative à la constitution de la CAO du groupement de commande pour l'étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur Est du Département de la Seine-Maritime, en date du 19/04/2016 ;

M. le Président informe les membres du comité syndical que l'étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur Est du département de la Seine-Maritime, actuellement en cours, dont le montant maximal, initialement estimé à 100 000 € HT, s'élève effectivement, après prise en compte du montant affiné des tranches conditionnelles 1 et 2 pour partie, à 135 000 € HT.

Au vu de la clé de répartition retenue pour le financement de l'étude par les membres du groupement de commande et des subventions allouables (80%), un montant de 9 871 € HT reste à la charge du syndicat O2 Bray pour les prestations générales liées à l'étude.

Par ailleurs, le groupement a acté l'engagement de la tranche conditionnelle n°2 de l'étude qui consistera en la réalisation de diagnostics sur plusieurs ouvrages de production d'eau potable situés sur le périmètre du groupement de commande. Le coût de ces diagnostics reste à la charge de chaque collectivité concernée et s'ajoute aux prestations générales liées à l'étude.

Le SIAEPA d'O₂ Bray est concerné par ces diagnostics pour quatre (4) de ses cinq (5) captages.

Le montant maximal estimé pour les diagnostics de ces quatre (4) captages est de 60 920 € HT, éligible aux subventions publiques (80%) soit 12 185 € restant à la charge du syndicat.

Par conséquent, il est nécessaire que le syndicat ajoute à la somme de 9 871 € HT prévue initialement, celle de 12 185 € au titre de ces diagnostics.

Le montant total maximal à inscrire au budget pour l'étude est donc de 22 056 € HT pour le syndicat O2 Bray ; 15 000 € avaient été votés au budget primitif de la vocation eau potable de l'année 2016.

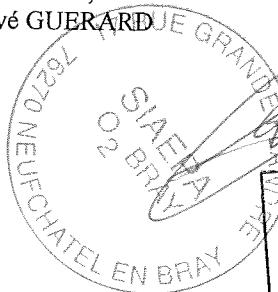
La modification de ces montants nécessite la signature d'un avenant à la convention de groupement de commande.

De plus, la modification de la composition de la commission d'appel d'offre (CAO) du groupement, du fait du changement de nos membres titulaire et suppléant, nécessite également de modifier la convention de groupement de commande initiale.

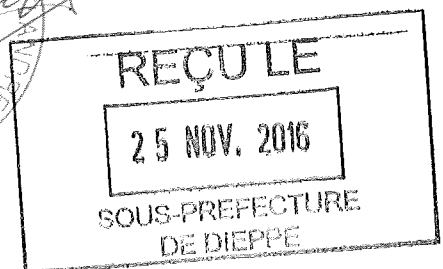
Après en avoir délibéré les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- autorise Mr le Président à faire les modifications budgétaires suivantes :
D 020 (dépenses imprévues) -7 100 €
D 2031-404 (frais d'études) + 7 100 €
- autorise Mr le Président à signer l'avenant n°1 à la convention du Groupement de Commande datée du 16 mai 2014, tel que figurant en annexe de la présente délibération ;
- autorise Mr le Président à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

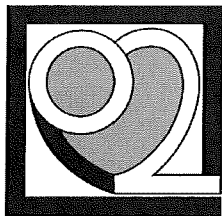
Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 16 novembre 2016
Le Président,
Hervé GUERARD



Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 16/11/16



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 24
Votants : 24

Objet : RPQS 2015 Assainissement Collectif

Délibération N°2016-09-54

Légalement convoqué le 22 septembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 29 septembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mme Annie BIOT et Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Dominique CLAEYS, Alain DUMOUCHEL, Bernard DUVAL et Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Michel DOMONT (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Etienne LUROIS (Saint-Saire).

Absents excusés : Mrs Xavier BOURGUIGNON (Graval), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) Bernard SANSON (Neuville Ferrières), et François DURIEU (Saint-Saire),

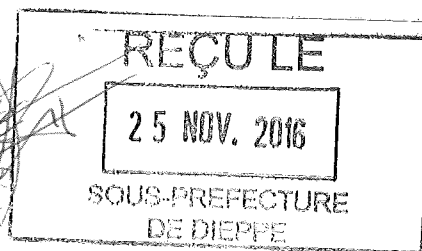
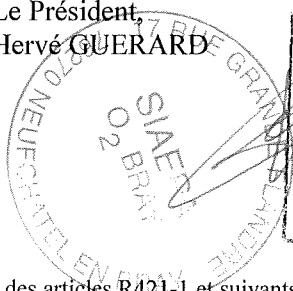
Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Bérengère GOSSE,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

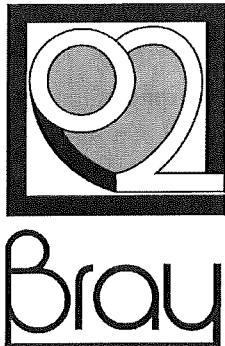
Après avoir entendu les explications de Mr le Président, les membres du comité syndical prennent acte de la présentation du Rapport Prix Qualité Service pour la vocation Assainissement Collectif pour l'année 2015.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 17 novembre 2016
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 17/11/16



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 24
Votants : 24

Objet : **Réhabilitation STEP**
Graval et Beaussault
Choix du Maître d'œuvre
Attribution de marché suite CAO

Délibération N°2016-09-55

Légalement convoqué le 22 septembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 29 septembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mme Annie BIOT et Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Dominique CLAEYS, Alain DUMOUCHEL, Bernard DUVAL et Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Michel DOMONT (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Etienne LUROIS (Saint-Saire).

Absents excusés : Mrs Xavier BOURGUIGNON (Graval), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) Bernard SANSON (Neuville Ferrières), et François DURIEU (Saint-Saire),

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Bérengère GOSSE,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 07/09/16 à 10h30 pour procéder à :

- La proposition d'attribution de :

La Maîtrise d'Oeuvre pour la réhabilitation des stations d'épuration de Beaussault et Graval

La Commission d'Appel d'Offres propose de retenir :

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

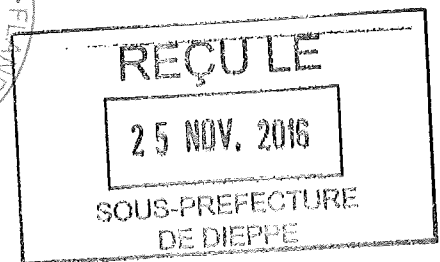
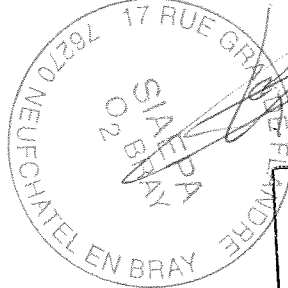
Le bureau d'études SOGETI Ingénierie pour un montant de 141 500 € avant remise ; seule offre reçue ; une mise au point du marché a eu lieu,
Après négociations, le montant de l'offre est ramené à 133 800,00€ HT dont la tranche ferme à 125 875,00 € HT (*pour mémoire avant négociation : offre de base : 141 500,00€ H.T et Tranche Ferme : 133 375,00 € H.T*). Il est précisé que le montant de 133 800 € comprend des missions optionnelles dont la réalisation sera à valider à mesure du déroulement de l'opération.

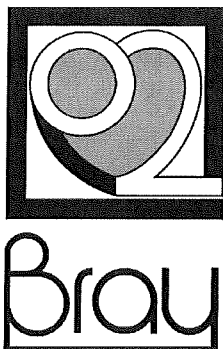
Après avoir entendu les explications de Mr le Président, les membres du comité syndical, à l'unanimité, décident de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et de retenir :

Le bureau d'études SOGETI Ingénierie pour un montant de 141 500 € pour la Maîtrise d'Oeuvre pour la réhabilitation des stations d'épuration de Beaussault et Graval.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 16 novembre 2016
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 16/11/16





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 24
Votants : 24

Objet : **Entretien des ouvrages de collecte,**
de pré-traitement des STEP et des ANC
Choix du Prestataire
Attribution de marché suite CAO

Délibération N°2016-09-56

Légalement convoqué le 22 septembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 29 septembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mme Annie BIOT et Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Dominique CLAEYS, Alain DUMOUCHEL, Bernard DUVAL et Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Michel DOMONT (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Etienne LUROIS (Saint-Saire).

Absents excusés : Mrs Xavier BOURGUIGNON (Graval), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) Bernard SANSON (Neuville Ferrières), et François DURIEU (Saint-Saire),

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Bérengère GOSSE,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 07/09/16 à 10h30 pour procéder à :

- La proposition d'attribution des :
Prestations de services pour l'entretien des ouvrages de collecte, de prétraitement des STEP et des installations d'ANC,

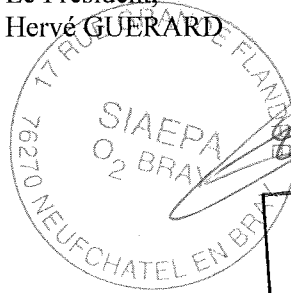
Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

L'entreprise Halbourg a obtenu la note de 100 points contre 69 points pour l'entreprise Maillot (pour mémoire les montants des offres de base étaient de 382 211.73 € HT pour Halbourg et de 710 221.59 € HT pour Maillot)

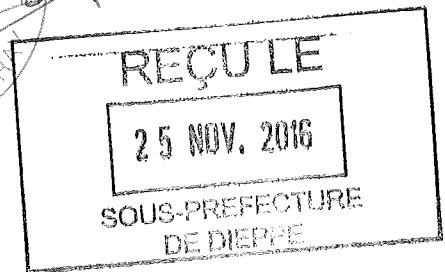
Après avoir entendu les explications de Mr le Président, les membres du comité syndical, à l'unanimité, décident de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et de retenir :

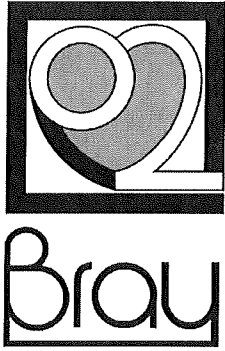
L'entreprise Halbourg pour les prestations de services pour l'entretien des ouvrages de collecte, de prétraitement des STEP et des installations d'ANC.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 16 novembre 2016
Le Président,
Hervé GUERARD



Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 16/11/16





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 24
Votants : 24

Objet : **Travaux de réparations sur le réseau**
d'assainissement collectif et branchements neufs
Choix du Prestataire
Attribution de marché suite CAO

Délibération N°2016-09-57

Légalement convoqué le 22 septembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 29 septembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mme Annie BIOT et Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Dominique CLAEYS, Alain DUMOUCHEL, Bernard DUVAL et Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Michel DOMONT (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Etienne LUROIS (Saint-Saire).

Absents excusés : Mrs Xavier BOURGUIGNON (Graval), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) Bernard SANSON (Neuville Ferrières), et François DURIEU (Saint-Saire),

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Bérengère GOSSE,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 07/09/16 à 10h30 pour procéder à :

- La proposition d'attribution des marchés suivants :
Les travaux divers de réparations sur le réseau d'assainissement collectif et branchements neufs,

La Commission d'Appel d'Offres propose de retenir :

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

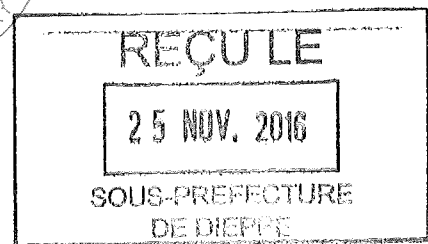
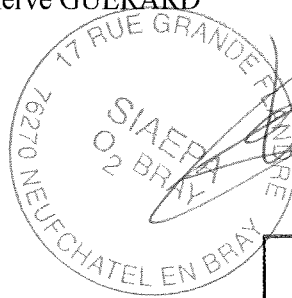
L'entreprise PRC a obtenu la note de 100 points contre 96.5 point pour l'entreprise DR. (pour mémoire les montants des offres de base étaient de 366 403 € HT pour PRC et de 366 143.60 € HT pour DR).

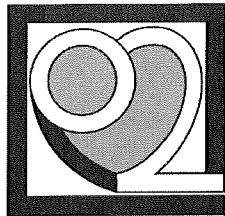
Après avoir entendu les explications de Mr le Président, les membres du comité syndical, à l'unanimité, décident de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et de retenir :

L'entreprise PRC pour les travaux divers de réparations sur le réseau d'assainissement collectif et branchements neufs.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 16 novembre 2016
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 16/11/16





Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY

Tél: 02.35.94.35.17

E-mail : direction-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 24
Votants : 24

Objet : **Travaux de démolition**
de la STEP de Neuville-Ferrières
Choix du Prestataire
Attribution de marché

Délibération N°2016-09-58

Légalement convoqué le 22 septembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 29 septembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mme Annie BIOT et Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Dominique CLAEYS, Alain DUMOUCHEL, Bernard DUVAL et Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Michel DOMONT (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Etienne LUROIS (Saint-Saire).

Absents excusés : Mrs Xavier BOURGUIGNON (Graval), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) Bernard SANSON (Neuville Ferrières), et François DURIEU (Saint-Saire),

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Bérengère GOSSE,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

Le dossier a été retenu au titre de la programmation annuelle 2016 du Département de la Seine Maritime. Un dossier de déclaration a été adressé aux services de la Police de l'Eau de la DDTM ; il a fait l'objet d'un retour favorable.

Aussi, 3 devis d'entreprises ont été établis :

Thibault : 4 412 € HT ; DR : 10 850 € HT et Travaux Publics Brayons : 14 270 € HT.

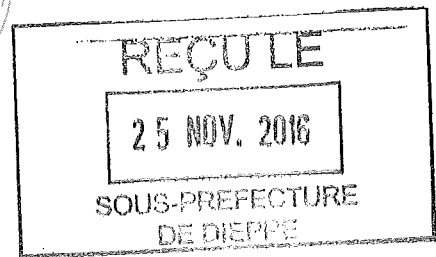
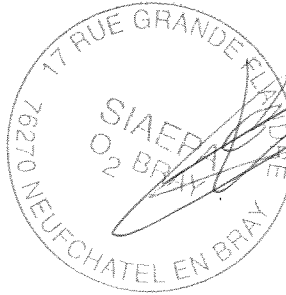
Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

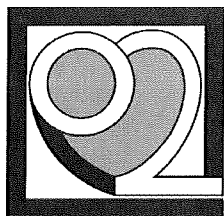
Les travaux seront réalisés par l'entreprise Thibault ; la mission démarrera après accord des financeurs et en fonction de la météo une fois l'accord obtenu.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président, les membres du comité syndical, à l'unanimité, décident de retenir la proposition tarifaire de l'entreprise Thibault au prix de 4 412 € HT.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 18 novembre 2016
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 18/11/16





Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 24
Votants : 24

Objet : **Indemnisation Mr Fourçin**

Délibération N°2016-09-59

Légalement convoqué le 22 septembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 29 septembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mme Annie BIOT et Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Dominique CLAEYS, Alain DUMOUCHEL, Bernard DUVAL et Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Michel DOMONT (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Etienne LUROIS (Saint-Saire).

Absents excusés : Mrs Xavier BOURGUIGNON (Graval), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) Bernard SANSON (Neuville Ferrières), et François DURIEU (Saint-Saire),

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Bérengère GOSSE,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

Lors des travaux de raccordement du réseau d'E U de Neuville Ferrières à la station de Neufchâtel, il était prévu l'indemnisation de l'exploitant de la parcelle sur laquelle passe la canalisation de transfert. Une délibération a été prise pour ce sujet lors du Comité Syndical du 1^{er}/12/2015 (N°2015-12-70) ; Mr le Président tient ici à préciser les montants qui feront l'objet d'une délibération complémentaire à celle prise lors de la séance du 01/12/2015.

La parcelle objet de l'indemnisation était de nature « prairie permanente » au moment des travaux.

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

La surface retenue pour l'indemnisation : 304 ml de tranchées sur 3 m de large soit 912 m².

L'indemnisation doit avoir lieu sur la base du barème d'indemnisation des dommages instantanés imposés par la Chambre d'Agriculture.

Les chiffres en vigueur au jour du comité syndical sont les suivants :

Indemnisation pour perte de récolte :

Prairie permanente : 1 563 € / hectare

Frais de remise en état des sols, de reconstruction des fumures et de déficit sur récoltes suivantes :

Sur tranchées ou zones terrassées de prairies : 3 907 € / hectare

Soit $(1\,587 + 3\,968) \times 0.0912 \text{ ha} = 498,86 \text{ €}$

Répartis en :

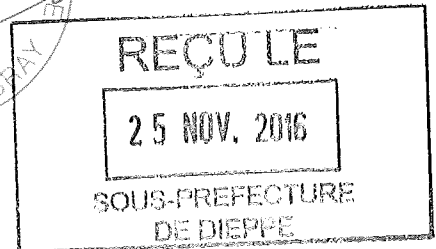
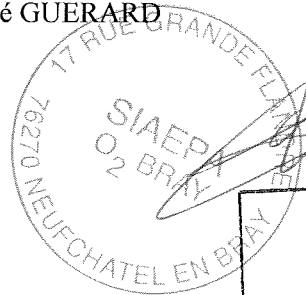
- 144.73 € pour la perte de récolte imputés au compte 6718 (charges exceptionnelles de gestion)
- 361.88 € pour la remise en état des sols imputés au compte 2314-180 (construction sur sol d'autrui)

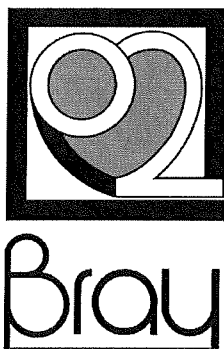
Aucune décision modificative n'est nécessaire ; des crédits sont présents sur ces 2 comptes.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président, les membres du comité syndical, à l'unanimité, valident les montants ci-dessus mentionnés et le versement de la somme de 498.86 € à Mr Fourçin.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 18 novembre 2016
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 18/11/16





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY

Tél : 02.35.94.35.17

E-mail : direction-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de délégués

En exercice : 26

Présents : 24

Votants : 24

Objet : **Indemnisation Mr Fourçin**

Annule et remplace la précédente
(suite à erreur matérielle)

Délibération N°2016-09-59

Légalement convoqué le 22 septembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 29 septembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mme Annie BIOT et Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Dominique CLAEYS, Alain DUMOUCHEL, Bernard DUVAL et Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Michel DOMONT (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Etienne LUROIS (Saint-Saire).

Absents excusés : Mrs Xavier BOURGUIGNON (Graval), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) Bernard SANSON (Neuville Ferrières), et François DURIEU (Saint-Saire),

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Bérengère GOSSE,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

Lors des travaux de raccordement du réseau d'E U de Neuville Ferrières à la station de Neufchâtel, il était prévu l'indemnisation de l'exploitant de la parcelle sur laquelle passe la canalisation de transfert. Une délibération a été prise pour ce sujet lors du Comité Syndical du 1^{er}/12/2015 (N°2015-12-70) ; Mr le Président tient ici à préciser les montants qui feront l'objet d'une délibération complémentaire à celle prise lors de la séance du 01/12/2015.

La parcelle objet de l'indemnisation était de nature « prairie permanente » au moment des travaux.

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

La surface retenue pour l'indemnisation : 304 ml de tranchées sur 3 m de large soit 912 m².

L'indemnisation doit avoir lieu sur la base du barème d'indemnisation des dommages instantanés imposés par la Chambre d'Agriculture.

Les chiffres en vigueur au jour du comité syndical sont les suivants :

Indemnisation pour perte de récolte :

Prairie permanente : 1 563 € / hectare

Frais de remise en état des sols, de reconstruction des fumures et de déficit sur récoltes suivantes :

Sur tranchées ou zones terrassées de prairies : 3 907 € / hectare

Soit $(1\,563 + 3\,907) \times 0.0912 \text{ ha} = 498,86 \text{ €}$

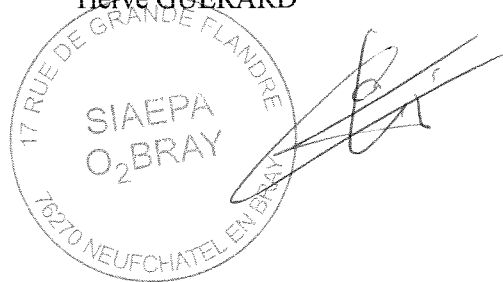
Répartis en :

- 142.54 € pour la perte de récolte imputés au compte 6718 (charges exceptionnelles de gestion)
- 356.32 € pour la remise en état des sols imputés au compte 2314-180 (construction sur sol d'autrui)

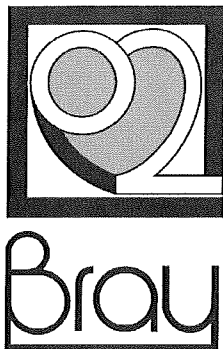
Aucune décision modificative n'est nécessaire ; des crédits sont présents sur ces 2 comptes.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président, les membres du comité syndical, à l'unanimité, valident les montants ci-dessus mentionnés et le versement de la somme de 498.86 € à Mr Fourçin.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 30 décembre 2016
Le Président,
Hervé GUERARD



Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 30/12/16



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 24
Votants : 24

Objet : **RPQS 2015 Assainissement Non collectif**

Délibération N°2016-09-60

Légalement convoqué le 22 septembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 29 septembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mme Annie BIOT et Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Dominique CLAEYS, Alain DUMOUCHEL, Bernard DUVAL et Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Michel DOMONT (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Etienne LUROIS (Saint-Saire).

Absents excusés : Mrs Xavier BOURGUIGNON (Graval), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) Bernard SANSON (Neuville Ferrières), et François DURIEU (Saint-Saire),

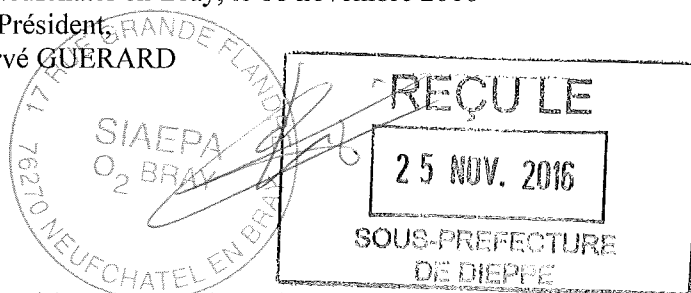
Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Bérengère GOSSE,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

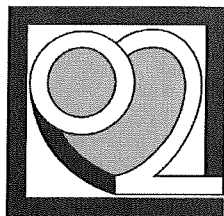
Après avoir entendu les explications de Mr le Président, les membres du comité syndical prennent acte de la présentation du Rapport Prix Qualité Service pour la vocation Assainissement Non Collectif pour l'année 2015.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 18 novembre 2016
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 18/11/16



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 24
Votants : 24

Objet : **Demande de subvention exceptionnelle**

Délibération N°2016-09-61

Légalement convoqué le 22 septembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 29 septembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mme Annie BIOT et Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Dominique CLAEYS, Alain DUMOUCHEL, Bernard DUVAL et Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Michel DOMONT (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Etienne LUROIS (Saint-Saire).

Absents excusés : Mrs Xavier BOURGUIGNON (Graval), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) Bernard SANSON (Neuville Ferrières), et François DURIEU (Saint-Saire),

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Bérengère GOSSE,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

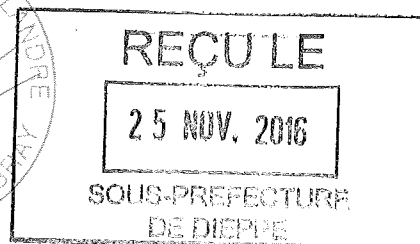
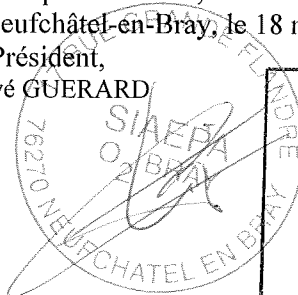
Après avoir entendu les explications de Mr le Président et de Mr Portier, les membres du comité syndical, à l'unanimité, valident la somme de 500 € et de la verser aux prestataires.

Mr Portier remercie pour l'administré,

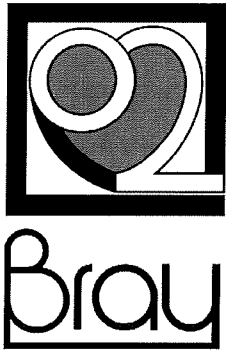
Mr le Président fait part à l'ensemble des délégués que toute demande de ce type sera étudié au cas par cas.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 18 novembre 2016
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 18/11/16



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 18
Votants : 18 + 1 pouvoir

Objet : **Local 47 rue de Flandre à**
Neufchâtel-en-Bray
Attribution
Signature acte acquisition

Délibération N°2016-12-62

Légalement convoqué le 07 décembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 14 décembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mme Annie BIOT (Beaussault),
Mr Olivier MALOITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Xavier BOURGUIGNON (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Alain DUMOUCHEL et Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL (Saint Martin l'Hortier),

Absents excusés : Mrs Mickaël LEJEUNE (Beaussault), Achille LENORMAND (Bouelles), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray), Bernard DUVAL (Neufchâtel-en-Bray), Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier) et Etienne LUROIS (Saint-Saire)

Absents : François DURIEU (Saint-Saire),

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Céline HOUARD,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

Mr Bernard DUVAL donne pouvoir à Mme Raymonde LE JUEZ.

Mr le Président donne lecture du courrier reçu des services de France Domaines de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 09/11/2016.

Le syndicat est attributaire pour une somme de 260 000 € nets vendeur.

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

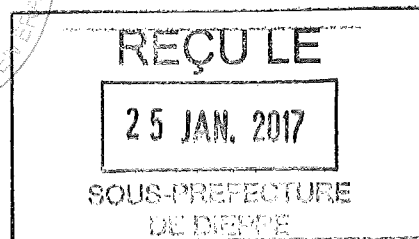
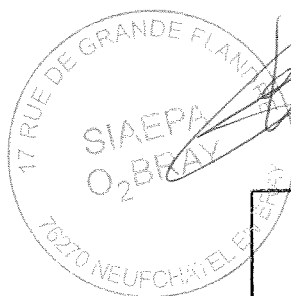
Le montant des honoraires du notaire s'élève à 4 300 € maximum.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président, à l'unanimité, les membres du comité syndical :

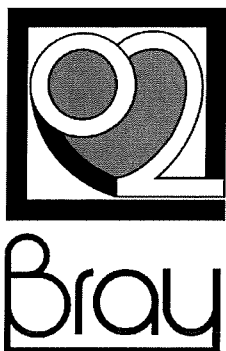
- Autorisent Mr le Président à signer l'acte d'acquisition pour le local sis au 47 rue de Flandre à Neufchâtel en Bray pour une somme de 260 000 € nets vendeur. Le financement de cette acquisition se fera entièrement par le biais d'un emprunt.
Les honoraires de notaire lui seront réglés sur présentation d'une note d'honoraire ou d'une facture sur les crédits qui seront prévus au budget 2017.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 18 janvier 2017
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 18/01/17



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 18
Votants : 18 + 1 pouvoir

Objet : **Local 47 rue de Flandre à**
Neufchâtel-en-Bray
Choix de l'organisme prêteur
Signature du contrat d'emprunt

Délibération N°2016-12-63

Légalement convoqué le 07 décembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 14 décembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mme Annie BIOT (Beaussault),
Mr Olivier MALOITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Xavier BOURGUIGNON (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Alain DUMOUCHEL et Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL (Saint Martin l'Hortier),

Absents excusés : Mrs Mickaël LEJEUNE (Beaussault), Achille LENORMAND (Bouelles), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray), Bernard DUVAL (Neufchâtel-en-Bray), Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier) et Etienne LUROIS (Saint-Saire)

Absents : François DURIEU (Saint-Saire),

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Céline HOUARD,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

Mr Bernard DUVAL donne pouvoir à Mme Raymonde LE JUEZ.

Mr le Président donne lecture du courrier reçu des services de France Domaines de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 09/11/2016.

Le syndicat est attributaire pour une somme de 260 000 € nets vendeur.

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

La Caisse d'Epargne avait remis une offre pour la constitution du dossier, elle l'a mise à jour et la Caisse des Dépôts a été interrogée, elle finance aussi ce type de projet (cf annexe).
Il se trouve que la Caisse d'Epargne est mieux placée que la Caisse des Dépôts.

Mr le Président propose de retenir un financement par annuité fixe sur 15 ans.

Caisse d'Epargne :

Taux : 1.28 % et échéance annuelle constante à 19 160.91 €

Caisse des Dépôts :

Taux : 1.75 % et le tableau d'amortissement n'a pas été transmis.

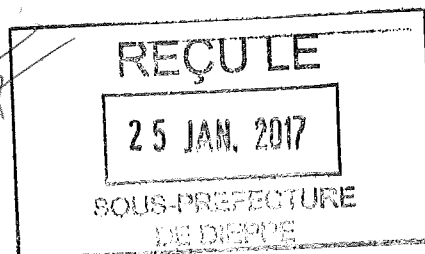
Après avoir entendu les explications de Mr le Président, à l'unanimité, les membres du comité syndical :

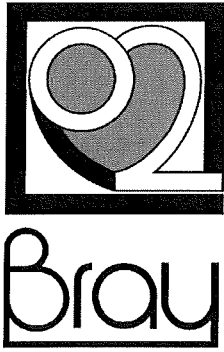
- Retiennent la proposition d'emprunt de la Caisse d'Epargne à un taux de 1.28 % sur 15 ans avec une périodicité annuelle (échéance constante à 19 160.91 €)
Le versement des fonds aura lieu en une seule fois.
Mr le Président est autorisé à signer le contrat de prêt relatif à cette offre. L'opération n'était pas prévue aux budgets 2016 ; les crédits nécessaires à son remboursement seront inscrits au budget primitif 2017.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 18 janvier 2017

Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 18/01/17





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 18 +1 pouvoir
Votants : 18 +1 pouvoir

Objet : **Acquisition d'un ordinateur portable
(direction)**

Délibération N°2016-12-64

Légalement convoqué le 07 décembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 14 décembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

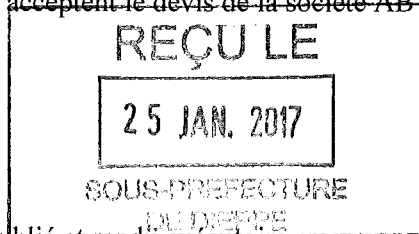
Présents : Mme Annie BIOT (Beaussault),
Mr Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Xavier BOURGUIGNON (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Alain DUMOUCHEL et
Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mr Manuel BEAUVAL (Saint Martin l'Hortier),

Absents excusés : Mrs Mickaël LEJEUNE (Beaussault), Achille LENORMAND (Bouelles), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray), Bernard DUVAL (Neufchâtel-en-Bray), Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier), Etienne LUROIS (Saint-Saire) et François DURIEU (Saint-Saire),

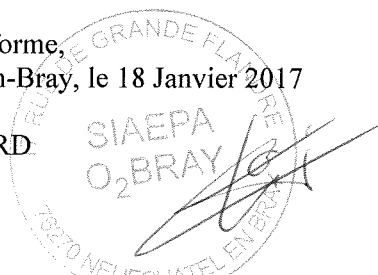
Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Céline HOUARD,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET
Mr Bernard DUVAL donne pouvoir à Mme Raymonde LE JUEZ.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président, les membres du comité syndical, à l'unanimité, acceptent le devis de la société AB-Micro pour un montant de 896.45 € HT.

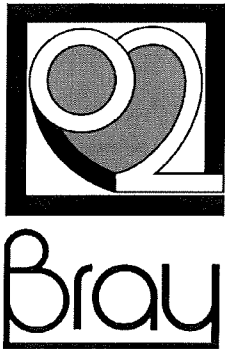


Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 18 Janvier 2017
Le Président,
Hervé GUERARD.



Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 18 Janvier 2017

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de délégués

En exercice : 26

Présents : 18 +1 pouvoir

Votants : 18 +1 pouvoir

Objet : **Acceptation contre-proposition tarifaire Graval**

Délibération N°2016-12-65

Légalement convoqué le 07 décembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 14 décembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mme Annie BIOT (Beaussault),
Mr Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Xavier BOURGUIGNON (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Alain DUMOUCHEL et Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mr Manuel BEAUVAL (Saint Martin l'Hortier),

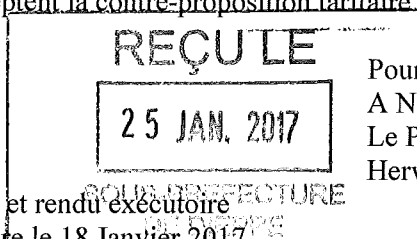
Absents excusés : Mrs Mickaël LEJEUNE (Beaussault), Achille LENORMAND (Bouelles), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray), Bernard DUVAL (Neufchâtel-en-Bray), Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier), Etienne LUROIS (Saint-Saire) et François DURIEU (Saint-Saire),

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Céline HOUARD,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

Mr Bernard DUVAL donne pouvoir à Mme Raymonde LE JUEZ.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président, les membres du comité syndical, à l'unanimité, acceptent la contre-proposition tarifaire à 500 € faite par la Commune de Graval.

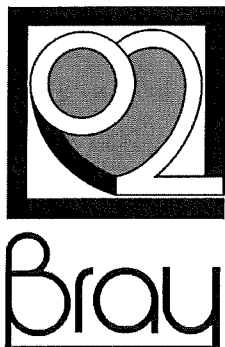


Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 18 Janvier 2017
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 18 Janvier 2017



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 18 +1 pouvoir
Votants : 18 +1 pouvoir

Objet : **Durées d'amortissement
biens et subventions depuis le 01/01/2014**

Délibération N°2016-12-66

Légalement convoqué le 07 décembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 14 décembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mme Annie BIOT (Beaussault),
Mr Olivier MALOITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Xavier BOURGUIGNON (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Alain DUMOUCHEL et
Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mr Manuel BEAUVAL (Saint Martin l'Hortier),

Absents excusés : Mrs Mickaël LEJEUNE (Beaussault), Achille LENORMAND (Bouelles), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray), Bernard DUVAL (Neufchâtel-en-Bray), Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier), Etienne LUROIS (Saint-Saire) et François DURIEU (Saint-Saire),

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Céline HOUARD,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

Mr Bernard DUVAL donne pouvoir à Mme Raymonde LE JUEZ.

Mr le Président propose les durées d'amortissement suivantes (biens et subventions associées le cas échéant) :

Clôtures d'ouvrages : 5 ans

Petit électroménager : 1an

Mobilier : 5 ans

Véhicules : 6 ans

Matériel et prestations informatiques / téléphonie / logiciel : 5 ans

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Hangar : 10 Ans

Branchements neufs (eau potable et assainissement) : 60 ans

Matériel spécifique d'exploitation et prestations associées (tous budgets) en dessous de 1 000 € : 1 an

Matériel spécifique d'exploitation et prestations associées (tous budgets) entre 1001 et 5 000 € : 5 ans

Matériel spécifique d'exploitation et prestations associées (tous budgets) au-delà de 5 001 € : 8 ans

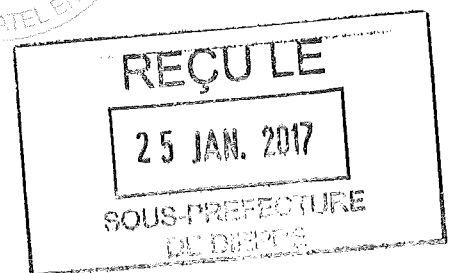
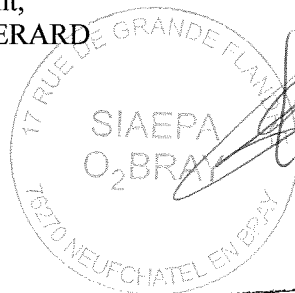
Cette délibération abroge partiellement la délibération N°2014-11-114 concernant la durée d'amortissement des véhicules. La délibération N°2014-11-111 reste valable.

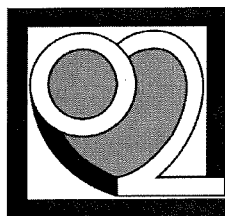
L'inventaire et les amortissements restent un point à éclaircir entre le syndicat et le trésor public.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président, les membres du comité syndical, à l'unanimité, acceptent les durées d'amortissement ci-dessus évoquées.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 18 Janvier 2017
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 18 Janvier 2017





Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17

E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 18 +1 pouvoir
Votants : 18 +1 pouvoir

**Objet : Création poste agent
réseaux d'assainissement**

Délibération N°2016-12-67

Légalement convoqué le 07 décembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 14 décembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents :

Mme Annie BIOT (Beaussault),
Mr Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Xavier BOURGUIGNON (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Alain DUMOUCHEL et Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mr Manuel BEAUVAL (Saint Martin l'Hortier),

Absents excusés : Mrs Mickaël LEJEUNE (Beaussault), Achille LENORMAND (Bouelles), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray), Bernard DUVAL (Neufchâtel-en-Bray), Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier), Etienne LUROIS (Saint-Saire) et François DURIEU (Saint-Saire),

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Céline HOUARD,

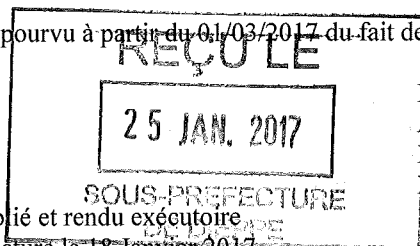
Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

Mr Bernard DUVAL donne pouvoir à Mme Raymonde LE JUEZ.

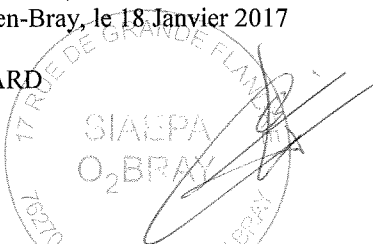
Après avoir entendu les explications de Mr le Président, les membres du comité syndical, à l'unanimité, décident l'ouverture d'un poste d'agent de réseau d'assainissement à partir du 1er janvier 2017.

Le poste sera pourvu à partir du 01/03/2017 du fait de la présence de Gildas Clément jusqu'au 28/02/2017.

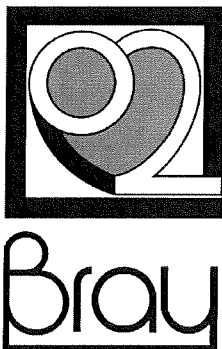
Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 18 Janvier 2017



Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 18 Janvier 2017
Le Président,
Hervé GUERARD



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de délégués

En exercice : 26

Présents : 18 +1 pouvoir

Votants : 18 +1 pouvoir

Objet : **Admission en non-valeur**

Délibération N°2016-12-68

Légalement convoqué le 07 décembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 14 décembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents :

Mme Annie BIOT (Beaussault),
Mr Olivier MALOITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Xavier BOURGUIGNON (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Alain DUMOUCHEL et Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mr Manuel BEAUVAL (Saint Martin l'Hortier),

Absents excusés : Mrs Mickaël LEJEUNE (Beaussault), Achille LENORMAND (Bouelles), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray), Bernard DUVAL (Neufchâtel-en-Bray), Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier), Etienne LUROIS (Saint-Saire) et François DURIEU (Saint-Saire),

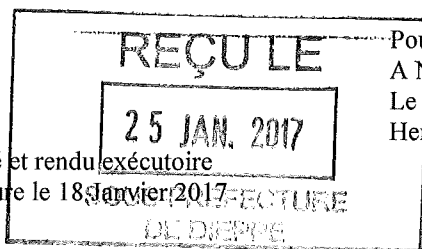
Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Céline HOUARD,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

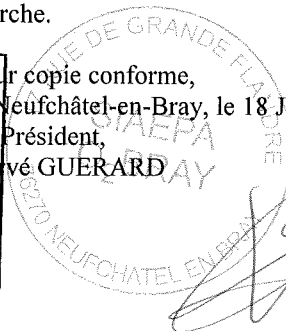
Mr Bernard DUVAL donne pouvoir à Mme Raymonde LE JUEZ.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président, les membres du comité syndical, à l'unanimité :

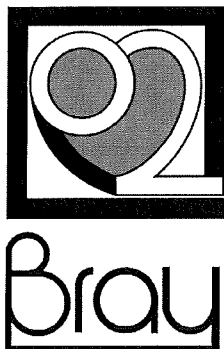
- décident d'admettre en non-valeur les crédits pour les abonnés dont la liste a été transmise par Mme la Receveure en date du 21/09/2016,
- autorisent Mr le Président à réaliser toute démarche.



Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 18 Janvier 2017
Le Président,
Hervé GUERARD



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 18 +1 pouvoir
Votants : 18 +1 pouvoir

Objet : **Convention avec le syndicat
de la région des Grandes Ventes -
Secteur Mare Bidas de Bully**

Délibération N°2016-12-69

Légalement convoqué le 07 décembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 14 décembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mme Annie BIOT (Beaussault),
Mr Olivier MALOITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Xavier BOURGUIGNON (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Alain DUMOUCHEL et Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mr Manuel BEAUVAL (Saint Martin l'Hortier),

Absents excusés : Mrs Mickaël LEJEUNE (Beaussault), Achille LENORMAND (Bouelles), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray), Bernard DUVAL (Neufchâtel-en-Bray), Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier), Etienne LUROIS (Saint-Saire) et François DURIEU (Saint-Saire),

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Céline HOUARD,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

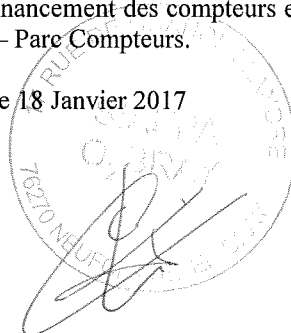
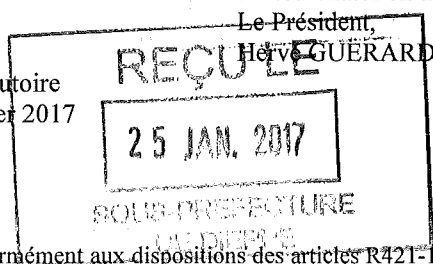
Mr Bernard DUVAL donne pouvoir à Mme Raymonde LE JUEZ.

- Après avoir entendu les explications de Mr le Président, les membres du comité syndical, à l'unanimité, autorisent Mr le Président à prendre toute mesure nécessaire à la finalisation de ce dossier.
- L'autorisation de signature a été octroyée par la délibération 2016-04-25 du 1er avril 2016 (signature de contrat ou convention dans le cadre de l'exécution du budget – le financement des compteurs est prévu à l'opération d'investissement 119 du budget 2016 de l'eau potable – Parc Compteurs.

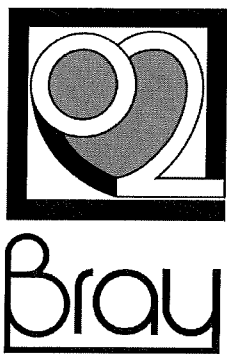
Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 18 Janvier 2017

Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 18 Janvier 2017



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 18 +1 pouvoir
Votants : 18 +1 pouvoir

**Objet : Réalisation de travaux sous charte qualité
Eau potable**

Délibération N°2016-12-70

Légalement convoqué le 07 décembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 14 décembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mme Annie BIOT (Beaussault),
Mr Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Xavier BOURGUIGNON (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Alain DUMOUCHEL et
Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mr Manuel BEAUVAL (Saint Martin l'Hortier),

Absents excusés : Mrs Mickaël LEJEUNE (Beaussault), Achille LENORMAND (Bouelles), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray), Bernard DUVAL (Neufchâtel-en-Bray), Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier), Etienne LUROIS (Saint-Saire) et François DURIEU (Saint-Saire),

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Céline HOUARD,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

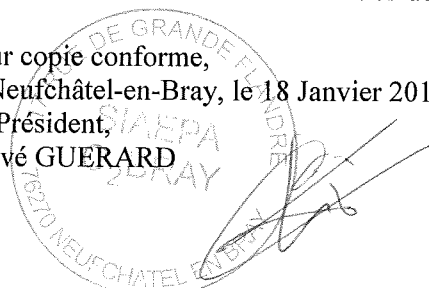
Mr Bernard DUVAL donne pouvoir à Mme Raymonde LE JUEZ.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président, les membres du comité syndical, à l'unanimité, décident que tous les travaux aidés seront réalisés sous le référentiel de la Charte de Qualité des Réseaux d'Eau Potable.

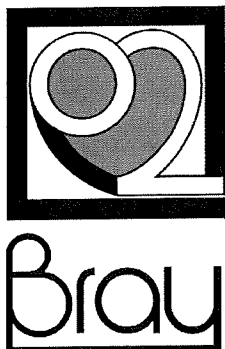
Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 18 Janvier 2017.



Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 18 Janvier 2017
Le Président,
Hervé GUERARD



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 18 +1 pouvoir
Votants : 18 +1 pouvoir

**Objet : Bordereau de prix
pour pose compteurs généraux
à partir du DN 40**

Délibération N°2016-12-71

Légalement convoqué le 07 décembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 14 décembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mme Annie BIOT (Beaussault),
Mr Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Xavier BOURGUIGNON (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Alain DUMOUCHEL et
Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mr Manuel BEAUVAL (Saint Martin l'Hortier),

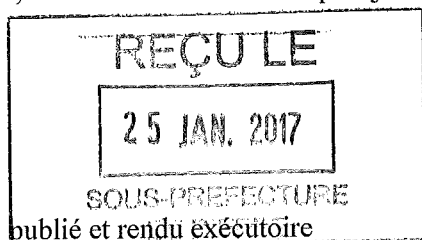
Absents excusés : Mrs Mickaël LEJEUNE (Beaussault), Achille LENORMAND (Bouelles), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray), Bernard DUVAL (Neufchâtel-en-Bray), Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier), Etienne LUROIS (Saint-Saire) et François DURIEU (Saint-Saire),

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Céline HOUARD,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

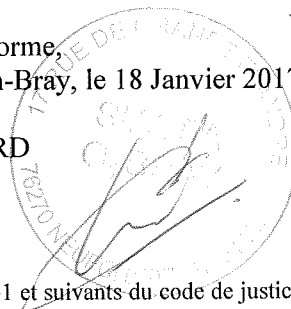
Mr Bernard DUVAL donne pouvoir à Mme Raymonde LE JUEZ.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président, les membres du comité syndical, à l'unanimité, valident le bordereau de prix joint en annexe.

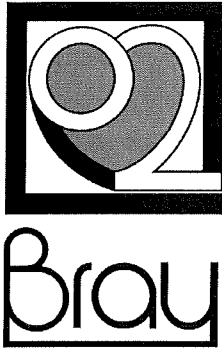


Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 18 Janvier 2017

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 18 Janvier 2017
Le Président,
Hervé GUERARD



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17

E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués

En exercice : 26

Présents : 18 +1 pouvoir

Votants : 18 +1 pouvoir

Objet : **Décision modificative Eau**

Délibération N°2016-12-72

Légalement convoqué le 07 décembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 14 décembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents :

Mme Annie BIOT (Beaussault),
Mr Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Xavier BOURGUIGNON (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Alain DUMOUCHEL et Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mr Manuel BEAUVAL (Saint Martin l'Hortier),

Absents excusés : Mrs Mickaël LEJEUNE (Beaussault), Achille LENORMAND (Bouelles), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray), Bernard DUVAL (Neufchâtel-en-Bray), Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier), Etienne LUROIS (Saint-Saire) et François DURIEU (Saint-Saire),

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Céline HOUARD,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

Mr Bernard DUVAL donne pouvoir à Mme Raymonde LE JUEZ.

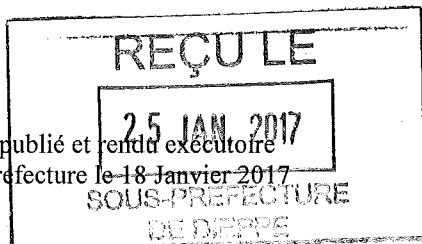
Mr le Président explique que les crédits ouverts à l'article 6063 sont insuffisants. Il propose les modifications budgétaires suivantes :

D 022 (dépenses imprévues) 15 000 €

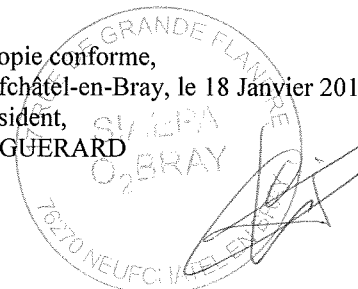
D 6063 (petit équipement) 15 000€ pour de la petite fontainerie.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président, les membres du comité syndical, à l'unanimité, acceptent les modifications budgétaires listées ci-dessus.

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 18 Janvier 2017



Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 18 Janvier 2017
Le Président,
Hervé GUERARD



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

20/01/2017	Edition de Décision Modificative	1 / 1
------------	---	-------

Décision modificative n°8 (Crédit supplémentaire)

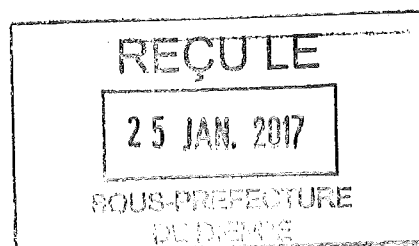
Description : Modification budgétaire eau potable délibération du président 2016/12/72

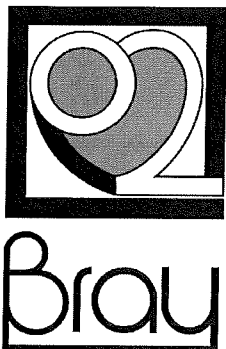
date de délibération : 30/12/2016

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 6063	15 000,00		
D F 022 022		15 000,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		15 000,00
	Réductions		15 000,00
Recettes :	Ouvertures		
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	15 000,00
Solde Réductions	15 000,00
Ouv. - Réd.	





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 18 +1 pouvoir
Votants : 18 +1 pouvoir

Objet : **Attribution marché
Assistant à Maîtrise d'Ouvrage
Etude diagnostique assainissement**

Délibération N°2016-12-73

Légalement convoqué le 07 décembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 14 décembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

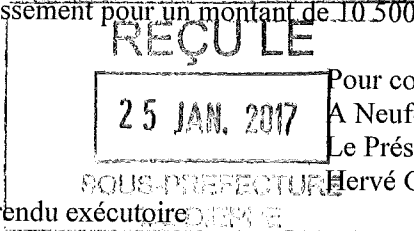
Présents : Mme Annie BIOT (Beaussault),
Mr Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Xavier BOURGUIGNON (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Alain DUMOUCHEL et
Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mr Manuel BEAUVAL (Saint Martin l'Hortier),

Absents excusés : Mrs Mickaël LEJEUNE (Beaussault), Achille LENORMAND (Bouelles), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray), Bernard DUVAL (Neufchâtel-en-Bray), Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier), Etienne LUROIS (Saint-Saire) et François DURIEU (Saint-Saire),

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Céline HOUARD,

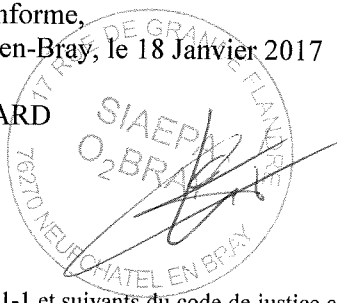
Secrétaire : Mme Alexandra DUNET
Mr Bernard DUVAL donne pouvoir à Mme Raymonde LE JUEZ.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président, les membres du comité syndical, à l'unanimité, acceptent de retenir Cad'En comme Assistant à Maitrise d'Ouvrage pour l'étude diagnostique assainissement pour un montant de 10.500€ HT.

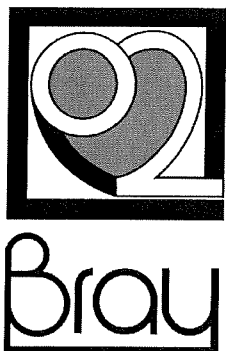


Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 18 Janvier 2017
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 18 Janvier 2017



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 18 +1 pouvoir
Votants : 18 +1 pouvoir

**Objet : Réalisation de travaux sous charte qualité
Assainissement**

Délibération N°2016-12-74

Légalement convoqué le 07 décembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 14 décembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mme Annie BIOT (Beaussault),
Mr Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Xavier BOURGUIGNON (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Alain DUMOUCHEL et
Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mr Manuel BEAUVAL (Saint Martin l'Hortier),

Absents excusés : Mrs Mickaël LEJEUNE (Beaussault), Achille LENORMAND (Bouelles), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray), Bernard DUVAL (Neufchâtel-en-Bray), Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier), Etienne LUROIS (Saint-Saire) et François DURIEU (Saint-Saire),

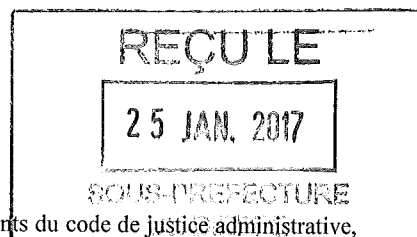
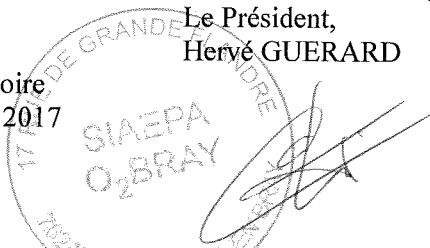
Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Céline HOUARD,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET
Mr Bernard DUVAL donne pouvoir à Mme Raymonde LE JUEZ.

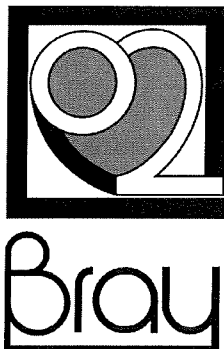
Après avoir entendu les explications de Mr le Président, les membres du comité syndical, à l'unanimité, décident que tous les travaux aidés seront réalisés sous le référentiel de la Charte de Qualité des Réseaux d'Assainissement Collectif.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 18 Janvier 2017
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 18 Janvier 2017



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 18 +1 pouvoir
Votants : 18 +1 pouvoir

Objet : **Demande de prestation
complémentaires au SIDESA dans le cadre
du raccordement du château de Mesnières**

Délibération N°2016-12-75

Légalement convoqué le 07 décembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 14 décembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mme Annie BIOT (Beaussault),
Mr Olivier MALOITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Xavier BOURGUIGNON (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Alain DUMOUCHEL et
Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mr Manuel BEAUVAL (Saint Martin l'Hortier),

Absents excusés : Mrs Mickaël LEJEUNE (Beaussault), Achille LENORMAND (Bouelles), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray), Bernard DUVAL (Neufchâtel-en-Bray), Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier), Etienne LUROIS (Saint-Saire) et François DURIEU (Saint-Saire),

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Céline HOUARD,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET
Mr Bernard DUVAL donne pouvoir à Mme Raymonde LE JUEZ.

Considérant la complexité du dossier, Mr le Président explique qu'un avenant à la convention N°1222 du SIDESA va devoir être signé pour les missionner sur la rédaction de la convention avec le château et la mise à jour du règlement de service qui est un document juridique important car de la qualité de sa rédaction dépend le règlement de potentiels contentieux.

Considérant l'importance du dossier présenté par Mr le Président, les membres du comité syndical, à l'unanimité, décident :

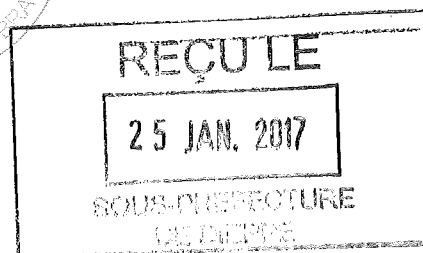
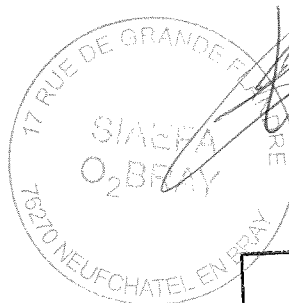
- De passer un avenant à la convention de mise à disposition de personnel pour la rédaction de la convention pour le raccordement du château qui intégrera des propositions tarifaires à soumettre au château,

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

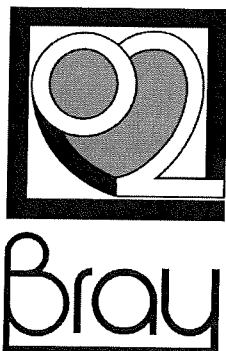
- De demander au SIDESA une prestation pour la refonte du règlement de service d'assainissement collectif,

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 18 Janvier 2017
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 18 Janvier 2017



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 18 +1 pouvoir
Votants : 18 +1 pouvoir

Objet : **Décisions du Président**
N° 2016-10 à 2016-14
Arrêtés du Président
N° 2016-08 à 2016-16

Délibération N°2016-12-76

Légalement convoqué le 07 décembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 14 décembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mme Annie BIOT (Beaussault),
Mr Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Xavier BOURGUIGNON (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Alain DUMOUCHEL et
Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mr Manuel BEAUVAL (Saint Martin l'Hortier),

Absents excusés : Mrs Mickaël LEJEUNE (Beaussault), Achille LENORMAND (Bouelles), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray), Bernard DUVAL (Neufchâtel-en-Bray), Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier), Etienne LUROIS (Saint-Saire) et François DURIEU (Saint-Saire),

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Céline HOUARD,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

Mr Bernard DUVAL donne pouvoir à Mme Raymonde LE JUEZ.

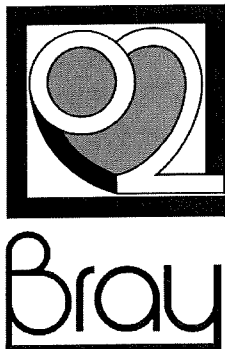
Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical prend acte de la présentation des décisions N°2016-10, 11, 12, 13 et 14 et des arrêtés N°2016/08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 pris par Mr le Président dans le cadre de la délégation permanente accordée par la délibération N°2016-04-28 du 1er avril 2016.

REÇU
25 JAN. 2017

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 18 Janvier 2017
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 18 Janvier 2017

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 18 +1 pouvoir
Votants : 18 +1 pouvoir

**Objet : Commande pour le câblage
informatique et fourniture d'un switch
station épuration Neufchâtel**

Délibération N°2016-12-77

Légalement convoqué le 07 décembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 14 décembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mme Annie BIOT (Beaussault),
Mr Olivier MALOITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Xavier BOURGUIGNON (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Alain DUMOUCHEL et
Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mr Manuel BEAUVAL (Saint Martin l'Hortier),

Absents excusés : Mrs Mickaël LEJEUNE (Beaussault), Achille LENORMAND (Bouelles), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray), Bernard DUVAL (Neufchâtel-en-Bray), Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier), Etienne LUROIS (Saint-Saire) et François DURIEU (Saint-Saire),

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Céline HOUARD,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET
Mr Bernard DUVAL donne pouvoir à Mme Raymonde LE JUEZ.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président, les membres du comité syndical, à l'unanimité, acceptent le devis de l'entreprise Socacom pour un montant de 3 732.04 € HT et à l'entreprise AB Micro pour le switch à 124.17 € HT.

La commande leur sera passée prochainement et le délai d'intervention sera définit.

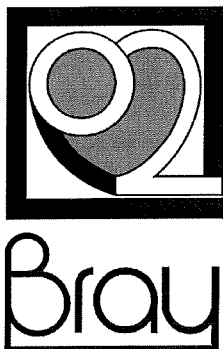
25 JAN. 2017

SOUS-PREFECTURE

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 18 Janvier 2017
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 18 Janvier 2017

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 18 +1 pouvoir
Votants : 18 +1 pouvoir

Objet : **Acquisition d'un ordinateur fixe
(responsable eau potable)**

Délibération N°2016-12-78

Légalement convoqué le 07 décembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 14 décembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

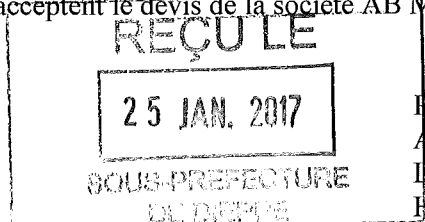
Présents : Mme Annie BIOT (Beaussault),
Mr Olivier MALOITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Xavier BOURGUIGNON (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Alain DUMOUCHEL et
Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mr Manuel BEAUVAL (Saint Martin l'Hortier),

Absents excusés : Mrs Mickaël LEJEUNE (Beaussault), Achille LENORMAND (Bouelles), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray), Bernard DUVAL (Neufchâtel-en-Bray), Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier), Etienne LUROIS (Saint-Saire) et François DURIEU (Saint-Saire),

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Céline HOUARD,

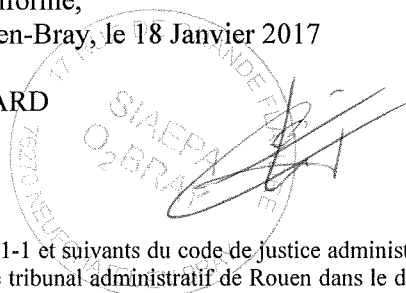
Secrétaire : Mme Alexandra DUNET
Mr Bernard DUVAL donne pouvoir à Mme Raymonde LE JUEZ.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président, les membres du comité syndical, à l'unanimité, acceptent le devis de la société AB Micro pour un montant de 809.16 € HT.

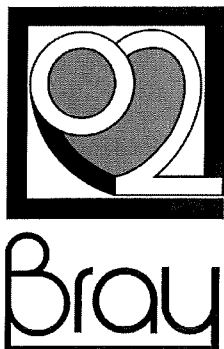


Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 18 Janvier 2017
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 18 Janvier 2017



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 18 +1 pouvoir
Votants : 18 +1 pouvoir

**Objet : Validation de la convention
de mise à disposition du personnel
et ses montants associés
Commune de Neufchâtel**

Délibération N°2016-12-79

Légalement convoqué le 07 décembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 14 décembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mme Annie BIOT (Beaussault),
Mr Olivier MALOITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Xavier BOURGUIGNON (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Alain DUMOUCHEL et Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mr Manuel BEAUVAL (Saint Martin l'Hortier),

Absents excusés : Mrs Mickaël LEJEUNE (Beaussault), Achille LENORMAND (Bouelles), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray), Bernard DUVAL (Neufchâtel-en-Bray), Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier), Etienne LUROIS (Saint-Saire) et François DURIEU (Saint-Saire),

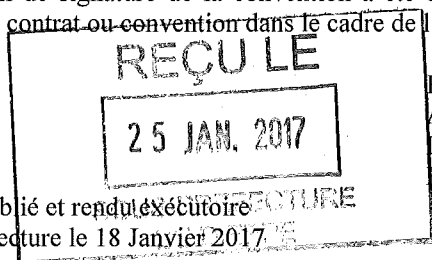
Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Céline HOUARD,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET
Mr Bernard DUVAL donne pouvoir à Mme Raymonde LE JUEZ.

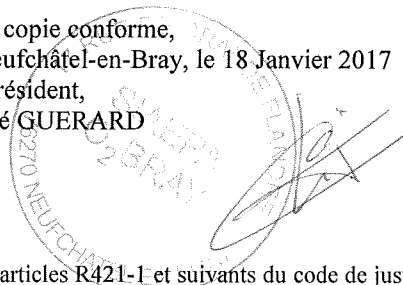
Après avoir entendu les explications de Mr le Président, les membres du comité syndical, à l'unanimité, valident le montant de 8 905.14 € nets et son versement à la commune de Neufchâtel-en-Bray.

Les écritures seront prévues au chapitre 012 du budget primitif eau potable 2017.

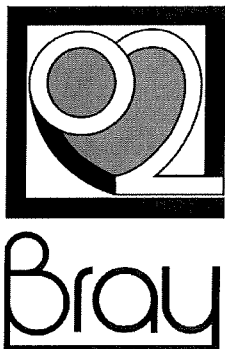
L'autorisation de signature de la convention a été octroyée par la délibération 2016-04-25 du 1er avril 2016 (signature de ~~contrat ou convention~~ dans le cadre de l'exécution du budget)



Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 18 Janvier 2017
Le Président,
Hervé GUERARD



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-I et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 18 +1 pouvoir
Votants : 18 +1 pouvoir

**Objet : Sinistres – Réservoir semi enterré
Nesle Hodeng et station épuration Neufchâtel
et aménagement portillon station épuration
Neufchâtel – Choix des prestataires**

Délibération N°2016-12-80

Légalement convoqué le 07 décembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 14 décembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mme Annie BIOT (Beaussault),
Mr Olivier MALOITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Xavier BOURGUIGNON (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Alain DUMOUCHEL et Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mr Manuel BEAUVAL (Saint Martin l'Hortier),

Absents excusés : Mrs Mickaël LEJEUNE (Beaussault), Achille LENORMAND (Bouelles), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray), Bernard DUVAL (Neufchâtel-en-Bray), Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier), Etienne LUROIS (Saint-Saire) et François DURIEU (Saint-Saire),

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Céline HOUARD,

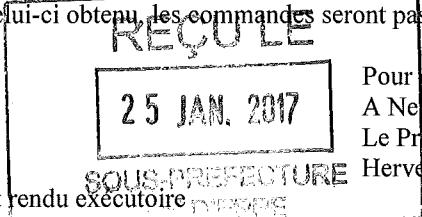
Secrétaire : Mme Alexandra DUNET
Mr Bernard DUVAL donne pouvoir à Mme Raymonde LE JUEZ.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité, valident les devis aux entreprises MULTIMAT ET CHATEAU PAYSAGES pour les montants suivants :

Multimat pour la fourniture des 30 tôles fibro (730 € HT) et pour le portillon de la station d'épuration de Neufchâtel-en-Bray (894 € HT)

Château Paysages pour la fourniture de 4 panneaux de grillage pour le réservoir semi enterré de Nesle-Hodeng (554 € HT) et pour la réfection de la clôture de la station d'épuration de Neufchâtel-en-Bray (1 337 € HT)

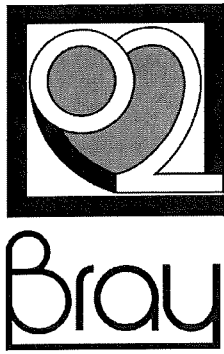
Pour les dossiers relevant d'une déclaration à l'assurance, les devis lui seront transmis, dans l'attente de leur accord. Une fois celui-ci obtenu, les commandes seront passées et le délai d'intervention sera défini.



Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 18 Janvier 2017
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 18-Janvier 2017

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 18 +1 pouvoir
Votants : 18 +1 pouvoir

Objet : **Programmation annuelle du Département
2017 Eau Potable**

Délibération N°2016-12-81

Légalement convoqué le 07 décembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 14 décembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mme Annie BIOT (Beaussault),
Mr Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Xavier BOURGUIGNON (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Alain DUMOUCHEL et
Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mr Manuel BEAUVAL (Saint Martin l'Hortier),

Absents excusés : Mrs Mickaël LEJEUNE (Beaussault), Achille LENORMAND (Bouelles), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray), Bernard DUVAL (Neufchâtel-en-Bray), Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier), Etienne LUROIS (Saint-Saire) et François DURIEU (Saint-Saire),

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Céline HOUARD,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

Mr Bernard DUVAL donne pouvoir à Mme Raymonde LE JUEZ.

Mr le Président explique que la programmation annuelle 2017 doit être rendue au Département pour le 15 décembre, faute de quoi aucune subvention n'est octroyée aux actions qui n'ont pas été préalablement inscrites.

Il propose d'inscrire les projets suivants pour la compétence **Eau Potable** :

- Renouvellement de 1500 ml de réseaux sur la partie Bas service de Beaussault pour des problèmes de CVM dus au PVC posé avant 1980.
- Renouvellement de 1500 ml environ de canalisation sur les écarts de Neufchâtel en Bray
- Réhabilitation de la bache de la station de pompage de Nesle Hodeng

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

- Renouvellement de 810 ml de canalisation amiante ciment DN 200 dans Neufchâtel en Bray
- Travaux de sécurisation des ouvrages de l'ex-syndicat Bully-Mesnières, (*reconduction sur 2017*)
- Acquisition d'un nitratemètre, (*reconduction sur 2017*)
- Etude diagnostic de l'ex secteur de Neufchâtel en Bray et Bully Mesnières

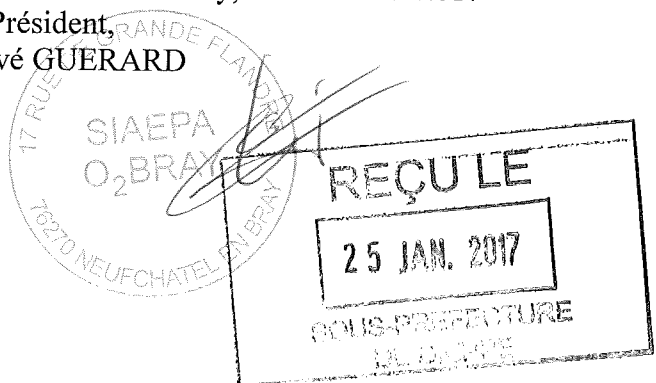
Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité, décide de retenir les opérations suivantes au titre de la programmation annuelle 2017 du Département pour la vocation eau potable :

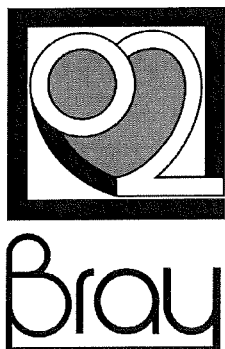
- Renouvellement de 1500 ml de réseaux sur la partie Bas service de Beaussault pour des problèmes de CVM dus au PVC posé avant 1980.
- Renouvellement de 1500 ml environ de canalisation sur les écarts de Neufchâtel en Bray
- Réhabilitation de la bâche de la station de pompage de Nesle Hodeng
- Renouvellement de 810 ml de canalisation amiante ciment DN 200 dans Neufchâtel en Bray
- Travaux de sécurisation des ouvrages de l'ex-syndicat Bully-Mesnières, (*reconduction sur 2017*)
- Acquisition d'un nitratemètre, (*reconduction sur 2017*)
- Etude diagnostic de l'ex secteur de Neufchâtel en Bray et Bully Mesnières

Mr le Président informe les membres que cette inscription ne vaut pas octroi de subvention et que la finalisation de l'inscription de ces opérations sera faite dans le cadre du débat d'orientation budgétaire et des crédits disponibles.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 18 Janvier 2017
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 18 Janvier 2017





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 18 +1 pouvoir
Votants : 18 +1 pouvoir

Objet : **Programmation annuelle du Département
2017 Eau Potable**

Délibération N°2016-12-81

Légalement convoqué le 07 décembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 14 décembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mme Annie BIOT (Beaussault),
Mr Olivier MALOITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Xavier BOURGUIGNON (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Alain DUMOUCHEL et
Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mr Manuel BEAUVAL (Saint Martin l'Hortier),

Absents excusés : Mrs Mickaël LEJEUNE (Beaussault), Achille LENORMAND (Bouelles), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray), Bernard DUVAL (Neufchâtel-en-Bray), Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier), Etienne LUROIS (Saint-Saire) et François DURIEU (Saint-Saire),

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Céline HOUARD,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

Mr Bernard DUVAL donne pouvoir à Mme Raymonde LE JUEZ.

Mr le Président explique que la programmation annuelle 2017 doit être rendue au Département pour le 15 décembre, faute de quoi aucune subvention n'est octroyée aux actions qui n'ont pas été préalablement inscrites.

Il propose d'inscrire les projets suivants pour la compétence **Eau Potable** :

- Renouvellement de 1500 ml de réseaux sur la partie Bas service de Beaussault pour des problèmes de CVM dus au PVC posé avant 1980.
- Renouvellement de 1500 ml environ de canalisation sur les écarts de Neufchâtel en Bray
- Réhabilitation de la bâche de la station de pompage de Nesle Hodeng

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

- Renouvellement de 810 ml de canalisation amiante ciment DN 200 dans Neufchâtel en Bray
- Travaux de sécurisation des ouvrages de l'ex-syndicat Bully-Mesnières, (*reconduction sur 2017*)
- Acquisition d'un nitratemètre, (*reconduction sur 2017*)
- Etude diagnostic de l'ex secteur de Neufchâtel en Bray et Bully Mesnières

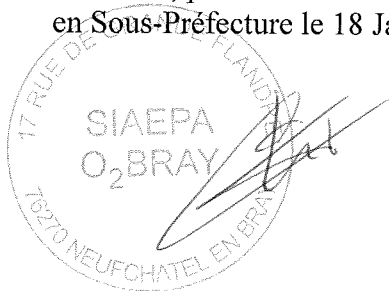
Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité, décide de retenir les opérations suivantes au titre de la programmation annuelle 2017 du Département pour la vocation eau potable :

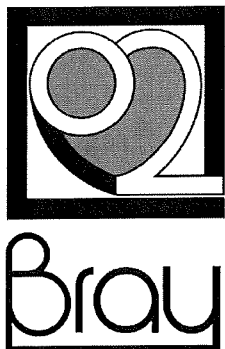
- Renouvellement de 1500 ml de réseaux sur la partie Bas service de Beaussault pour des problèmes de CVM dus au PVC posé avant 1980.
- Renouvellement de 1500 ml environ de canalisation sur les écarts de Neufchâtel en Bray
- Réhabilitation de la bâche de la station de pompage de Nesle Hodeng
- Renouvellement de 810 ml de canalisation amiante ciment DN 200 dans Neufchâtel en Bray
- Travaux de sécurisation des ouvrages de l'ex-syndicat Bully-Mesnières, (*reconduction sur 2017*)
- Acquisition d'un nitratemètre, (*reconduction sur 2017*)
- Etude diagnostic de l'ex secteur de Neufchâtel en Bray et Bully Mesnières

Mr le Président informe les membres que cette inscription ne vaut pas octroi de subvention et que la finalisation de l'inscription de ces opérations sera faite dans le cadre du débat d'orientation budgétaire et des crédits disponibles.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 18 Janvier 2017
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 18 Janvier 2017





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 18 + 1 pouvoir
Votants : 18 + 1 pouvoir

Objet : **Programmation annuelle du Département
2017 Assainissement Collectif**

Délibération N°2016-12-82

Légalement convoqué le 07 décembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 14 décembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mme Annie BIOT (Beaussault),
Mr Olivier MALOITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Xavier BOURGUIGNON (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Alain DUMOUCHEL et
Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mr Manuel BEAUVAL (Saint Martin l'Hortier),

Absents excusés : Mrs Mickaël LEJEUNE (Beaussault), Achille LENORMAND (Bouelles), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray), Bernard DUVAL (Neufchâtel-en-Bray), Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier), Etienne LUROIS (Saint-Saire) et François DURIEU (Saint-Saire),

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Céline HOUARD,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

Mr Bernard DUVAL donne pouvoir à Mme Raymonde LE JUEZ.

Mr le Président explique que la programmation annuelle 2017 doit être rendue au Département pour le 15 décembre, faute de quoi aucune subvention n'est octroyée aux actions qui n'ont pas été préalablement inscrites.

Il propose d'inscrire les projets suivants pour la compétence **Assainissement Collectif** :

- Etude diagnostique des réseaux d'assainissement O2 Bray, (*reconduction sur 2017*)
- Travaux stations épuration Graval et Beaussault,

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

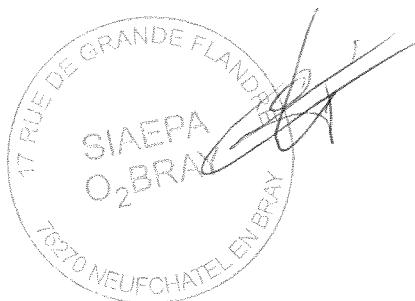
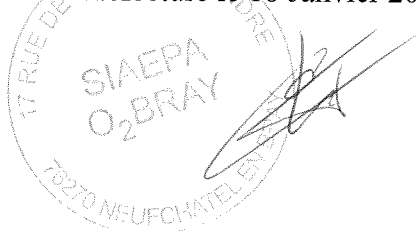
Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité, décide de retenir les opérations suivantes au titre de la programmation annuelle 2017 du Département pour la vocation assainissement :

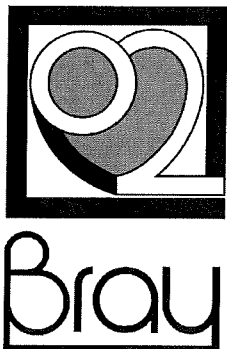
- Etude diagnostique des réseaux d'assainissement O2 Bray, (*reconduction sur 2017*)
- Travaux stations épuration Graval et Beaussault,

Mr le Président informe les membres que cette inscription ne vaut pas octroi de subvention et que la finalisation de l'inscription de ces opérations sera faite dans le cadre du débat d'orientation budgétaire et des crédits disponibles.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 18 Janvier 2017
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 18 Janvier 2017





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 18 +1 pouvoir
Votants : 18 +1 pouvoir

Objet : **Emprunt Vallée de l'Eaulne**
Validation de la reprise par O2 Bray

Délibération N°2016-12-83

Légalement convoqué le 07 décembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 14 décembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mme Annie BIOT (Beaussault),
Mr Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Xavier BOURGUIGNON (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Alain DUMOUCHEL et Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mr Manuel BEAUVAL (Saint Martin l'Hortier),

Absents excusés : Mrs Mickaël LEJEUNE (Beaussault), Achille LENORMAND (Bouelles), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray), Bernard DUVAL (Neufchâtel-en-Bray), Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier), Etienne LUROIS (Saint-Saire) et François DURIEU (Saint-Saire),

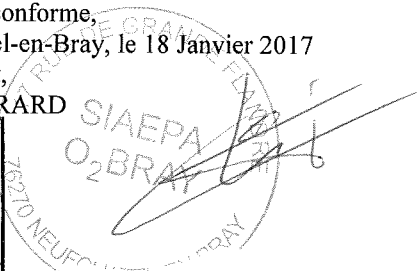
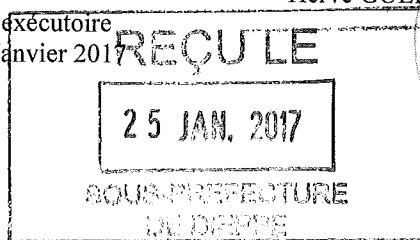
Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Céline HOUARD,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET
Mr Bernard DUVAL donne pouvoir à Mme Raymonde LE JUEZ.

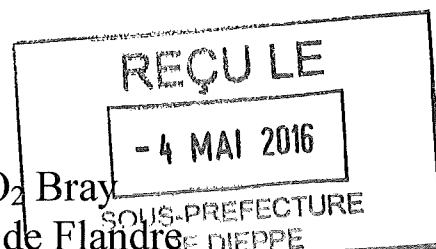
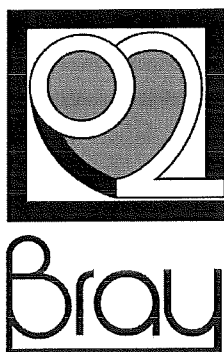
Après avoir entendu les explications de Mr le Président, les membres du comité syndical à l'unanimité, valident la reprise par le syndicat O2 Bray de l'emprunt N°A7609012, d'un montant de 119 000 €, initialement contracté par le syndicat de la Vallée de l'Eaulne compte tenu de la reprise du réseau et des ouvrages concernés par cet emprunt.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 18 Janvier 2017
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 18 Janvier 2017



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : secretariat-o2bray@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 25
Votants : 25

Objet : Attribution du marché à bons de commande de prestation de service d'entretien, de maintenance et de renouvellement des équipements du service d'eau potable

Délibération N°2016-02-06

Légalement convoqué le 25 janvier 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 02 février 2016 à 20h00 à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Monsieur Patrice CAUCHETIEZ, Vice-Président en l'absence de Mr Turpin.

Présents : Mme Annie BIOT et Mr Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mrs Michel BAJARD et Jean MINEL (Flamets-Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Mr Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mr Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Raymonde LE JUEZ et Alexandra DUNET,
Mrs Patrice CAUCHETIEZ, Mr Alain DUMOUCHEL, Bernard DUVAL et Xavier LEFRANÇOIS (Neufchâtel-en-Bray)
Mrs Hervé GUÉRARD et Bernard SANSON (Neuville Ferrières),
Mr Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUÉRARD (Saint Martin l'Hortier),
Mrs François DURIEU et Michel LAHAYE (Saint Saire),
Délégués titulaires.

Absents excusés : Mr Claude GALLAIS (Nesle-Hodeng)

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET est élue secrétaire de séance.

Les offres concernant le marché de prestations d'entretien, de maintenance et de renouvellement des équipements du service d'eau potable ont été ouvertes par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) le 14/12/2015.

L'analyse des offres a été confiée au SIDESA, assistant du syndicat pour ce marché.

Les critères d'attribution sont les suivants : 60% à la valeur de l'offre technique, 40% à la note prix.

La CAO s'est réunie le 20/01/2016 pour étudier le rapport d'analyses des offres. Trois entreprises ont remis une offre.

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Après négociation, il ressort de l'analyse le classement suivant :

1 : IKOS Hydra	117 616.93 € HT
2 : Eaux de Normandie	123 598.45 € HT
3 : Véolia Eau	144 410.93 € HT

La CAO a validé la conclusion du rapport d'analyses des offres et propose au comité syndical d'attribuer le marché de prestations d'entretien, de maintenance et de renouvellement des équipements du service d'eau potable à l'entreprise **IKOS Hydra**.

Après avoir entendu les explications de Mr le Vice Président et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité, accepte de suivre l'avis de la Commission d'Appels d'Offres et de retenir l'entreprise **IKOS Hydra** de Blangy-sur-Bresle pour un montant de 117 616.93 € HT. Mr le Vice Président est autorisé à prendre toutes les décisions pour mener à bien ce projet

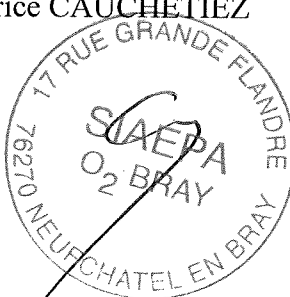
Pour copie conforme,

A Neufchâtel-en-Bray, le 24 février 2016

Le Président,

Patrice CAUCHETIEZ

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 24/02/16



Annexe 7 : Bordereau de dépôt des documents de commande publique valant accusé de réception



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE
EXEMPLAIRE

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS DE COMMANDE PUBLIQUE
VALANT ACCUSE DE RECEPTION**

COLLECTIVITÉ

SIACPA 02 BRAY
17 rue de la Grande
Flandre
78270 NEUFCHATEL EN BRAY

DATE D'ENVOI :

03/05/2016.

MARCHE PUBLIC n°

Objet du marché : Restations de service ps d'entretien, la maintenance et le renouvellement des équipements du service d'eau potable.

Pièces communes à tous les lots :

- ✓ ☒ Copie de la délibération autorisant le pouvoir adjudicateur de la collectivité à signer le(s) marchés N° 2016-02-06
- ✓ ☒ Copie des avis d'appel public à la concurrence parus :
 - ☐ au BOAMP
 - ☐ au JOUE
 - ☐ dans les journaux d'annonces légales (JAL)
- ✓ ☒ Copie du registre de dépôt des candidatures
- ✓ ☒ Règlement de la consultation
- ✓ ☒ PV de la commission d'appel d'offres (préciser la ou les dates) 20/01/2016
- ✓ ☒ Rapport d'analyse des offres
 - ☐ Rapport de présentation
 - ☐ PV d'ouverture des candidatures
 - ☐ Lettres de consultation
- ✓ ☒ PV d'ouverture des offres
 - ☐ Document indiquant le choix que le pouvoir adjudicateur propose à la CAO (pour les mises en concurrence simplifiées)

- ☐ PV du jury de concours
- ☐ CCTP tous corps d'état
- ☐ PGCSPS

Pièces du lot 1 : *marché à bourse commande - Entreprise Ekos Hydra*

- ☒ Acte d'engagement
- ☒ CCAP
- ☒ CCTP
- ☒ Détail estimatif quantitatif (DQE) + *inventaire des équipements*
- ☒ Bordereau des prix unitaires (BPU)
 - ☐ Décompte du prix global et forfaitaire (DPGF)
- ☒ Pièces fiscales et sociales
- ☒ Mémoire technique
- ☒ Autres : *Notification des marchés à l'entreprise*

Pièces du lot 2 :

- ☐ Acte d'engagement
- ☐ CCAP
- ☐ CCTP
- ☐ Détail estimatif quantitatif (DQE)
- ☐ Bordereau des prix unitaires (BPU)
- ☐ Décompte du prix global et forfaitaire (DPGF)
- ☐ Pièces fiscales et sociales
- ☐ Mémoire technique
- ☐ Autres :

à recopier autant de fois qu'il y a de lots

Pièces du lot 3 :

- ☐ Acte d'engagement
- ☐ CCAP
- ☐ CCTP
- ☐ Détail estimatif quantitatif (DQE)
- ☐ Bordereau des prix unitaires (BPU)
- ☐ Décompte du prix global et forfaitaire (DPGF)
- ☐ Pièces fiscales et sociales
- ☐ Mémoire technique
- ☐ Autres :

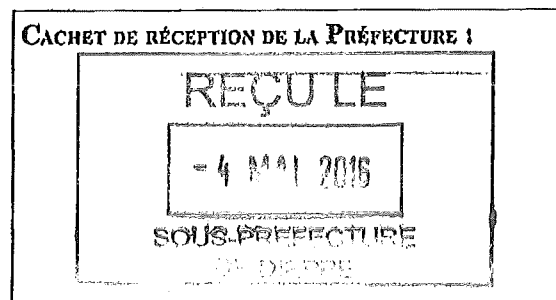
Avenant :

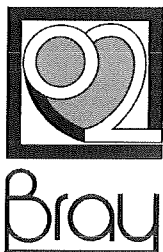
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC :

- ☐
- ☐
- ☐
- ☐ Autres :

AUTRES CONTRATS :

- ☐
- ☐
- ☐
- ☐ Autres :





Maître d'ouvrage – entité adjudicatrice

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray

47bis rue de Flandre

76270 NEUFCHATEL-en-BRAY

Tél : 02.35.94.35.17

E-mail : secretariat@o2bray.fr

Prestation de services pour l'entretien, la maintenance et du renouvellement des équipements du service d'alimentation en eau potable

Avenant n°1

Entre les soussignés :

- Le S.I.A.E.P.A O₂ BRAY, représenté par son président, d'une part,
- L'entreprise IKOS Hydra devenue HYDRA sise à Blangy sur Bresle, ZI Rue du Manoir, représenté par le Directeur d'Agence, d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : RAPPEL DES PRESTATIONS

Le marché conclu entre les parties ci-dessus nommées concerne des missions faisant l'objet de bons de commande relatifs à l'eau potable pour des missions de prestations de service relatives à l'entretien, la maintenance et le renouvellement d'équipements du service d'alimentation en eau potable.

Le marché a été attribué par délibération N°2016-02-06 à l'entreprise IKOS Hydra, Il a été publié à la préfecture en date du 04/05/2016.

ARTICLE 2 : RAPPEL DES FAITS GENERATEURS

L'article 4 pages 6 et 7 de l'Acte d'Engagement indique la durée de 2 ans (1 année reconductible 1 fois) et le CCATP en son article 1.3, indique 4 années maxi (1 année reconductible 3 fois).

L'article 5.1 du CCATP indique les montants annuels minimum et maximum calculés sur une durée du marché de 4 années proratisés compte tenu des reprises progressives des secteurs.

ARTICLE 3 : OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prendre acte :

- de la nouvelle dénomination de l'entreprise,
- de l'erreur matérielle inhérente à la rédaction des documents de marché,
- d'inscrire valablement la durée de marché à 4 années à compter de 2016.

ARTICLE 4 : POURSUITE DU MARCHE

Conformément à l'article 3 du présent avenant, le marché est poursuivi jusqu'en 2020.

ARTICLE 5 : AUTRES MODIFICATIONS DU MARCHE

Toutes les autres clauses du marché non modifiées par le présent avenant restent applicables dès lors qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions.

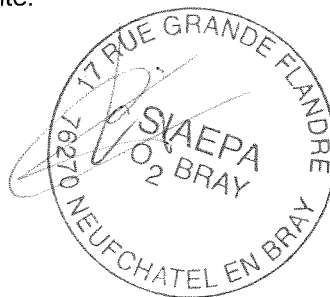
Le titulaire renonce à tout recours pour des faits antérieurs au présent avenant.

Le présent avenant sera transmis au contrôle de légalité.

Etabli en double exemplaire,
A Neufchâtel-en-Bray, le 26 novembre 2018

Pour l'entité adjudicatrice,
La Personne Responsable du Marché,

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O₂ Bray

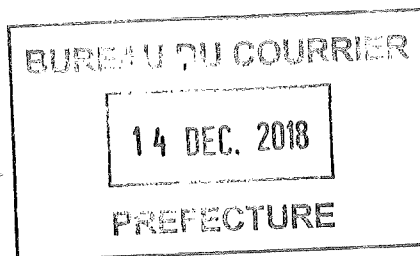


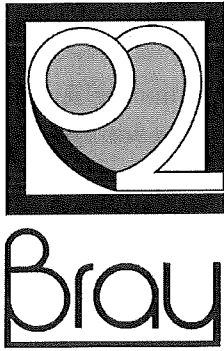
A Blangy sur Bresle, le 12/12/2018

Pour le Titulaire
(Prénom NOM, qualité)



Signature et cachet





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
17 Rue de la Grande Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17 ou 02.35.94.64.89
E-mail : direction-o2bray@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 24
Votants : 24

Objet : **Réhabilitation STEP**
Graval et Beaussault
Choix du Maître d'œuvre
Attribution de marché suite CAO

Délibération N°2016-09-55

Légalement convoqué le 22 septembre 2016, le Comité Syndical s'est réuni le 29 septembre 2016 à 20h à la Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Présents : Mme Annie BIOT et Mickaël LEJEUNE (Beaussault),
Mrs Achille LENORMAND et Olivier MALOUITRE (Bouelles),
Mme Jocelyne LORMIER et Hervé KROPFELD (Bully),
Mr Jean MINEL (Flamets Frétils),
Mme Laurence DESREUMAUX et Pascal LETELLIER (Graval),
Mrs Patrick BUREL et Bruno DOSSIER (Mesnières en Bray),
Mrs Claude GALLAIS et Christian PORTIER (Nesle-Hodeng),
Mmes Alexandra DUNET et Raymonde LE JUEZ, Mrs Dominique CLAEYS, Alain DUMOUCHEL, Bernard DUVAL et Patrice CAUCHETIEZ (Neufchâtel-en-Bray),
Mrs Hervé GUERARD et Michel DOMONT (Neuville Ferrières),
Mrs Manuel BEAUVAL et Jean-Marie GUERARD (Saint Martin l'Hortier),
Mr Etienne LUROIS (Saint-Saire).

Absents excusés : Mrs Xavier BOURGUIGNON (Graval), Michel BAJARD (Flamets-Frétils), Xavier LEFRANCOIS (Neufchâtel-en-Bray) Bernard SANSON (Neuville Ferrières), et François DURIEU (Saint-Saire),

Assistaient à la réunion : Mmes Christelle LENORMAND et Bérengère GOSSE,

Secrétaire : Mme Alexandra DUNET

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 07/09/16 à 10h30 pour procéder à :

- La proposition d'attribution de :
La Maîtrise d'Oeuvre pour la réhabilitation des stations d'épuration de Beaussault et Graval

La Commission d'Appel d'Offres propose de retenir :

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

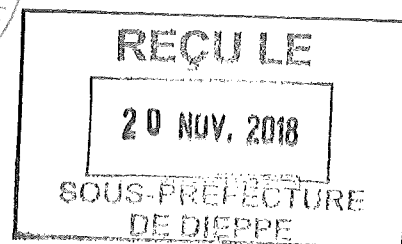
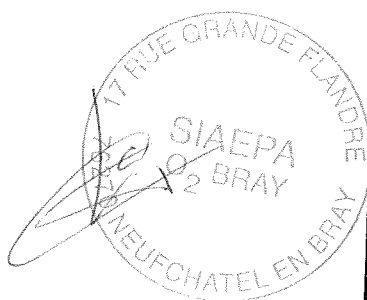
Le bureau d'études SOGETI Ingénierie pour un montant de 141 500 € avant remise ; seule offre reçue ; une mise au point du marché a eu lieu,
Après négociations, le montant de l'offre est ramené à 133 800,00€ HT dont la tranche ferme à 125 875,00 € HT (*pour mémoire avant négociation : offre de base : 141 500,00€ H.T et Tranche Ferme : 133 375,00 € H.T*). Il est précisé que le montant de 133 800 € comprend des missions optionnelles dont la réalisation sera à valider à mesure du déroulement de l'opération.

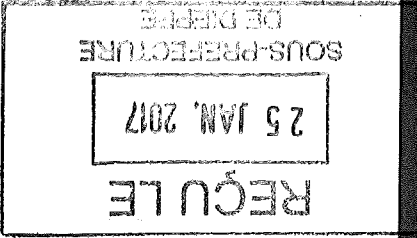
Après avoir entendu les explications de Mr le Président, les membres du comité syndical, à l'unanimité, décident de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et de retenir :

Le bureau d'études SOGETI Ingénierie € pour la Maîtrise d'Oeuvre pour la réhabilitation des stations d'épuration de Beaussault et Graval.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 13 novembre 2018
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 13/11/18





BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES POUR LES TRAVAUX DE POSE DE GROS COMPTEURS DE VENTE D'EAU

N° Prix	Désignation des opérations	Unité	P.U en €.HT
1	INSTALLATIONS		
101	Préparation du chantier		
	Etude d'exécution		
	Etat des lieux	Ft	250,00 €
	Installation, signalisation et rempliement de chantier - Amenée et repli du matériel - Nettoyage du chantier		
	Déclaration administrative : DT-DICT, ATU, marquages-piquetages, autorisation de voirie, arrêté		
	Signalisation et sécurité du chantier		
2	TRAVAUX PREPARATOIRES, TERRASSEMENTS ET REMBLAIEMENT		
201	Démolition du revêtement au droit de la fouille, démontage au droit de la fouille pour une épaisseur jusqu'à 15 cm, terrassement (engin ou main) en tranchée y compris blindage éventuel et épauisement du fond de fouilles jusqu'à 25 m3/h, réglage du fond de fouilles, pour une profondeur inférieure à 1,30 m, évacuation et transport des matériaux extraits non réutilisables et des déchets pour mise en dépôt, remblaiement des tranchées avec réutilisation des matériaux extraits ou apports de matériaux (Normes NFP 98709 et 98736), lit de pose et d'enrobage de canalisation, réalisation des compactages de tranchées (Norme NFP 98 731), stockage temporaire et évacuation des déchets sur un site agréé, débroussaillage éventuel, main d'oeuvre et toutes sujétions		
	Sous chaussée recouverte de béton-bitumineux, y compris découpe des enrobés (sciage)	m³	389,00 €
	Sous chaussée recouverte d'enduit superficiel d'usure (monocouche - bicouche), y compris découpe des enrobés (sciage)	m³	366,00 €
	Sous trottoir, y compris découpe des enrobés (sciage), dépose des bordures, caniveaux, pavés	m³	376,00 €
	Sous chemin empierré	m³	306,00 €
	Sous espace vert ou terrain terrain naturel (y compris accotement)	m³	280,00 €
	Plus valeur au prix 201A à 201E pour une profondeur supérieure à 1,30 m et inférieure à 2,50 m	m³	180,00 €
	Plus valeur au prix 201A à 201E pour intervention sur une chaussée dont le revêtement contient de l'amiante	Ft	500,00 €
	Plus valeur au prix 201A à 201E pour intervention sur une canalisation amiante-ciment	Ft	500,00 €
	Plus valeur au prix 201A à 201E pour rocher compact nécessitant l'utilisation du marteau pneumatique ou du B.R.H.	Ft	150,00 €
	Plus valeur au prix 201A à 201E pour pompage d'épauisement du fond de fouilles à un débit continu supérieur à 25 m3/h	Ft	150,00 €
	Réalisation d'un essai de compactage au pénétromètre avec remise d'un rapport de compactage	u	250,00 €
	Croisement d'ouvrages existants - sujétions dues à la pose des conduites sous ouvrages existants en service, soutènement et en cas de rupture ou de dégradations, réparation suivant les prescriptions du concessionnaire, fourniture des matériaux manquants (sable, grillage), main d'oeuvre et toutes sujétions		
	A Croisement sous ouvrages d'une largeur jusqu'à 0,50 m.	u	50,00 €
	B Croisement sous ouvrages d'une largeur supérieure à 0,51 m et inférieure à 2 m.	ml	5,00 €
	Longement d'ouvrages existants en fouilles (cables , canalisation etc) sur une longueur supérieure à 12 m et à une distance entre le bord théorique de la fouille et le bord de l'ouvrage inférieure à 0,30 m, y compris soutènement et réfection éventuelle, main d'oeuvre et toutes sujétions.	ml	5,00 €
	Plus-value au prix 301 pour traversée de cours d'eau permanent d'une largeur de lit mouillé mesurée au moment des travaux, comprise entre 2 et 10 m, y compris le détournement des eaux, les gênes résultant du travail dans l'eau, les frais de pompage, main d'oeuvre et toutes sujétions	Ft	50,00 €
3	FOURNITURE ET POSE FONTAINERIE		
301	Pour comptage DN 40 : Fourniture et pose de toutes pièces de raccordement nécessaires, main d'oeuvre et toutes sujétions	u	357,78 €
302	Pour comptage DN 50 : Fourniture et pose de toutes pièces de raccordement nécessaires, main d'oeuvre et toutes sujétions	u	357,78 €
303	Pour comptage DN 60/65 : Fourniture et pose de toutes pièces de raccordement nécessaires, main d'oeuvre et toutes sujétions	u	406,42 €
304	Pour comptage DN 80 : Fourniture et pose de toutes pièces de raccordement nécessaires, main d'oeuvre et toutes sujétions	u	620,36 €
305	Pour comptage DN 100 : Fourniture et pose de toutes pièces de raccordement nécessaires, main d'oeuvre et toutes sujétions	u	654,74 €
4	POSE REAGARD		
401	Pose d'un regard en béton préfabriqué carré conçu en plusieurs éléments (dalle réductrice, cheminée de réhausse) munis d'échelons, raccord au moyen de joints élastomère, comprenant une embase ou couronnement en béton avec réservation pour la passage des canalisations et plots en béton pour le soutien des appareils main d'oeuvre et toutes sujétions		
	A Pour une dimension de 1000 x 1000 mm		
	1 Pour une profondeur inférieure ou égale à 2,0 m	u	850,00 €
	2 Pour une profondeur supérieure à 2,0 m	u	1 020,00 €
	B Pour une dimension de 1200 x 1200 mm		
	1 Pour une profondeur inférieure ou égale à 2,0 m	u	1 020,00 €
	2 Pour une profondeur supérieure à 2,0 m	u	1 360,00 €
	C Pour une dimension de 1500 x 1500 mm		
	1 Pour une profondeur inférieure ou égale à 2,0 m	u	1 190,00 €
	2 Pour une profondeur supérieure à 2,0 m	u	1 700,00 €
	5 FOURNITURE ET POSE COMPTEUR + BOITE A BOUE		
	Fourniture et pose de compteur (volumétrique AQUADIS) DN 40 mm	u	351,56 €
501	Fourniture et pose de compteur (de vitesse FLOSTAR M) DN 50 mm et de sa boîte à boue	u	442,22 €
503	Fourniture et pose de compteur (de vitesse FLOSTAR M) DN 60/65 mm et de sa boîte à boue	u	573,33 €
504	Fourniture et pose de compteur (de vitesse FLOSTAR M) DN 80 mm et de sa boîte à boue	u	866,67 €
505	Fourniture et pose de compteur (de vitesse FLOSTAR M) DN 100 mm et de sa boîte à boue	u	1 102,22 €
6	FOURNITURE ET POSE LS 10 + TETE EMETRICE		
601	Fourniture pose et paramétrage d'un LS10 (SOFREL) et de la tête émetrice.	u	942,96 €
7	DOE et RECOLEMENT		
701	Etablisement et diffusion des DOE et plans de récolement des ouvrages avec géolocalisation des ouvrages en classe A, carnet de vannage et triangulation des équipements mis en place, PV de compactage, bordereau de suivi des déchets, notices de fonctionnement, main d'oeuvre et toutes sujétions	u	120,00 €
8	REFECTIONS PROVISOIRES ET DEFINITIVES		
801	Réfection provisoire et définitive de structure sous chaussée, trottoir ou chemin comprenant la reprise de la couche d'assise et de la couche de forme de la voirie et la reprise de la couche de roulement dans les conditions indiquées par les services gestionnaires de la voirie, y compris remise en place des éléments déposés (bordures, caniveaux), main d'oeuvre et toutes sujétions		
	A Sous chaussée recouverte de béton-bitumineux noir.	m²	72,00 €
	B Sous chaussée recouverte d'enduit superficiel d'usure (monocouche - bicouche)	m²	60,00 €
	C Sous trottoir, y compris pose des bordures, caniveaux et pavés	m²	60,00 €
	Sous chemin empierré	m²	40,00 €
802	Plus-value aux prix 901A à 901C pour voirie revêtement de type béton bitumineux coloré ou grenailé	m²	300,00 €
803	Réfection définitive de structure de type espace vert ou terrain naturel comprenant 0,40m en grave 0/80 et 0,10m en grave 0/31,5, y compris remise en place des éléments déposés (gazon en mottes), main d'oeuvre et toutes sujétions	m²	40,00 €